

RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL 2016



**GROUPE INSTALLUX**



# GROUPE INSTALLUX

---

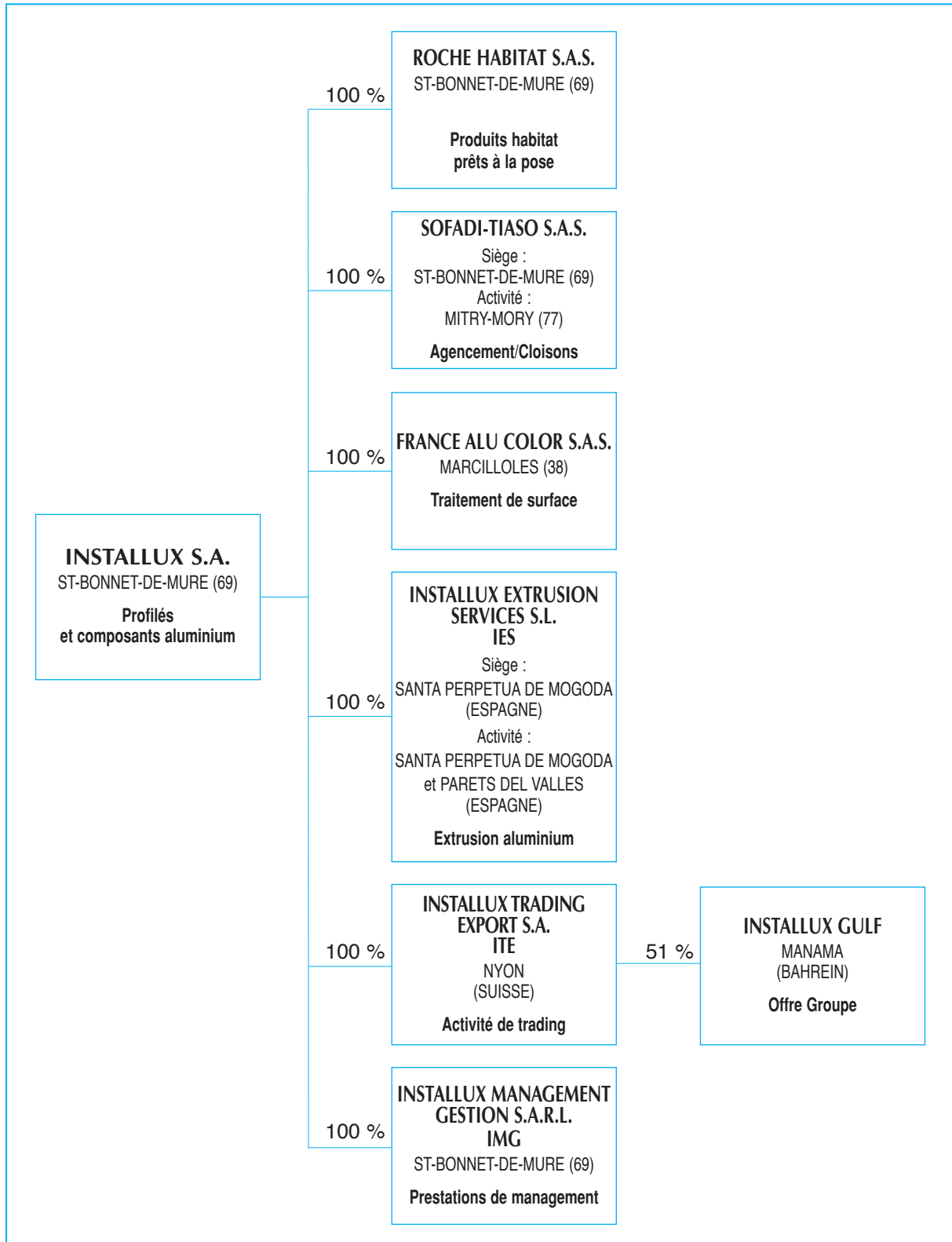
## S O M M A I R E

---

Organigramme	4
Tableau des filiales consolidées	5
Cours de l'action Installux	5
Rapport de gestion du Conseil d'administration	6 à 21
Descriptif du programme de rachats d'actions	22
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulations d'actions	23
Rapport du Président sur le rapport financier	24
Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	25-26
Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne	27 à 31
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	32
<b>COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE</b>	<b>33</b>
Compte de résultat	35
Etat de la situation financière	36
Tableau des flux de trésorerie nette	37
Variation des capitaux propres	38
Notes annexes	39 à 63
Résultats du Groupe au cours des cinq derniers exercices	64
Rapport des Commissaires aux comptes	65
<b>COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ INSTALLUX</b>	<b>67</b>
Bilan - Actif	68
Bilan - Passif	69
Compte de résultat	70
Annexe	71 à 81
Tableau des flux de trésorerie	82
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	83
Rapport des Commissaires aux comptes	84
Rapport spécial des Commissaires aux comptes	85-86
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	87
Texte des résolutions	88 à 90

---

## ORGANIGRAMME

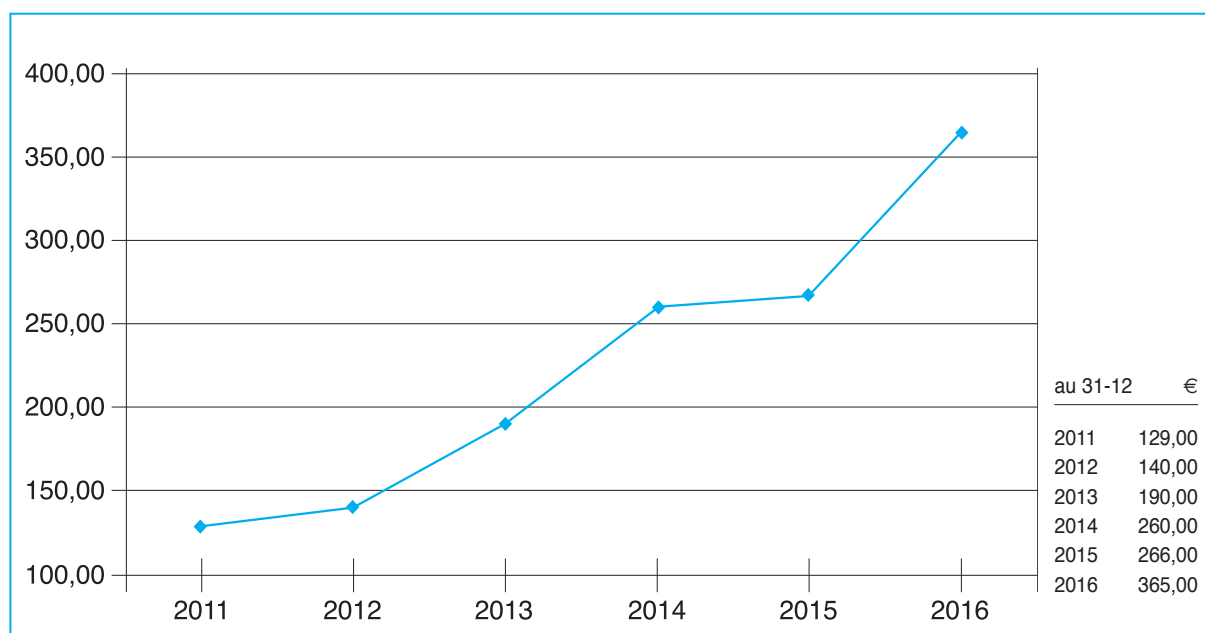


## TABLEAU DES FILIALES CONSOLIDÉES (en K€)

SOCIÉTÉS	ACTIVITÉ	% DE DÉTENTION *	CAPITAUX PROPRES	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	RÉSULTAT NET
S.A.S. Roche Habitat	Produits habitat prêts à la pose	100	2 238	7 206	- 499
S.A.S. Sofadi-Tiaso	Agencement/Cloisons	100	15 139	16 372	699
S.A.S. France Alu Color	Traitement de surface	100	13 490	15 470	1 251
S.L. Installux Extrusión Services	Extrusion aluminium	100	6 109	26 454	1 865
S.A.R.L. I.M.G.	Prestations de management	100	636	3 853	84
Installux Gulf	Offre Groupe	51	1 519	5 097	667
S.A. Installux Trading Export	Activité de trading	100	1 269	463	275

\* Directe ou indirecte

## COURS DE L'ACTION INSTALLUX AU 31 DÉCEMBRE (€)



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2017

### Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire pour vous présenter les comptes annuels de notre société et de notre Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, vous rendre compte de notre gestion et vous inviter à vous prononcer sur la mise en place d'un programme de rachat d'actions propres de la société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux comptes.

### TITRE 1 - LE GROUPE INSTALLUX

#### 1.1 Description du Groupe

Au 31 décembre 2016, le Groupe Installux se composait des sociétés suivantes :

• Société mère :		
Installux		France
• Filiales :		
Roche Habitat	100,00 %	France
Sofadi-Tiaso	100,00 %	France
France Alu Color	100,00 %	France
Installux Extrusión Services	100,00 %	Espagne
Installux Trading Export	100,00 %	Suisse
Installux Management Gestion	100,00 %	France
• Sous-filiale :		
Installux Gulf	51,00 %	Bahreïn

Aucune évolution du périmètre de consolidation n'est intervenue au cours de l'exercice 2016.

#### 1.2 Comptes annuels consolidés

Les comptes consolidés de notre société au 31 décembre 2016 ainsi que leurs annexes sont joints au présent rapport.

Les principes de consolidation et les méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes consolidés, qui sont exposés en détail dans la note 2 de l'annexe, sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent.

#### Exploitation du Groupe

Le Groupe affiche un chiffre d'affaires en progression de 3,7 % à 116,3 M€ ; l'augmentation est portée à 4,9 % après retraitement de l'impact de la variation de l'aluminium sur les ventes de la société Installux Extrusión Services. L'activité du Groupe est supérieure de 9 % par rapport à son objectif initial de 106,4 M€, dans une conjoncture économique incertaine pour le secteur du bâtiment.

Le chiffre d'affaires France de 106,0 M€ est en croissance de 4 % et concerne tous les secteurs à l'exception du traitement de surface, alors que le chiffre d'affaires export de 10,3 M€ est quasiment stable.

La marge brute du Groupe s'apprécie de 4 025 K€, en raison notamment de la variation du prix d'achat de l'aluminium favorable en 2016, le Groupe n'ayant pratiqué aucune hausse de ses tarifs de vente.

Les frais variables composés principalement du coût des énergies, des malfaçons, de l'intérim, des commissions et du port sur ventes, sont quasiment stables et représentent 10,1 % du chiffre d'affaires.

Les frais fixes d'un total de 17 954 K€ sont globalement en augmentation de 587 K€ ; la principale variation provient d'une enveloppe de 300 K€ consacrée en 2016 à la promotion de la société Installux par l'intermédiaire du réseau Côté Baies.

Les charges de personnel d'un montant de 20 856 K€, sont en hausse de 324 K€. La progression de 3,5 % du salaire moyen chargé (hors C.I.C.E. et hors variation des devises) représente un impact global de 691 K€ ; elle s'explique par une augmentation générale des salaires et par une proportion plus importante d'étams et de cadres dans l'effectif moyen. La diminution de l'effectif moyen de 12 salariés représente une économie de 538 K€. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi s'élève à 497 K€ contre 529 K€ en 2015. Le montant charges comprises de l'intéressement et de la participation s'élève à 1 345 K€ ; il est en augmentation de 196 K€.

Le coût des impayés clients s'élève à 503 K€ et représente 0,43 % du chiffre d'affaires, contre 0,34 % en 2015.

L'activité produits habitat prêts à la pose, toujours malmenée, fait l'objet d'un complément de provision pour dépréciation des actifs de la société Roche Habitat de 47 K€, pour atteindre au 31 décembre 2016 un montant total de 2 312 K€. Compte tenu de l'instabilité qui règne toujours à Bahreïn, la provision pour dépréciation des actifs corporels de la filiale Installux Gulf est maintenue et ajustée à 377 K€.

Ces différents éléments permettent de dégager un résultat opérationnel courant de 13 473 K€, en hausse de 2 446 K€.

Il n'y a pas d'autres produits et charges opérationnels non courants en 2016. En revanche en 2015, ceux-ci comprenaient une indemnité de 416 K€ perçue par la société Roche Habitat dans le cadre d'un litige commercial.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est en hausse de 548 K€. L'essentiel de cette variation provient de l'augmentation du résultat avant impôt.

Le résultat net du Groupe, d'un montant de 9 908 K€, est en hausse de 1 602 K€ (+ 19 %) par rapport à 2015.

#### Situation financière du Groupe

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 84,2 M€ au 31 décembre 2016 et sont en hausse de 7,1 M€.

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôt, d'un montant de 17,4 M€, est en hausse de 2,0 M€. L'augmentation du besoin en fonds de roulement hors impôt est de 1,5 M€. Les investissements réalisés pour 3,3 M€ sont entièrement autofinancés.

Malgré le remboursement anticipé d'un prêt de la société Installux Extrusión Services pour la somme de 4,9 M€, la trésorerie nette du Groupe s'est appréciée de 1,1 M€ et atteint un total de 32,8 M€ au 31 décembre 2016.

Compte tenu des provisions effectuées, de la nature des placements de trésorerie et de l'absence d'endettement, il n'existe aucun risque financier sur les postes d'actif et de passif du Groupe.

#### 1.3 Les activités des sociétés du Groupe

- **La société INSTALLUX** : Sur le plan national, la relance économique dans le bâtiment se poursuit depuis la fin de l'année 2015, mais elle concerne principalement le marché du neuf. L'amélioration-entretien, qui comptait pour 56 % du secteur du bâtiment en 2015, reste à la traîne avec une croissance limitée à 1 %.

Cette reprise ne bénéficie malheureusement pas à toutes les zones géographiques. La fracture tend même à s'agrandir entre les territoires économiquement et démographiquement dynamiques qui bénéficient de la reprise du neuf, et les autres zones qui restent à l'écart de la reprise, même si les besoins y sont importants.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le redressement global du marché fait graduellement sentir ses effets sur l'emploi qui se stabilise. Il recule encore de 1 % soit 11 200 postes au premier semestre 2016, mais le tassement de tendance s'avère net par rapport à la réduction de 35 600 postes en 2015. Le niveau des prix des marchés signés et les situations de trésorerie des entreprises s'affichent d'autre part toujours en deçà de leur valeur de moyen terme, même si la phase critique semble dépassée.

Un environnement institutionnel très favorable, le retour de la confiance, les exceptionnelles conditions de crédit, la reprise sur le marché de l'ancien, tout comme l'absence de déstabilisation des économies suite au «Brexit» et aux attentats de cet été, plaident pour un renforcement progressif de l'activité, qui prendrait son véritable essor au tournant 2016-2017. Il faut malgré tout s'assurer que toute la filière (banques, assureurs-crédits, fournisseurs et entreprises) accepte de prendre un peu plus de risques.

En ce qui concerne Installux, les volumes se sont maintenus à un niveau correct, avec des variations mensuelles parfois surprenantes, mais au global supérieurs à nos prévisions prudentes de fin d'année 2015. Une bonne surprise d'autant que la répartition de notre chiffre d'affaires a atteint une parité quasi parfaite entre les secteurs habitat et bâtiment, performance issue d'un travail de fond depuis plusieurs mois sur le marché du bâtiment pour prendre des affaires avec nos clients. Nous avons également profité d'une bonne résistance de nos clients habitat dans un contexte devenu difficile, en raison d'une forte concurrence et de particuliers de plus en plus exigeants.

Nous pouvons encore noter que pour la deuxième année consécutive nous réalisons une excellente performance en termes de parts de marché, avec un total de 144 clients nouveaux clients sur les deux années écoulées, et ceci en raison d'un travail de ciblage précis et à une forte présence commerciale. Ces résultats confortent notre conviction que notre modèle économique basé sur le service, la réactivité, la convivialité et l'honnêteté de nos relations avec nos partenaires, ainsi que sur la performance de nos produits, reste un cocktail gagnant face à l'industrialisation et à la perte d'humanité dans les relations commerciales.

Nous avons de même travaillé sur la pérennisation de nos gains de productivité dans toutes les strates de notre organisation. Travail au niveau des achats de produits, de matières premières et de transport, pour ne pas augmenter nos prix et préserver la compétitivité de nos clients. Travail en profondeur au niveau de notre service de recherche et développement, avec le recours transitoire à des ressources extérieures afin d'anticiper le recrutement d'un responsable en interne, capable d'ancrer de manière durable la dynamique que nous souhaitons.

Nous avons cette année augmenté de manière significative notre communication vers l'extérieur aussi bien en B to B qu'en B to C, dans l'esprit d'aider nos clients à expliquer pourquoi leur choix s'est tourné vers Installux. Notre année a été ponctuée par de nombreux articles de presse sur les différentes lignes de produits, et marquée par notre participation au Tour de France à la Voile avec un bateau à nos couleurs. Evènement porteur de sens, à notre image, avec une communication tournée à la fois vers l'extérieur en associant nos clients lors des différentes étapes, et vers l'interne avec un suivi des performances de notre équipe par nos salariés. Cet évènement nous a permis de mesurer l'attachement de nos clients à notre marque, et cela au-delà de nos espérances.

Enfin, nous avons mené sur le deuxième semestre la rénovation de nos bureaux de Saint-Bonnet-de-Mure, en rendant encore plus convivial et ouvert l'espace de travail de nos collaborateurs et en donnant corps au nouvel élan qui nous anime. De même notre showroom a été entièrement repensé, de manière à mettre en scène nos produits, dont notre nouvelle gamme de coulissants grandes dimensions, dans l'esprit du

gammiste partenaire de ses clients et non revendeur de produits finis. Nous avons mis en avant, en adéquation avec les dernières technologies, un espace entièrement connecté pour visualiser nos documentations techniques et commerciales sur tablette, présenté l'offre logiciel mise à la disposition de nos clients, matérialisé notre démarche couleurs, et présenté des films sur nos activités commerciales et industrielles afin de concrétiser la force de notre Groupe.

Nous voilà donc prêts pour entamer l'année 2017 et les suivantes, armés pour promouvoir à la fois notre offre de services et de produits, convaincus que grâce à notre dynamisme, à la qualité de notre compte clients, à notre écoute du marché et de son environnement, et à l'implication de nos collaborateurs, nous nous sommes donnés les moyens de nos ambitions.

### *A l'export*

La société Installux a réalisé un chiffre d'affaires de 3 M€, quasiment étale par rapport à 2015, mais avec de fortes disparités selon les zones.

La zone DOM-TOM (- 572 K€) a été marquée par une forte diminution sur l'île de La Réunion, du fait de la baisse d'activité de notre client principal qui avait réalisé d'importants chantiers en 2015.

La zone Afrique est en légère baisse mais est restée proche de l'objectif.

La zone Europe, malgré une prise de parts de marché au Portugal, est en recul suite à une diminution des zones Suisse et Belgique.

La zone Moyen-Orient a réalisé une très belle performance (+ 775 K€). Bahreïn (+ 345 K€) et les Emirats Arabes Unis (+ 249 K€) sont en forte progression. Le Qatar et l'Arabie Saoudite demeurent également des zones dynamiques.

Les perspectives 2017 sont encourageantes. La zone Moyen-Orient devrait continuer de progresser. La mise en place d'un agent sur l'île de La Réunion et le projet d'un stock déporté devrait nous permettre de conquérir de nouveaux clients. En Espagne, nous allons également étudier l'organisation du marché catalan, afin d'évaluer la possibilité, avec l'appui de l'usine d'IES à Parets del Vallès et d'un stock local, de proposer un service de proximité pouvant nous apporter un courant d'affaires régulier.

**- La société ROCHE HABITAT :** L'année 2016 confirme la bonne dynamique commerciale de Roche entamée maintenant depuis 2 ans. Même si l'équilibre n'est pas encore atteint, Roche confirme une progression de chiffre d'affaires de 11 % et passe la barre des 7 M€.

Le store et la pergola évoluent différemment dans le domaine de la protection solaire.

Le store est sur un marché mûre qui offre peu de nouveautés. Roche a maintenu ses ventes malgré une année 2016 marquée par une météo peu avantageuse et a bien résisté à la pression de la concurrence en raison de prises de parts de marché effectuées en 2015.

La pergola à lames orientables est toujours un secteur en croissance mais très concurrentiel, avec une permanence de nouveaux arrivants. Malgré cela, Roche s'impose comme un acteur majeur reconnu pour le bon rapport qualité prix de son produit, ce qui lui a permis de doubler ses ventes par rapport à 2015.

Notre offre fermeture a été complètement retravaillée et restructurée en sélectionnant de nouveaux modèles pour les portes, et en proposant davantage d'options, comme la domotique intégrée, pour les portails. Nous avons décliné notre offre sous forme de pack, à l'identique de la protection solaire, afin que nos clients retrouvent une certaine cohérence commerciale.

Nous avons présenté au stade des Lumières de Lyon les résultats

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

d'un audit effectué sur la manière dont Roche est perçue par le marché, ainsi que la nouvelle orientation de notre communication.

Ce travail nous a permis de rassurer et d'augmenter le nombre de nos clients «experts», avec l'objectif de passer de 57 en 2016 à 80 dans les 2 prochaines années, et il devrait déboucher en 2017 sur une nouvelle image de Roche, avec un axe de communication différent s'adressant au client final et relayé par un nouveau site internet.

En conclusion, nous pensons que le travail sur l'image, la restructuration de l'offre, la mobilisation du personnel et le lancement d'études de produits innovants, positionneront de plus en plus Roche comme un acteur référent pour les produits prêts à poser, et contribueront au développement du chiffre d'affaires afin de retrouver l'équilibre financier.

### *A l'export*

La société Roche Habitat, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 0,2 M€, en recul de 21 %, est conforme à sa stratégie de suivi sédentaire des clients actifs par l'administration des ventes.

- **La société SOFADI-TIASO** : Sofadi-Tiaso a réalisé une année historique en termes de chiffre d'affaires en passant le cap des 16 M€. La progression globale de 6 % est le résultat d'une très bonne performance de Sofadi (+ 16 %) et d'une évolution correcte de Tiaso (+ 4 %).

### **Sofadi**

Les ventes de Sofadi ont été stimulées par un volume exceptionnel d'affaires spécifiques. Deux chaînes de magasins (Boutique Fox et La Chaise Longue) nous ont fait confiance lors de la rénovation complète de leurs points de ventes.

Cependant le commerce en ligne et les incertitudes pesant sur l'économie française continuent de nuire à la fréquentation des boutiques, et les propriétaires de magasins indépendants se doivent de réaliser des économies dans leurs aménagements. Au-delà du seul conseil, le secteur nous sollicite désormais comme ensemble et nous demande la fourniture de mobilier en prêt à poser. Sofadi doit et sait s'adapter à cette demande grandissante, et associe à son offre traditionnelle une proposition élargie allant jusqu'au panneau mural équipé prêt à la pose. C'est dans ce contexte que Sofadi a su évoluer et remporter d'importants projets en France et en Europe.

La participation de Sofadi au salon Equipmag en 2016 nous a permis d'affirmer notre présence en présentant en avant-première notre nouveau concept de crémaillère électrifiée et tablette lumineuse. Cette véritable nouveauté pour cette activité sera commercialisée en 2017 et servira de tremplin aux futurs développements de Sofadi.

### **Tiaso**

Tiaso a réalisé une progression de 4 % de ses ventes en 2016, croissance uniquement faite en volume car Tiaso a maintenu son tarif de vente pour rester compétitif face à la concurrence.

La répartition demeure sensiblement la même avec un tiers pour notre distributeur et deux tiers pour nos clients directs. L'année 2016 n'a pas bénéficié de commandes exceptionnelles, Tiaso restant positionné sur le marché du diffus et principalement dans la rénovation de bureaux. L'arrivée de nouveaux clients est indispensable en raison de la grande volatilité que nous constatons dans le chiffre d'affaires de notre clientèle, fidèle mais avec d'importantes variations de volume d'une année sur l'autre.

Bien que les innovations dans le métier soient rares, la différenciation ne se fait plus sur l'ossature de la cloison mais davantage sur son environnement, comme le remplissage ou les solutions acoustiques. Tiaso a malgré tout su créer l'événement avec de nouvelles applications, lancées à l'occasion d'une journée portes ouvertes organisée sur le site de Mitry-Mory, qui a réuni plus de cent clients.

Tiaso a également investi dans un nouveau logiciel de chiffrage

développé avec un partenaire historique d'Installux, la société Cover. Ce logiciel sera déployé en interne et chez nos clients au cours du deuxième trimestre 2017.

En conclusion, il est important que Tiaso maintienne son dynamisme et confirme ses résultats pour l'année à venir. Nous devons pour cela continuer à développer notre image d'entreprise «orientée clients» et surtout rester attentifs aux évolutions du marché.

### *A l'export*

La société Sofadi-Tiaso, qui a réalisé un chiffre d'affaires export de 1,5 M€, étale par rapport à 2015, est en progression sur la zone Europe.

Sofadi a réalisé un chiffre d'affaires de 507 K€ (- 1 %). Progression de la zone Europe avec la Belgique, les pays de l'Est, les Pays-Bas et l'Allemagne, maintien de l'Autriche et du Luxembourg, repli de la Suisse et de l'Angleterre (- 32 %).

Les objectifs 2017 seront le maintien des zones historiques et le développement des pays cibles 2017 (Allemagne, Suisse, Angleterre, ainsi que La Réunion et la Martinique).

Tiaso a réalisé un chiffre d'affaires de 1 043 K€ (+ 3 %). Cette légère progression est due à la zone Europe (+ 5 %) et à la zone Moyen-Orient avec un chiffre d'affaires de 50 K€ (contre 2 K€ en 2015). La zone DOM-TOM est étale par rapport à 2015 et l'Afrique est en net recul (- 81 K€) en l'absence de projet au Congo et au Cameroun.

Pour 2017, l'objectif est de continuer à progresser sur la zone Europe (Suisse) et sur l'île de La Réunion. La prise de parts de marché aux Emirats Arabes Unis devrait nous permettre d'atteindre nos prévisions.

- **La société FRANCE ALU COLOR - FAC** : FAC a facturé 1 971 000 m<sup>2</sup> de laquage, avec une rentabilité pratiquement équivalente à l'année précédente.

L'année 2016 a été marquée par un changement majeur du modèle économique de FAC, tant dans son management de production avec une remise à plat totale des raisonnements industriels que sur l'aspect clients, associé à la refonte complète de la tarification désormais basée sur des prix de revient.

Du point de vue du marché, nous sommes dans la phase mûre du cycle d'intégration du métier du laquage par les distributeurs et les industriels, avec pour conséquence une surcapacité de production chez les sous-traitants qui entraîne une tension sur les prix. La disparition des petites structures commence et les clients qui achètent du laquage en sous-traitance se raréfient.

Après nous être séparés du responsable de la ligne horizontale fin 2015, nous avons fait de même avec le directeur du site et le directeur de production début 2016, en même temps que nous recevions la démission de la responsable commerciale et de l'assistante de direction.

Avec l'embauche d'un nouveau directeur de production, nos objectifs ont été de réduire les coûts, augmenter la productivité, améliorer la qualité produite, et favoriser le retour à un climat social conforme à nos valeurs de travail et de respect.

Sur le plan social, nous avons signé un nouvel accord de modulation, modifié les règles d'affectation de la prime de performance, réduit les strates de management et arrêté une équipe pour la sublimation.

Au niveau de la production, nous avons amélioré la productivité et augmenté notre objectif de production à 2 100 000 m<sup>2</sup> pour 2017. Nous avons refondu la planification, pratiqué un audit complet des chaînes de production et réduit de manière drastique les non-conformités en revoyant intégralement les process et procédures.

La Direction commerciale est désormais commune aux entités FAC et IES, avec une stratégie de conquête de parts de marché à l'initiative d'IES et une présentation de FAC comme un service rendu aux clients d'IES. L'Administration des ventes est



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au centre de la relation client en assurant la gestion des commandes, l'interface avec la production et le service financier, et la réception des clients.

Il n'y a pas eu d'investissement majeur en 2016 et il en sera de même en 2017, mais le remplacement de la ligne horizontale sera à envisager pour 2018.

FAC est en train de vivre une grande évolution de sa culture industrielle et l'année 2017 s'inscrit dans la continuité de l'année 2016 quant à ses objectifs, afin de les pérenniser.

**- La société INSTALLUX EXTRUSION SERVICES - IES :** IES a terminé l'année avec 57 salariés, dont 41 sur le site de Santa Perpetua de Mogoda et 16 sur le site de Parets del Vallès, auxquels s'ajoute une personne mise à disposition par la société Installux.

La capacité de production de l'activité d'extrusion a été utilisée au maximum, soit 222 jours travaillés augmentés de 11 tours supplémentaires de 8 heures, générant la production de 8 000 tonnes de profilés extrudés. L'outil de sertissage, utilisé quant à lui à 85 %, a entraîné la production de 1 753 000 mètres de profilés sertis.

En tenant compte des prestations connexes, l'ensemble des activités d'IES permettent la réalisation d'un chiffre d'affaires de 26 454 K€.

Les ratios opérationnels de l'extrusion, dont la montée en puissance avait été observée tout au long de l'exercice précédent, ont été maintenus. Nous avons désormais atteint les capacités maximales de production des installations actuelles.

La société IES demeure une entreprise de production focalisée sur le service client avec un taux de non-conformité inférieur à 0,5 % et un taux minimum de respect des délais de livraison de 98 %. Elle poursuit sa prise de parts de marché dans un environnement en décroissance et avec des acteurs agressifs tirant les marges vers le bas.

La production du sertissage est audité régulièrement par le CSTB, qui a confirmé notre certification NF.

La société poursuit sa stratégie d'intégration des activités à valeur ajoutée, notamment celles actuellement confiées à des sous-traitants qui perturbent le taux de service client en cas de retard. IES possède dorénavant une ligne de poinçonnage pour le marché de l'étanchéité et de quoi produire des kits d'hubriserie et de portes.

La montée de version de l'ERP métier réalisée début 2017 a été effectuée avec succès. Nous démarrerons en cours d'année la phase d'amélioration du logiciel, dont l'interface avec les logiciels Groupe et la mise en service de trois modules sous-traitant, logistique et qualité.

Nous prévoyons de passer la commande de notre future ligne complète d'extrusion sur le premier semestre 2017. Nous avons confié à un comité de sélection le soin de déterminer les caractéristiques techniques et les fournisseurs qui seront retenus. L'investissement devrait être de l'ordre de 8 M€ pour un démarrage fin 2018.

Le budget d'extrusion d'IES est de 8 000 tonnes pour 2017, sans équipe supplémentaire. La société visera une augmentation de sa part de marché hors Groupe de 600 tonnes minimum par an, afin d'atteindre d'ici 2019 un total de ventes d'extrusion de 13 000 à 14 000 tonnes pour l'ensemble du Groupe.

### 1.7 Informations sociales et environnementales

#### 1.7.1° Informations sociales :

##### a) Emploi :

	2016	2015
Effectif salarié au 31 décembre	433	447
Effectif salarié moyen	439	451

**- La société INSTALLUX GULF :** Installux Gulf a atteint une nouvelle année record pour la troisième fois consécutive. La forte croissance des marchés clés tels que l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis, ainsi que celui de Bahreïn, sont les principales raisons de cette performance. La stratégie d'Installux Gulf d'investir dans des relations solides avec des prescripteurs tels que des architectes et des consultants, permet à Installux d'être de plus en plus reconnue. De nombreux fabricants aluminium sont intéressés par nos systèmes, et la réputation du service et de la fiabilité d'Installux Gulf contribuent à accroître nos parts de marché.

Le climat des affaires dans la région a été grandement affecté par la baisse du prix du pétrole et des revenus. Toutefois, la réduction des subventions et l'orientation vers des bâtiments aux performances énergétiques accrues a eu un impact positif sur les systèmes en aluminium de qualité supérieure comme ceux d'Installux. Nous avons dû relever de nombreux défis surtout en ce qui concerne les problèmes de trésorerie de nos clients, mais notre rigueur nous a permis de réduire les risques et d'assurer une bonne perception du marché.

Installux Gulf a participé au salon BIG5 Exposition de Dubaï en novembre, avec un stand qui a mis en évidence notre dernière génération de produits 70 & 70TH, 32 & 32TH, ainsi que notre nouveau coulis grand dimensions GALAXIE 45 TH. Les visiteurs ont manifesté de l'intérêt pour nos produits et cela a généré de belles opportunités d'affaires potentielles.

Concernant les produits, nous avons terminé le dédoublement intégral de la gamme 70 TH et 32 TH, ce qui nous permet d'être parfaitement en ligne avec l'offre produits française.

Les enjeux 2017 seront le nouvel investissement informatique lié à notre changement d'ERP et de solution CRM, et la finalisation de l'étude de faisabilité de notre centre logistique à Bahreïn.

**- La société INSTALLUX TRADING EXPORT :** Installux Trading Export termine à 0,4 M€, l'essentiel de son activité ayant été consacrée à un projet lié aux Jeux Olympiques de Rio. Ce chiffre, même s'il reste aléatoire d'une année sur l'autre, nous donne l'opportunité de dégager des marges intéressantes.

En 2017, nous devrions réaliser un volume d'affaires similaire.

#### 1.4 Filiales et participations

Les principales données chiffrées relatives à chacune de nos filiales se trouvent résumées dans un tableau joint au présent rapport.

#### 1.5 Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif ne s'est produit au sein du Groupe depuis la clôture de l'exercice.

#### 1.6 Activités en matière de recherche et de développement

Le montant des frais de recherche et développement et leur traitement comptable sont indiqués à la note 7 des comptes consolidés du Groupe.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2016, l'effectif du Groupe est de 433 salariés (110 femmes et 323 hommes) contre 447 (110 femmes et 337 hommes) au 31 décembre 2015. Le Groupe avait 3 salariés en CDD au 31 décembre 2016.

Certaines activités du Groupe étant saisonnières, il convient de tenir compte pour évaluer l'effectif global moyen du Groupe, du recours à l'intérim, des contrats CDD et, le cas échéant, du personnel mis à disposition. L'effectif global moyen du Groupe Installux s'établit à 492 personnes en 2016, identique à 2015.

L'effectif global est resté stable, mais un contexte économique incertain et un carnet de commande très irrégulier a obligé le Groupe à privilégier le recours à de la main d'œuvre intérimaire, au détriment de l'effectif salarié.

### Effectifs par zone géographique

	2016	2015
France	359	377
Europe (hors France)	57	54
Moyen-Orient	17	16
<b>EFFECTIFS TOTAUX</b>	<b>433</b>	<b>447</b>

L'évolution des effectifs est liée à des recrutements en cours suite à des départs volontaires et à des gains de productivité. La hausse des effectifs en Espagne est principalement liée au renforcement des fonctions support.

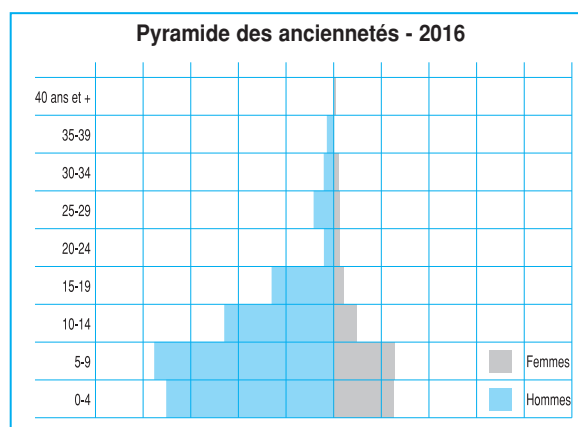
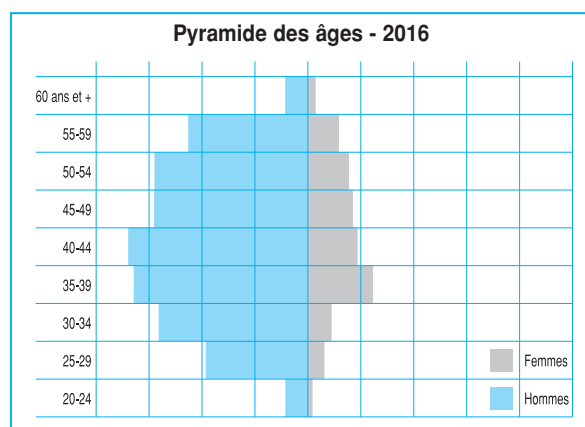
### Effectifs par pôle d'activité

	2016	2015
Commerce, R & D, Marketing	104	109
Logistique	105	110
Production	146	154
Fonctions Support et Administration	78	74
<b>EFFECTIFS TOTAUX</b>	<b>433</b>	<b>447</b>

Les variations d'effectif des pôles commerce et logistique sont liées à des recrutements en cours suite à des départs. La baisse des effectifs du pôle production reflète les gains de productivité de l'activité de laquage.

### Age et ancienneté

En 2016, les salariés du Groupe Installux ont un âge moyen de 43 ans et une ancienneté moyenne de 11 ans.



### Embauches et licenciements

En 2016, le Groupe a recruté 39 personnes en CDD ou CDI dont 4 pour des créations de poste. 7 CDD recrutés en 2016 et 3 CDD recrutés en 2015 ont été transformés en CDI sur la période.

Le taux de départ volontaire du Groupe est de 4 %. Ceci correspond à 11 démissions et 6 départs en retraite.

Le Groupe a procédé à 26 licenciements ou ruptures conventionnelles en 2016. Dans le cas de réorganisation des effectifs, la politique du Groupe est de garantir le respect des obligations légales locales et de favoriser le reclassement des personnes chaque fois que cela est possible.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la loi du 1<sup>er</sup> mars 2013, un plan d'action relatif au contrat de génération est entré en vigueur le 30 septembre 2013 pour une durée de trois ans au sein des sociétés relevant de cette obligation. Les objectifs sont de faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée, de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences. Le Groupe a recruté 10 jeunes de moins de 26 ans en 2016.

Le plan d'action relatif au contrat de génération signé en 2013 pour une durée de 3 ans qui est arrivé à échéance en septembre 2016 est en cours de renégociation.

### Rémunérations et leur évolution

Le Groupe Installux cherche à développer un système de rémunération juste et motivant permettant de combiner compétitivité et attractivité. Ceci repose sur la reconnaissance de la performance individuelle et collective, et sur l'équité.

Le Groupe s'efforce, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer la situation de ses salariés par une rémunération supérieure aux minimas légaux et par la mise en place d'avantages sociaux importants (couverture médicale groupe, etc.) représentant 9 % de la masse salariale.

Malgré un contexte économique difficile, le Groupe a fait le choix de maintenir le pouvoir d'achat global de ses salariés tout en conservant une redistribution d'une partie du résultat d'exploitation par l'intermédiaire de l'intéressement et de la participation. Les personnes dont les fonctions évoluent, bénéficient d'un réajustement individuel de leur rémunération.

### Evolution des rémunérations et des charges sociales

En euros	2016	2015	Variation 2016-2015
Salaire moyen / salarié	31 721	30 697	3,3 %
Charges sociales moyennes / salarié (1)	12 554	12 004	4,6 %
Charges sociales moyennes hors CICE / salarié (1)	13 685	13 178	3,9 %

(1) Hors forfait social

La variation du salaire moyen est liée d'une part à l'augmentation globale des salaires de 1,6 % en 2016 et à l'évolution des effectifs vers du personnel plus qualifié d'autre part.

### Intéressement et participation

Le montant de l'intéressement et de la participation s'élève à 1 121 K€, ce qui représente 1,85 mois de salaire net pour les sites de Saint-Bonnet-de-Mure et de Mitry-Mory (en plus de la prime conventionnelle équivalente à 0,3 mois de salaire), et 0,50 mois de salaire net pour celui de Marciolles (en plus des primes contractuelles équivalentes à 1 mois de salaire), ce qui représente 11 % du résultat net du Groupe.

Les salariés des sociétés concernées peuvent adhérer à un Plan d'Epargne d'Entreprise. Le salarié a la possibilité de verser partiellement ou totalement les sommes allouées au titre de l'intéressement et/ou de la participation. Ce plan, géré par le Crédit Mutuel Epargne Salariale, propose une gamme de Fonds Communs de Placements d'Entreprises permettant au salarié une diversification de ses placements en fonction de critères de risque ou de durée de placement.

### b) Organisation du travail :

#### Organisation du temps de travail

Le Groupe s'engage à respecter la réglementation en vigueur dans les pays où il est implanté. La durée du travail est de 38 heures en France et de 40 heures en Espagne et à Bahreïn. Les unités industrielles du Groupe emploient du personnel en équipes postées (2 x 8 ou 3 x 8).

#### Absentéisme

	2016	2015
Taux d'absentéisme (hors maternité, paternité, et absences supérieures à 60 jours consécutifs)	3,9 %	3,9 %

Des actions de sensibilisation ont été engagées auprès des salariés depuis quelques années pour lutter contre l'absentéisme en prenant en compte notamment la pénibilité et l'exposition aux risques au niveau des postes de travail.

Le taux est resté stable entre 2015 et 2016 malgré les actions de sensibilisation.

### c) Relations sociales :

Le Groupe Installux considère qu'un bon dialogue social permet d'améliorer et de maintenir l'engagement des salariés vis-à-vis du Groupe.

#### Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Pour atteindre cet objectif, le Groupe cherche à développer le dialogue directement, ou par l'intermédiaire du management ou des représentants du personnel.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### *Bilan des accords collectifs*

L'accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en septembre 2015 par les entités du Groupe concernées pour une durée de 3 ans fait l'objet d'un suivi annuel.

Un nouvel accord relatif à l'aménagement du temps de travail a été signé le 8 septembre 2016 pour la société FAC en remplacement du précédent accord signé en 2002.

### **d) Santé et sécurité :**

La sécurité au travail est l'une des priorités du Groupe. Des actions de sensibilisation sont menées régulièrement auprès du personnel soit par des formations, soit par l'intermédiaire du CHSCT.

### *Conditions de santé et de sécurité au travail*

L'article 4161-1 du Code de la Santé publique a révisé les seuils d'exposition aux risques professionnels à partir desquels les sociétés ont l'obligation de mettre en place un plan d'action en faveur de la pénibilité. Suite à ce changement, plus aucune société du Groupe n'est soumise à cette obligation. Le plan mis en place en juin 2012 pour 3 ans n'a donc pas été renouvelé.

Cependant, les réflexions menées et les actions réalisées dans le cadre de ce plan se poursuivent. Elles ont été reprises dans le document unique et sont suivies par les responsables d'exploitation et de site. Les CHSCT participent également à ces réflexions et à ces actions de prévention.

L'allongement de la durée de vie professionnelle et le vieillissement des salariés font partie des préoccupations du Groupe. Un plan d'action par site a été mis en place. Il fait l'objet d'un suivi annuel.

La Direction Générale a demandé en outre au personnel d'encadrement de prendre en compte la pénibilité et la dangerosité des postes de travail dans leur gestion quotidienne et dans les projets d'évolution.

### *Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail*

Aucun accord collectif n'a été signé en 2016.

### *Accidents du travail*

	2016	2015
Taux de fréquence (nombre d'accidents avec incapacité / million d'heures travaillées)	50,4	33,4
Taux de gravité (nombre de jours d'incapacité temporaire / millier d'heures travaillées)	1,3	0,8

L'année 2016 a été marquée par une hausse assez significative du nombre d'accidents et du nombre de jours d'arrêts. Ceci a entraîné une forte remontée du taux de fréquence et du taux de gravité.

L'analyse systématique des causes nous a permis de mettre en place des actions correctives pour inverser cette tendance dès 2017.

### **e) Formation :**

La formation est un outil indispensable pour améliorer les compétences de nos collaborateurs, développer leurs talents et favoriser les échanges des meilleures pratiques.

### *Politiques mises en œuvre en matière de formation*

Les besoins de formation sont exprimés soit individuellement, soit à la demande des responsables pour leur équipe. Ils sont ensuite débattus au sein d'un comité regroupant des membres de la Direction et des représentants du personnel. La Direction peut également proposer des programmes de formation spécifiques dans des domaines jugés stratégiques.

### *Nombre total d'heures de formation*

	2016	2015
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	91	129
<b>% de salariés ayant suivi une formation</b>	<b>22 %</b>	<b>30 %</b>
Nombre total de jours de formation	313	357
Nombre d'heures de formation	2 290	2 460
Nombre de thèmes abordés	38	51

En 2016, le nombre de bénéficiaires d'une formation est en baisse, mais l'engagement global est resté assez stable avec un nombre d'heures quasi identique à 2015.

### **f) Egalité de traitement :**

Le Groupe Installux s'engage quotidiennement à travers sa politique sociale dans le chemin de la diversité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la tolérance et de l'ouverture envers les salariés quels que soient leur origine, leur culture ou leur handicap.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### *Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes*

Le nouvel accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est entré en vigueur en septembre 2015 pour une durée de trois ans, au sein des sociétés relevant de cette obligation.

### *Emploi et insertion des personnes handicapées*

Le Groupe s'engage à ne faire aucune discrimination vis-à-vis d'un candidat à l'embauche porteur d'un handicap. Si le poste proposé est compatible avec un aménagement, le Groupe s'engage à le réaliser.

Les différentes entités du Groupe travaillent avec des établissements spécialisés (CAT, ESAT) pour certaines prestations. Cela a représenté l'équivalent de 4,5 personnes en 2016.

### **g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :**

Le Groupe Installux a basé toute sa production en Europe et travaille essentiellement avec des fournisseurs européens. Il veille au respect des Droits de l'Homme au sein de ses sociétés et demande à ses commerciaux réalisant des ventes à l'international de travailler dans le respect des valeurs du Groupe. Il veille également au sein de ses sociétés au respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, même si, Bahreïn, pays où la société Installux Gulf est implantée, n'a pas signé l'intégralité de ces conventions.

Bien que la législation de Bahreïn autorise le travail des enfants ou des adolescents, le Groupe Installux s'engage à respecter scrupuleusement la convention fondamentale C138 de l'Organisation Internationale du Travail sur le travail des enfants et à n'employer aucun enfant ou adolescent de moins de 18 ans (sauf éventuel contrat de formation).

### **1.7.2° Informations environnementales :**

#### **a) Politique générale en matière environnementale :**

Le Groupe Installux, sensible à son impact sur l'environnement, s'applique à respecter et mettre en œuvre les règles et législations dans tous les pays où il est présent. Les produits fabriqués et commercialisés par le Groupe sont déjà eux-mêmes issus de produits transformés. Ayant peu d'influence sur l'utilisation efficace des ressources, nos actions portent essentiellement sur l'amélioration de la performance énergétique de nos produits et sur la gestion de nos déchets.

#### *Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement*

Certains sites industriels du Groupe utilisent des produits dangereux répondant à des normes environnementales spécifiques. Chacun de ces sites est autonome dans la gestion de son impact environnemental en conformité avec la législation locale.

#### *Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement*

Sur chaque site concerné, une personne est responsable du suivi des risques environnementaux et le personnel est sensibilisé à l'utilisation des produits pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Si nécessaire des formations sont organisées pour améliorer la prise en compte de ces risques, la connaissance des produits utilisés et leur impact potentiel.

#### *Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions*

Sur les sites pouvant générer un risque pour l'environnement, des analyses sont réalisées régulièrement pour contrôler le respect des normes en vigueur.

#### *Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement*

La société FAC rentre dans le cadre des installations soumises à autorisation. De ce fait, en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement modifié par l'arrêté du 12 février 2015, la société doit soit constituer une provision, soit contracter un engagement sous forme de caution bancaire. La société FAC est couverte pour ce risque par une caution bancaire d'un montant de 66 K€.

#### **b) Pollution et gestion des déchets :**

Le Groupe s'engage à minimiser les impacts de son activité industrielle en prévenant les risques de pollution, en respectant la législation, et en impliquant et sensibilisant son personnel.

Le composant de base des produits du Groupe, l'aluminium, est totalement recyclable.

#### *Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement*

Les sites utilisant des produits ou produisant des déchets potentiellement dangereux pour l'environnement possèdent soit des installations de traitement (des eaux par exemple), qui réduisent la dangerosité des déchets avant rejet dans l'environnement, soit des installations de stockage avant leur évacuation vers des sous-traitants spécialisés dans la gestion des produits dangereux.

#### *Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets*

Dans un but de réduction de l'impact environnemental et également de réduction des coûts, le Groupe Installux a engagé depuis plusieurs années un programme de réduction des déchets et de récupération des déchets recyclables avec des partenaires spécialisés.

Parmi les actions significatives, nous pouvons citer :

- la mise en place de contenants réutilisables pour transporter les profils aluminium entre notre usine d'extrusion et notre site de logistique,

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- la mise en place d'une filière de recyclage des déchets de billettes (matière première de l'extrusion) qui a permis de réduire très nettement le volume de déchets d'aluminium de notre usine d'extrusion,
- la mise en place d'une filière de recyclage des déchets de soude d'aluminium (déchet lié à l'extrusion) qui a permis de réduire très fortement la part des déchets industriels dangereux non recyclables,
- d'autres actions pour réduire la part des déchets non recyclés sont menées chez FAC par exemple avec le recyclage des plastiques, papiers et cartons, ou sont à l'étude sur d'autres sites.

### Production de déchets

	En Tonnes	2016	2015
Déchets industriels dangereux recyclables		523	443
Déchets d'aluminium recyclables		335	329
Autres déchets recyclables		401	390
Déchets industriels dangereux non recyclables		13	4
Autres déchets industriels non dangereux non recyclables		526	517
Production annuelle de déchets industriels		1 799	1 683
	<b>PART DES DÉCHETS RECYCLABLES</b>	<b>70,00 %</b>	<b>69,10 %</b>

La variation entre 2015 et 2016 est essentiellement due à la hausse de l'activité sur les sites d'IES (en Espagne) et de FAC (en France).

### Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Des campagnes de prévention et de sensibilisation sont réalisées régulièrement auprès du personnel. Des systèmes de protection (bouchon d'oreille par exemple) sont proposés en libre-service ou personnalisés (moulés).

Des tests auditifs sont réalisés dans le cadre de la médecine du travail, et des réflexions sont menées dans les ateliers les plus bruyants pour réduire l'impact sur l'environnement.

### c) Utilisation durable des ressources :

#### Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Hormis pour la société FAC, les activités du Groupe sont globalement peu consommatrices d'eau, et les unités de production ne sont pas installées dans des zones en déficit hydrique.

La préservation des ressources naturelles étant une des valeurs du Groupe, des actions ont été menées pour réduire notre consommation essentiellement au sein de la société FAC qui représente plus de 70 % de la consommation d'eau du Groupe.

### Consommation d'eau

	En m <sup>3</sup>	2016	2015
Consommation d'eau (1)		16 072	18 533

(1) Les consommations correspondent à une période de 12 mois glissants qui peut être différente de l'année civile selon les sites.

La consommation moyenne sur les trois dernières années est de 16 819 m<sup>3</sup>. Les efforts engagés depuis plusieurs années pour maîtriser notre consommation d'eau essentiellement chez FAC portent leurs fruits de manière irrégulière d'une année sur l'autre.

#### Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Le Groupe Installux, dans un souci de préservation de l'environnement et d'amélioration de sa performance, recherche en permanence à optimiser sa consommation de matières premières et d'emballages.

Des actions ont été menées sur les différents sites industriels pour réduire la consommation de matières premières (poudre de peinture, billettes d'aluminium).

Notre service R&D conçoit des produits qui répondent aux contraintes mécaniques et thermiques en fonction de leur utilisation en intégrant la préservation des ressources naturelles et en limitant la consommation de matière nécessaire à leur réalisation.

#### Economie circulaire

L'aluminium est un métal assez facilement recyclable. Le Groupe demande à ses filiales de systématiquement faire reprendre leurs déchets d'aluminium par des sociétés spécialisées qui vont réintroduire ces derniers dans un nouveau cycle de consommation après fusion.

La soude d'aluminium est un déchet de l'extrusion. Ce déchet est revendu à une société qui l'utilise comme matière première dans sa production.

Quand les contraintes techniques le permettent, le Groupe Installux utilise de l'aluminium recyclé (deuxième fusion) pour sa production.



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

L'amélioration de la performance et la préservation des ressources naturelles conduisent le Groupe à chercher en permanence des solutions pour réduire sa consommation d'énergie et son empreinte carbone. Le recours aux énergies renouvelables, même s'il n'est pas envisagé pour le moment, peut être un axe futur de développement.

#### Consommation d'énergie

	En Mwh	2016	2015
Consommation de gaz		13 815	13 221
Consommation d'électricité		7 396	7 214

La hausse de consommation entre 2015 et 2016 est liée essentiellement à la hausse de l'activité chez IES et FAC.

Afin de baisser ses consommations d'électricité sur les années futures, le Groupe a engagé des travaux importants en 2016 dont le changement de l'éclairage du dépôt de Mitry-Mory (ampoules LED) et le changement des fenêtres et du système de chauffage/climatisation des bureaux du site de Saint-Bonnet-de-Mure.

#### Utilisation des sols

Les activités du Groupe ne sont pas concernées par l'utilisation des sols.

#### Lutte contre le gaspillage alimentaire

Sur le principal site du Groupe, un restaurant d'entreprise permet de mutualiser les prises de repas. Le site emploie environ 240 personnes en moyenne dont 140 à 150 déjeunent quotidiennement au restaurant.

Aucune action n'a été menée en 2016 pour sensibiliser les consommateurs au gaspillage alimentaire. Des actions sont planifiées sur 2017.

#### d) Changement climatique :

Le changement climatique, même s'il fait partie des préoccupations du Groupe, n'a pas fait l'objet d'un plan d'action spécifique.

#### Rejets de gaz à effet de serre

Les émissions directes («scope» 1 classification ADEME) proviennent de la combustion des ressources fossiles (essentiellement gaz) utilisées pour chauffer les fours et pour chauffer les ateliers et dépôts de stockage. La quantité totale d'émission de GES est estimée à 2 544 tonnes équivalent CO2 en 2016.

Les émissions indirectes («scope» 2) sont des émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité consommée par les unités de production et le chauffage des bâtiments administratifs du Groupe. Pour faire notre estimation, nous avons utilisé les données fournies par EDF (25,2 g/KWh pour l'année 2015) et en Espagne par ENDESA ENERGIA (280 g/KWh) et IBERDROLA (210 g/KWh). Le Groupe n'ayant aucune activité de production à Bahrein, la filiale est exclue du périmètre pour cette information.

	Tonnes équivalent CO2	2016	2015
Activités en France		105	119
Activité en Espagne		747	842

La baisse en Espagne est liée au changement de fournisseur d'électricité. Notre nouveau fournisseur, IBERDROLA, produit une énergie moins émettrice de gaz à effet de serre que son concurrent ENDESA ENERGIA.

#### Adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucun site du Groupe n'est situé dans une zone exposée aux risques liés au changement climatique.

Les produits commercialisés pour la fabrication de menuiseries aluminium sont conformes à la réglementation thermique RT 2012 qui a été mise en place pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments.

D'autre part, la mise en service de contenants (civières) pour le transport de nos profilés entre notre site d'extrusion et nos sites de consommation contribue à la réduction des déchets et donc à la réduction de notre empreinte sur les changements climatiques.

#### e) Protection de la biodiversité :

#### Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Les activités du Groupe n'ont pas d'impact direct sur la biodiversité. Le Groupe a un impact indirect par sa consommation d'aluminium qui est sa principale matière première.

L'aluminium est un métal extrait de la bauxite (minerai contenant majoritairement de l'alumine). L'extraction minière dans les régions où sont situées les mines de bauxite peut avoir un impact sur la biodiversité locale.

Les activités du Groupe n'ayant pas d'impact direct sur la biodiversité, il n'a été engagé aucune action particulière dans ce sens.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1.7.3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

#### a) Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe :

Le Groupe Installux se veut un acteur économique intégré dans tous les territoires où il est présent. La performance économique du Groupe a des retombées au niveau des différents territoires où il est implanté, par les salaires, les impôts et taxes versés, et par l'activité générée auprès des fournisseurs locaux en achat de composants, sous-traitance ou prestations de services.

#### b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Le Groupe Installux est présent par l'intermédiaire de ses dirigeants auprès de différentes instances ou associations professionnelles ou autres (locales ou nationales) en relation avec son secteur d'activité.

#### Actions de partenariat ou de mécénat

	2016	2015
Montant du mécénat (en K€)	41	36
Hauteur de la contribution auprès des communautés en part du bénéfice après impôt (en %)	0,4 %	0,4 %

Le Groupe soutient plusieurs programmes d'aide auprès des enfants notamment à travers des associations comme l'UNICEF, l'Association «Coup de Pouce» partenaire de la réussite à l'école, «Rêves de gones» ou «Dr Clown», et entretient un partenariat historique avec l'association «Action contre la faim».

Le Groupe apporte également son soutien à d'autres associations humanitaires nationales ou internationales et à des associations d'aide à la recherche médicale.

#### c) Sous-traitance et fournisseurs :

##### Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe Installux se veut un acteur responsable et raisonné de la vie économique qui cherche à entretenir des relations durables de partenariat avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Le Groupe a investi dans un parc de contenants pour le transport des produits longs (profilés aluminium, PVC, etc.). L'action de déploiement de ce mode opératoire vers tous nos fournisseurs extrudeurs ou sous-traitants susceptibles de transporter des produits pouvant être conditionnés dans ce type de contenant se poursuit depuis 2014. Ceci permet de limiter les déchets d'emballage bois ou carton.

##### Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Historiquement, le Groupe Installux était un concepteur gammiste de produits aluminium pour le bâtiment. Il concevait et commercialisait des concepts de menuiserie et de véranda qui étaient fabriqués en sous-traitance par des fournisseurs d'extrusion et de traitement de surface. Depuis plusieurs années Installux a fait le choix stratégique d'intégrer la production des produits qu'il commercialise. Ceci a eu pour conséquence de réduire fortement la part de la sous-traitance dans les achats du Groupe.

Les activités de sous-traitance encore externalisées concernent une partie du traitement de surface des profils (100 % de l'anodisation et 40 % du laquage) et des opérations d'usinage complexes. Est qualifiée de sous-traitance, toute opération de valeur ajoutée réalisée sur nos produits bruts (profilés aluminium ou pièces de fonderie) en dehors des usines du Groupe. Ceci représente 13,2 % des achats du Groupe (Installux Gulf et ITE sont exclues de cet indicateur).

Les fournisseurs du Groupe sont majoritairement basés en Europe et sont donc soumis aux mêmes règles en matière de responsabilité sociale et environnementale.

#### d) Loyauté des pratiques :

##### Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe s'engage à respecter les lois et réglementations applicables dans tous les pays où il est présent. Il demande à ses collaborateurs de conduire les activités du Groupe de manière éthique et transparente en préservant au mieux les intérêts de tous. Ces principes sont régulièrement rappelés aux personnes qui interviennent dans des pays où de telles pratiques sont avérées.

##### Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe Installux se conforme au règlement européen REACH. Aucun produit commercialisé par le Groupe ne nécessite son inscription sur la liste des produits dangereux.

Le Groupe Installux commercialise essentiellement des produits destinés au second œuvre du bâtiment. Certains de ces produits peuvent être soumis à des normes ou à des réglementations pour permettre leur commercialisation.

Nos produits de fermeture (porte, fenêtre, etc.) sont conformes à la norme RT 2012 (réglementation thermique pour le bâtiment). Ils ont subi des tests et ont été certifiés par un organisme certificateur des produits du bâtiment (CSTB).

Les stores commercialisés par la société Roche Habitat sont conformes à la réglementation, et les résultats aux tests qu'ils ont subis nous permettent d'afficher le marquage CE sur ces produits.

L'atelier de sertissage de la société IES basée en Espagne, est certifiée NF par le CSTB. Ceci atteste d'un niveau d'exigence et de suivi de production élevé qui assure au consommateur une bonne qualité des produits.



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### e) Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme :

Le Groupe Installux se conforme à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et porte une attention particulière dans les régions sensibles où il est présent.

### Part du chiffre d'affaires réalisé dans des régions sans risque pour les Droits de l'Homme

	2016	2015
Part du chiffre d'affaires réalisé dans des pays sans risque pour les Droits de l'Homme (source : Freedom House)	93,9 %	94,5 %

### 1.8 Description des principaux risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels les sociétés du Groupe sont exposées sont décrits en détail dans la note 24 de l'annexe des comptes consolidés.

## TITRE 2 - LA SOCIÉTÉ INSTALLUX

### 2.1 Comptes annuels

Les comptes sociaux de notre société au 31 décembre 2016 ainsi que leurs annexes et le tableau des résultats des cinq derniers exercices sont joints au présent rapport.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

#### Chiffre d'affaires et marge :

Le chiffre d'affaires global de 75 445 K€ comprend 1 428 K€ de produits de revente d'aluminium à sa filiale Installux Extrusion Services ; en 2015, cette activité représentait la somme de 3 014 K€. Retraité de cet impact, le chiffre d'affaires global est en progression de 1,9 % par rapport à l'année précédente, en raison d'une hausse des volumes, le tarif des ventes ayant été inchangé.

Le taux de marge est en hausse de 1,8 point, notamment en raison de la baisse du coût de l'aluminium.

#### Titres de participation :

Les titres Roche Habitat ont fait l'objet d'une provision complémentaire de 499 K€ (100 % de l'écart entre la valeur des titres et la situation nette de la filiale). La provision totale au 31 décembre 2016 s'élève dorénavant à 1 772 K€.

#### Analyse du résultat :

L'amélioration de la marge sur coûts variables est liée à la baisse du coût de l'aluminium. Le résultat d'exploitation, en hausse de 14 %, prend en compte une augmentation des frais fixes de 500 K€ dont une enveloppe de 300 K€ consacrée à la promotion de la société par l'intermédiaire du réseau Côte Baies. Les charges de personnel après refacturation du personnel mis à disposition ainsi que le coût des impayés clients sont stables.

Le résultat financier comprend une dotation aux provisions sur titres de 499 K€, contre 267 K€ en 2015.

Le résultat exceptionnel comprend la dotation d'une provision pour risque sur cotisation d'accident du travail pour 81 K€ et la

reprise de provisions pour risques et charges devenues sans objet pour 53 K€. En 2015, il comprenait le coût net des immobilisations cédées ou mises au rebut pour 44 K€ et la dotation de provisions pour risques et charges de 112 K€.

Le résultat net est en hausse de 10 %, et de 14 % après retraitement des éléments financiers et des éléments exceptionnels non récurrents.

#### Capitaux propres :

Les capitaux propres, d'un montant de 59 661 K€ au début de l'exercice, ont été minorés de 2 428 K€ par les dividendes versés à l'issue de l'assemblée du mois de juin 2016.

Compte tenu du résultat de l'exercice de 4 971 K€, ils s'élèvent à la clôture à 62 205 K€.

#### Trésorerie :

Les disponibilités figurant au bilan pour 30,2 M€ comprennent 5 M€ de comptes à terme sur 1 mois renouvelable, 22 M€ de comptes à terme sur 3 et 5 ans, 0,7 M€ d'intérêts courus à recevoir sur ces placements et 3,1 M€ d'escompte en valeur.

Compte tenu d'une marge brute d'autofinancement dégagée de 7,1 M€, d'une diminution du besoin en fonds de roulement de 1,1 M€, dont une baisse des stocks de 0,5 M€, de dividendes versés pour 2,4 M€ et de l'autofinancement des investissements pour 1,8 M€, la trésorerie est en hausse de 4,6 M€.

#### Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 23 966 € au titre des dépenses non-déductibles fiscalement visées par l'article 39-4 du même Code ; l'impôt correspondant s'élève à 7 989 € (au taux normal de l'impôt sur les sociétés, hors contributions additionnelles).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'il n'a été procédé, en application de l'article 39-5 du même Code, à la réintégration dans le bénéfice imposable de la société d'aucun frais généraux.

#### Information relative aux délais de paiement fournisseurs :

En application de l'article D 441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DETTES FOURNISSEURS			
Exercice 31/12/2016		Exercice 31/12/2015	
Date d'échéance	Montant TTC à la clôture de l'exercice	Date d'échéance	Montant TTC à la clôture de l'exercice
<b>France :</b>		<b>France :</b>	
- échues à la clôture	58 K€	- échues à la clôture	51 K€
- janvier 2017	2 655 K€	- janvier 2016	2 810 K€
- février 2017	618 K€	- février 2016	895 K€
- mars 2017	35 K€	- mars 2016	11 K€
- échéance ultérieure	0 K€	- échéance ultérieure	0 K€
- factures non parvenues	134 K€	- factures non parvenues	142 K€
<b>Etranger :</b>		<b>Etranger :</b>	
- échues à la clôture	41 K€	- échues à la clôture	40 K€
- janvier 2017	1 221 K€	- janvier 2016	1 874 K€
- février 2017	357 K€	- février 2016	329 K€
- mars 2017	106 K€	- mars 2016	80 K€
- échéance ultérieure	0 K€	- échéance ultérieure	0 K€
- factures non parvenues	1 K€	- factures non parvenues	3 K€
<b>TOTAL .....</b>	<b>5 226 K€</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>6 235 K€</b>

### 2.2 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le Bénéfice de l'exercice, qui s'élève à la somme de 4 971 367,12 Euros, de la façon suivante :

- une somme de 2 428 000,00 Euros serait distribuée aux actionnaires à titre de dividendes, ci	2 428 000,00 €
- une somme de 300,00 Euros serait virée au compte "Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants" qui se trouverait ainsi porté de 4 780,00 Euros à 5 080,00 Euros, ci	300,00 €
- une somme de 2 543 067,12 Euros serait virée au compte "Autres Réserves", qui se trouverait ainsi porté de 50 520 908,74 Euros à 53 063 975,86 Euros, ci	2 543 067,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 971 367,12 €</b>

Le dividende mis en distribution, d'un montant de 8,00 euros par action, serait éligible, pour les bénéficiaires remplissant les conditions requises, à la réfaction instituée par l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts et serait mis en paiement le 23 juin 2017.

### 2.3 Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sociaux ont été les suivants :

	Dividende total	Dividende éligible à la réfaction	Dividende non éligible à la réfaction
Exercice clos le 31 décembre 2013	2 428 000 € (8,00 € par action)	2 428 000 €	0 €
Exercice clos le 31 décembre 2014	2 428 000 € (8,00 € par action)	2 428 000 €	0 €
Exercice clos le 31 décembre 2015	2 428 000 € (8,00 € par action)	2 428 000 €	0 €

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 2.4 Informations concernant les mandataires sociaux

#### Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom, Prénom, Domicile des mandataires sociaux	Date de naissance	Date de nomination	Autres fonctions
<b>Président Directeur Général :</b>			
M. Christian CANTY 601, chemin des Grandes Vierres, DOMMARTIN (Rhône)	23.11.1947	18.06.2015	<b>Administrateur :</b> - Installux Gulf - Installux Trading Export - Asvel <b>Administrateur unique :</b> - Installux Extrusión Services S.L. <b>Gérant :</b> - Financière CCE S.A.R.L. - Côté Baies S.A.R.L. - IMG S.A.R.L. - Immobilière CCE S.C.I. - Compans Industries Réunies S.C.I. - Marcilloles S.C.I. <b>Représentant permanent de Financière CCE, gérante :</b> - Les Cembros S.C.C.V.
<b>Directeurs Généraux Délégués - Administrateurs :</b>			
M. Gérard COSTAILLE 2, route d'Avallon, STE MAGNANCE (Yonne)	15.03.1949	19.06.2014 Administrateur 15.06.2010 D.G.D.	<b>Gérant :</b> - Financière CCE S.A.R.L.
M. Christophe CANTY 56 bis, avenue du 8 Mai 1945, TASSIN LA DEMI LUNE (Rhône)	06.05.1975	19.06.2014 Administrateur  20.11.2012 D.G.D.	<b>Gérant :</b> - Financière CCE S.A.R.L. - IMG S.A.R.L. - CCEE S.C. - M.J.C.S. S.C. - Juki S.C.I. <b>Président :</b> - Installux Gulf <b>Administrateur :</b> - Installux Trading Export
<b>Administrateurs :</b>			
Mme Nicole CANQUERY 7, allée de la Mâtre, VILLENEUVE (Ain)	27.04.1956	14.06.2012	<b>Présidente :</b> - Financière des Salariés d'Installux S.A.S. <b>Salariée :</b> - Financière CCE S.A.R.L.
M. Sylvain CHARRETIER 3, rue du Château d'Eau, GUIGNES (Seine-et-Marne)	30.06.1972	16.06.2011	<b>D.G.D. :</b> - Sofadi Tiaso S.A.S. <b>Salarié :</b> - IMG S.A.R.L.
M. Olivier CROS 9, chemin du Bois, CALUIRE ET CUIRE (Rhône)	06.02.1964	16.06.2011	<b>Salarié :</b> - IMG S.A.R.L.
Mme Stéphanie CANTY 312, chemin de Palayer, CIVRIEUX D'AZERGUES (Rhône)	11.04.1973	18.06.2015	<b>Gérante :</b> - M.J.C.S. S.C.I. <b>Salariée :</b> - Financière CCE S.A.R.L.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Rémunération et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux :

L'ensemble des rémunérations versées aux mandataires sociaux de la société Installux, des sociétés qu'elle contrôle et de la société qui la contrôle s'est élevé à la somme de 852 056 €, dont 805 902 € correspondant aux salaires, rémunération de gérance et avantages en nature, 25 154 € à l'intéressement et à la participation, et 21 000 € aux jetons de présence (répartis à égalité entre les administrateurs).

### 2.5 Jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice écoulé, des jetons de présence pour un montant global de 21 000 euros (net du forfait social).

### 2.6 Opérations affectant les actions de la société

La société n'a jamais détenu au cours de l'exercice, ni ne détient à la clôture, de ses propres actions.

### 2.7 Etat des délégations de compétence et de pouvoirs

Aucune délégation de pouvoir ou de compétence au Conseil d'Administration n'est en cours de validité.

### 2.8 Administration et contrôle de la société

#### Nomination de nouveaux administrateurs :

Nous vous proposons de compléter la composition du Conseil d'administration et, à cet effet, nommer en qualité de nouveaux Administrateurs de la société pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- La société Financière C.C.E., dont le siège est Chemin du Bois rond 69720 Saint-Bonnet-de-Mure, laquelle sera représentée par Madame Marie-Josée CANTY,
- Madame Caroline CANTY, demeurant 56 bis, avenue du 8 Mai 1945 à TASSIN LA DEMI LUNE (Rhône).

De la sorte, notre Conseil d'Administration sera composé de 9 administrateurs et respectera l'obligation d'avoir une proportion d'administrateurs de chaque sexe d'au moins 40 % :

Administrateurs hommes	Administrateurs femmes
Christian CANTY	Nicole CANQUERY
Christophe CANTY	Caroline CANTY
Sylvain CHARRETIER	Stéphanie CANTY
Gérard COSTAILLE	Financière C.C.E. représentée par Marie-Josée CANTY
Olivier CROS	

#### Renouvellement des mandats d'administrateurs :

Nous vous proposons de renouveler, pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, les mandats d'Administrateurs de Monsieur Sylvain CHARRETIER et de Monsieur Olivier CROS, venus à expiration avec la présente Assemblée.

#### Renouvellement des mandats de co-Commissaires aux comptes :

Nous vous proposons de renouveler, pour une nouvelle période de six exercices, les mandats de Co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société Premier Monde et de Monsieur Arnaud MALIVOIRE, venus à expiration avec la présente Assemblée.

L'autorité des Marchés Financiers n'a émis aucune observation sur cette proposition de renouvellement de mandat.

#### Mode de direction de la société :

Lors de sa séance du 20 juin 2002, le Conseil d'administration

a décidé que Monsieur Christian CANTY assurerait simultanément les mandats de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Monsieur Christian CANTY devant être atteint en fin d'année 2017 par la limite d'âge pour l'exercice du mandat de Directeur Général, le Conseil d'Administration, qui devra toutefois se prononcer à nouveau sur ce sujet lors de sa séance d'octobre, envisage de dissocier les fonctions et de confier la Direction Générale de la société à Monsieur Christophe CANTY, assisté de Monsieur Gérard COSTAILLE et de Monsieur Sylvain CHARRETIER. Monsieur Christian CANTY conserverait quant à lui la présidence du Conseil d'Administration.

### 2.9 Actionnariat des salariés

#### Etat de la participation des salariés au capital de la société :

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, il n'y avait pas d'actions détenues par le personnel, de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou par les salariés ou anciens salariés dans le cadre de Fonds Communs de Placement d'Entreprise.

Néanmoins, la société Financière des Salariés d'Installux, qui regroupe des salariés du Groupe aux côtés de la société Financière CCE, détient à la clôture 2,55 % du capital et des droits de vote.

#### Option d'achat ou de souscription d'actions Attribution d'actions gratuites :

Notre société n'a pris aucune décision dans ces domaines.

### 2.10 Structure du capital et participations significatives

Le capital de la société est divisé en 303 500 actions, toutes de même catégorie.

Depuis le 3 avril 2016, date d'entrée en vigueur de la loi «Florange» du 29 mars 2014, les actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

A cette exception près, aucune action ne bénéficie de droits particuliers (financiers ou autres), ou ne supporte de restrictions particulières (notamment en matière de droit de vote).

Aucune action n'est concernée par une interdiction d'aliéner ; aucun pacte ou accord entre actionnaires n'a été révélé à la société.

A notre connaissance, à la date du 31 décembre 2016, les seuils légaux étaient franchis par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Seuil franchi	
	En capital	En droit de vote
Financière CCE	66,67 %	66,67 %
Amiral Gestion	10 %	5 %

La société a été destinataire, au cours de l'exercice 2016, de 2 avis de franchissement de seuils de la part de la société Financière C.C.E. :

- le 17 mai 2016 (à titre de régularisation) : franchissement à la hausse du seuil des 2/3 des droits de vote consécutivement à l'entrée en vigueur de la loi Florange ;
- le 29 septembre 2016 : franchissement à la hausse du seuil des 2/3 du capital consécutivement à la prise de contrôle majoritaire de la société Financière des Salariés d'Installux.

La société a également été destinataire, au cours de l'exercice 2016, de 2 avis de franchissement de seuils de la part du fonds Amiral Gestion :

- le 19 mai 2016 : franchissement à la baisse du seuil de 10 % des droits de vote consécutivement à l'entrée en vigueur de la loi Florange (à titre de régularisation) et franchissement à la baisse du seuil de 15 % du capital.

Au 31 décembre 2016, le public détenait 33,10 % du capital social.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les dirigeants et hauts responsables non dirigeants de la société ainsi que les personnes auxquelles ils sont étroitement liés n'ont réalisé en 2016 aucune opération sur les titres de la société.

### 2.11 Evolution du cours de l'action

Au cours de l'exercice 2016, le cours de l'action a évolué de la façon suivante :

- cours au 31 mars 2016 :	258,00 €
- cours au 30 juin 2016 :	320,00 €
- cours au 30 septembre 2016 :	330,10 €
- cours au 31 décembre 2016 :	365,00 €

Ainsi au 31 décembre 2016 la capitalisation boursière de la société s'élevait à 110 778 K€, supérieure de 32 % par rapport aux capitaux propres consolidés du Groupe.

### 2.12 Observations du Comité d'Entreprise

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation, en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du Travail, sur la situation économique et sociale de l'entreprise.

### 2.13 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, de constater qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons par ailleurs qu'au cours de l'exercice 2016, aucune convention n'est intervenue, directement ou indirectement, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de notre société et l'une de nos filiales.

Monsieur Sylvain CHARRETIER, salarié de la société Sofadi-Tiaso, a été transféré le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à la société I.M.G.

### 2.14 Succursales

Notre Société ne dispose d'aucune succursale, ni en France, ni à l'étranger.

### 2.15 Prêt Inter-Entreprises

Notre Société n'a consenti aucun prêt inter-entreprises dans le cadre des dispositions de l'article L 511-6, 3 bis du Code de commerce.

### 2.16 Rapport du Président

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration a établi un rapport sur la gouvernance de l'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

## TITRE 3 - AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Votre Assemblée générale s'étant prononcée, pour la dernière fois, le 19 juin 2014, soit il y a 3 années, sur l'augmentation de capital visée au deuxième alinéa de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, vous allez être amenés à vous prononcer à nouveau sur une délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 et suivants du Code du travail, par l'émission d'actions nouvelles dans la limite de 3 % du nombre de titres composant à ce jour le capital social ; cette augmentation devant être réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise, il sera nécessaire de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Vous entendrez sur ce dernier point le rapport de vos Commissaires aux comptes.

Dans la mesure où nous pensons qu'une telle augmentation de capital n'est pas adaptée à une société comme la nôtre, nous vous proposons de rejeter la résolution relative à cette opération.

## TITRE 4 - PLAN DE RACHATS D' ACTIONS PROPRES

### Instauration d'un programme de rachat d'actions :

Nous souhaitons vous proposer la mise en place d'un programme de rachat de ses propres actions par la société.

Les rachats d'actions, qui ne pourraient excéder 10 % du capital, pourraient notamment être utilisés pour annuler des actions dans le cadre de l'autorisation qui vous sera soumise à cet effet, notamment, de pouvoir mettre en œuvre une politique de retour vers les actionnaires.

Les objectifs du programme de rachat seraient les suivants :

- annulation de tout ou partie des actions rachetées, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois ;
- remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion ou d'apport, conformément à la réglementation applicable ;
- mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'autorisation serait accordée dans les limites suivantes :

- pourcentage de rachat maximum de capital autorisé : 10 % du capital ;
- prix d'achat unitaire maximum : 380 euros ;
- montant global maximum du programme : 11 533 000 euros ;
- durée : 18 mois.

Les opérations de rachat d'actions pourraient être effectuées à tout moment, sauf en période d'offre publique sur le capital de la société.

Il est rappelé que l'autorisation d'acheter ses propres titres est soumise par la loi à plusieurs limites. En particulier, la société ne peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10 % du total de ses propres titres ; l'acquisition ne peut avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables ; les actions auto-détenues n'ont pas droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au report à nouveau.

Si vous décidez d'approuver l'instauration de ce programme de rachat d'actions propres, vous voudrez bien déléguer à votre Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour sa mise en œuvre.

### Réduction de capital :

Nous vous demanderons de déléguer, pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions de la société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par votre Assemblée.

Ainsi, votre Conseil d'administration pourra, s'il le juge opportun, réduire le capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, par annulation de tout ou partie des actions acquises. Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois.

## TITRE 5 : CONCLUSION

Vous allez maintenant entendre la lecture des rapports des Commissaires aux comptes, puis nous répondrons à vos questions. Nous vous demanderons ensuite de donner acte à vos Administrateurs des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'adopter le programme de rachat d'actions et d'une façon plus générale d'adopter les résolutions qui vous seront soumises sous réserve de la résolution relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés que nous vous invitons à rejeter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOU MIS A L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2017

En application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'AMF, la société Installux présente ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 juin 2017.

En l'absence de précédents programmes, la société Installux ne détient aucune de ses propres actions.

### **Part maximale du capital - Nombre maximal et caractéristiques des titres que la société se propose d'acquérir - Prix maximum d'achat**

La société Installux aura la faculté d'acquérir 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date du rachat, soit, sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 mars 2017, 30 350 actions.

Le prix d'achat hors frais ne pourra dépasser 380 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la société.

La société Installux a ainsi fixé à 11 533 000 euros le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions.

Le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date.

### **Objectifs du programme de rachat**

Les actions rachetées pourront être utilisées aux fins suivantes :

- annuler des actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans la mesure où ces opérations seront en conformité avec la réglementation applicable ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF,
- plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation applicable.

### **Durée du programme de rachat**

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 juin 2017.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULLATIONS D' ACTIONS PROPOSÉE À L' ASSEMBLÉE (ART. L.225-209 DU CODE DE COMMERCE)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2017  
(14<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION)

*Aux Actionnaires,*

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions prévue à la 12<sup>ème</sup> résolution.

Fait à Lyon, le 27 avril 2017

**NOVANCES - DECHANT et Associés**  
*Société de Commissaires aux Comptes*

*Membres de la Compagnie Régionale de Lyon*  
*Christophe ALEXANDRE, Représentant légal*



**PREMIER MONDE**

*Société de Commissaires aux Comptes*

*Membres de la Compagnie Régionale de Lyon*  
*Philippe BONNEPART, Représentant légal*



## RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016

En ma qualité de Président-Directeur Général de la société Installux, j'atteste qu'à ma connaissance les comptes annuels 2016 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Bonnet-de-Mure, le 20 avril 2017

*Christian CANTY*  
*Président-Directeur Général*





## RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016

*Aux Actionnaires,*

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les «Informations RSE»), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel (ci-après «le Référentiel»).

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 3 personnes entre le 10 novembre 2016 et le 21 avril 2017 pour une durée de 5 jours avec un audit sur site le 31 janvier 2017.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

### **1. Attestation de présence des Informations RSE**

#### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées au chapitre sur les Informations RSE du rapport de gestion.

#### *Conclusion*

**Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites précisées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.**

### **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

#### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené 5 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

## RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : heures de formation, absentéisme, accidents du travail et taux de fréquence et de gravité ;

- informations environnementales : consommations d'eau, consommations d'énergie, moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;

Pour ces Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, de l'entité Sofadi-Tiaso et de l'entité France Alu Color, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 20 % des sites, entre 11 % et 21 % des informations quantitatives sociales et entre 4 % et 75 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### *Conclusion*

**Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.**

Fait à Toulouse, le 21 avril 2017

**L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT,**  
**Cabinet de SAINT FRONT**  
**Jacques de SAINT FRONT - Président**



## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2017

Chers Actionnaires,

J'ai le plaisir de vous présenter mon rapport établi selon les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Composition du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'administration était composé des membres suivants :

- Monsieur Christian CANTY,  
Président du Conseil et Directeur Général
- Madame Nicole CANQUERY
- Madame Stéphanie CANTY
- Monsieur Christophe CANTY,  
Directeur Général Délégué
- Monsieur Gérard COSTAILLE,  
Directeur Général Délégué
- Monsieur Sylvain CHARRETIER
- Monsieur Olivier CROS

Les informations relatives aux dates de nominations des Administrateurs, la durée de leur mandat, leur âge, les fonctions qu'ils peuvent exercer dans d'autres sociétés figurent dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée générale du 15 juin 2017.

Notre Conseil respectait les dispositions minimales applicables en 2016 en matière de parité au sein des organes de Direction des sociétés cotées. Des nominations complémentaires d'administrateurs seront soumises à l'Assemblée générale du 15 juin 2017 en vue de respecter les nouvelles dispositions applicables en 2017.

### Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois : le 29 mars 2016, le 16 juin 2016, le 26 juillet 2016 et le 28 octobre 2016, sur la convocation de son Président.

Le taux de présence au Conseil d'administration a été le suivant :

	29/03/16	16/06/16	26/07/16	28/10/16	Taux de présence
Monsieur Christian CANTY - PDG	X	X	X	X	100 %
Monsieur Gérard COSTAILLE - DGD	X	X	X	X	100 %
Monsieur Christophe CANTY - DGD	X	X	X	X	100 %
Madame Nicole CANQUERY	X	X	X	X	100 %
Monsieur Sylvain CHARRETIER	X	X	X	X	100 %
Monsieur Olivier CROS	X	X	X	X	100 %
Madame Stéphanie CANTY	-	-	-	X	25 %

Les informations utiles aux délibérations ont été systématiquement communiquées aux Administrateurs.

Le quorum a toujours été atteint, les Administrateurs s'étant, le cas échéant, abstenus de prendre part au vote lorsque la loi le prévoyait.

Les procès-verbaux des réunions ont été établis après chaque réunion du Conseil dans de brefs délais.

Il n'existe pas de règlement intérieur relatif au fonctionnement du Conseil d'administration, non plus que de comités spécifiques, ni de censeurs.

### Limitation des pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale est exercée par Monsieur Christian CANTY, Président du Conseil d'administration.

Dans le cadre des relations internes de la société, aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

### Limitation des pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués

Monsieur Gérard COSTAILLE et Monsieur Christophe CANTY assistent Monsieur Christian CANTY dans sa mission de Direction générale de la société.

Dans le cadre des relations internes de la société, les pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués sont limités, Monsieur Gérard COSTAILLE et Monsieur Christophe CANTY ne pouvant, sans l'accord préalable du Conseil, accomplir l'une des opérations suivantes :

- emprunts autres que les découverts normaux en banque,
- octroi de prêt, subvention ou abandon de créance,
- constitution d'hypothèques, nantissements, cautions et autres garanties,
- participation à toute société, entreprise, groupement ou autre ; augmentation ou réduction des participations existantes,
- acquisition, disposition, crédit-bail ou location, comme preneur ou bailleur, d'immeuble, fonds de commerce ou droit de propriété industrielle ou intellectuelle,
- ouverture ou fermeture d'établissement,
- investissement sortant du cadre de la gestion courante de la société.

### Code de gouvernement d'entreprise

Notre société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise, mettant en œuvre les dispositions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

### Information concernant les organes de contrôle

#### Commissaires aux comptes :

Les mandats des Commissaires aux comptes de la société sont les suivants :

	Date de nomination	Fin de mandat
TITULAIRES		
PREMIER MONDE M. Philippe BONNEPART	16 juin 2011	Comptes 31 décembre 2016
NOVANCES DECHANT ET ASSOCIES M. Christophe ALEXANDRE	13 juin 2013	Comptes 31 décembre 2018
SUPPLEANTS		
M. Arnaud MALIVOIRE	16 juin 2016	Comptes 31 décembre 2016
M. Laurent GILLES	13 juin 2013	Comptes 31 décembre 2018

#### Comité d'audit

La société n'avait pas mis en place de Comité d'audit, estimant, après analyse et conformément à l'article L. 823-20 4° du Code de commerce qui exempte les sociétés dites «Vamps», en être dispensée.

En l'absence de Comité d'audit, c'est la Direction financière, placée sous l'autorité de Monsieur Sylvain MOYNE, qui a assuré la responsabilité de la fiabilité de l'information financière. Elle s'est ainsi assurée que les procédures de collecte et de contrôle de l'information étaient satisfaisantes, et a mis en œuvre les mesures nécessaires à la fiabilité des informations communiquées par la société.

Lors de sa séance du 30 mars 2017, le Conseil d'administration a finalement décidé de constituer un tel comité, au sein duquel ont été nommés Madame Nicole CANQUERY, qui en assure la présidence, et Monsieur Olivier CROS.

#### Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération de la société et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Ils ne sont attributaires d'aucun plan de souscription ou d'achat d'actions, d'aucune attribution d'actions gratuites, ni d'aucun bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise.

Enfin, aucun engagement n'a été pris à leur égard par la société correspondant à des rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la modification ou de la cessation de leurs fonctions.

#### Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les conditions d'accès aux Assemblées Générales qui pourraient déroger aux conditions fixées par la loi figurent au Titre VI des statuts sociaux, et particulièrement à l'article 19.

#### Informations sur la composition du capital

Le rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration contient des informations suffisantes pour répondre aux obligations de l'article L 225-100-3 du Code de commerce relatif aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

### Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

#### I - DÉFINITION ET OBJECTIF DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Pour l'élaboration de ce rapport, le Groupe s'appuie sur les principes énoncés par l'AMF sur «Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne» et plus particulièrement dans un document intitulé : «Cadre de référence : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites» publié en juillet 2010.

##### 1) La gestion des risques :

La gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

La gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques de chaque filiale qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour le Groupe.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation.

L'objectif de la gestion des risques vise à identifier et analyser les principales menaces et opportunités potentielles du Groupe. Elle peut également être un levier de management en contribuant à :

- créer et préserver la valeur des actifs et la réputation de la société,
- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs,
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe.

##### 2) Le contrôle interne :

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle, établis par la Direction Générale, le management et autres membres du personnel, pour donner une assurance raisonnable sur :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- la fiabilité du reporting,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs notamment en assurant le bon fonctionnement des processus internes et l'utilisation efficiente des ressources.

L'objectif général du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de la société Installux et de ses filiales, et les risques d'erreurs ou de fraudes.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société :

- le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques de la société. Les contrôles à mettre en place relèvent du dispositif de contrôle interne. Ainsi, ce dernier concourt au traitement des risques auxquels sont exposées les activités de la société ;
- de son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser ;
- en outre, le dispositif de gestion des risques doit lui-même intégrer des contrôles, relevant du dispositif de contrôle interne, destinés à sécuriser son bon fonctionnement.

##### 3) Périmètre et limites :

La gestion des risques et le contrôle interne tels que définis dans ce rapport concernent toutes les entités consolidées au sein du Groupe Installux.

Le contrôle interne en place a été conçu pour les entités afin de s'adapter à l'organisation existante, aux objectifs décidés par le

## RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Conseil d'administration et le Comité de Direction, et à la conformité aux lois et règlements.

Les principes et le dispositif du contrôle interne ont été déployés pour tous les domaines et dans toutes les filiales en tenant compte des spécificités locales et des réglementations en vigueur. Ces principes sont également connus et suivis au niveau des différents services centraux du Groupe.

L'organisation la plus efficiente ne saurait faire disparaître les limites inhérentes à la gestion des risques et au contrôle interne. En effet, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs.

Les principales limitations qui puissent être relevées sont les incertitudes du monde extérieur, la part de jugement dans les décisions prises et la conséquence d'une défaillance humaine potentielle ou d'une simple erreur.

De plus, lors de chaque mise en place d'une activité de contrôle, une évaluation du ratio coût/bénéfice est menée, conduisant à une couverture raisonnable des contrôles nécessaires.

### II - ORGANISATION GÉNÉRALE

#### 1) Les acteurs :

- Monsieur Christian CANTY, Président et Directeur Général de la société Installux, est responsable de la mise en place du contrôle interne au sein du Groupe, des moyens mis en œuvre, et de son suivi ; il est assisté de Monsieur Gérard COSTAILLE, Directeur Général Délégué et de Monsieur Christophe CANTY, Directeur Général Délégué.
- Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration des procédures, et doit veiller à leur application.
- Le Contrôle de gestion placé sous l'autorité de Monsieur Sylvain MOYNE réalise des missions de contrôle et d'audit tant dans les domaines financiers qu'opérationnels. Il veille au respect des procédures et met en place des indicateurs pour suivre les principaux risques identifiés. Il peut être amené à faire des recommandations ou des propositions d'amélioration auprès de la Direction Générale ou du Conseil d'administration.
- La Direction opérationnelle des filiales, placée selon le cas sous l'autorité de Monsieur Gérard COSTAILLE, de Monsieur Olivier CROS, de Monsieur Sylvain CHARRETIER, de Monsieur Christophe CANTY, ou de Monsieur Albert ARNAL GUSO, s'assure de l'application des procédures au sein des filiales.
- La Direction des systèmes d'information sous l'autorité de Monsieur Frédéric PERNIER contribue à la fiabilité et à l'intégrité des données. Son expertise garantit la fiabilité des matériels et des différents logiciels utilisés dans le Groupe. La mise en place d'indicateurs permet de mieux suivre les risques.
- La politique de gestion des Ressources Humaines instaurée par la Direction Générale contribue au processus de contrôle interne en garantissant une adéquation entre les attentes du Groupe et les connaissances et compétences des personnes recrutées. Elle participe également à la diffusion de l'information auprès du personnel par les instances représentatives ou par le biais de bulletins d'informations.
- Chaque employé du Groupe est impliqué au quotidien dans le processus de contrôle interne en cohérence avec son niveau de connaissance respectif et son accès à l'information. La Direction rappelle régulièrement les valeurs du Groupe à travers les messages repris dans les différents livrets (accueil, etc.) ou lettres d'informations (Finances Info, etc.).
- Les Commissaires aux comptes ne sont pas, dans le cadre de leur mission, partie prenante des dispositifs de contrôle interne. Ils ont accès aux différents documents et sont informés des travaux d'audit réalisés par le contrôle de gestion dans le cadre de ses missions de contrôle interne. Ils procèdent ponctuellement à des tests de procédure et sont amenés dans le cadre de leur mission à identifier des risques significatifs éventuels. Ils présentent leurs observations à la Direction Générale et au Conseil d'administration qui engagent des actions correctives.

#### 2) Diffusion d'informations pertinentes et fiables :

Les responsables comptables de chaque société sont en charge de la collecte et du contrôle des informations financières ; ils établissent les comptes sociaux dans le respect des normes comptables en vigueur.

Le responsable de la consolidation veille au respect des règles établies par le Groupe pour le traitement de l'information.

Les comptes sociaux et consolidés sont établis sous la responsabilité de la Direction financière qui fait appel à des sociétés de conseil pour la validation des comptes consolidés et l'évolution des normes IFRS.

Différents outils informatiques ou autres permettent une diffusion de l'information auprès des différents acteurs du Groupe en charge de faire appliquer les objectifs fixés par la Direction Générale. Le Contrôle de gestion dans ses missions de contrôle interne s'assure de la fiabilité des informations diffusées.

### III - GESTION DES RISQUES

La Direction Générale du Groupe Installux a demandé aux différents acteurs du contrôle interne d'engager un processus de gestion des risques pouvant avoir un impact sur le Groupe.

Ce processus particulier suit une approche en trois étapes selon les activités suivantes :

- l'identification et l'analyse des risques,
- la gestion des risques,
- le suivi des risques

#### 1) Risques liés à l'activité :

- *Coût des matières premières :*

Ce facteur de risque et sa méthode de gestion sont décrits dans la note 24.4 des comptes consolidés.

- *Gestion des ressources humaines :*

Conscient de l'importance du capital humain pour l'avenir du Groupe, la Direction Générale porte une attention particulière à la gestion du personnel et à la capacité des différentes filiales à maintenir un niveau de compétence et de qualification élevé. Les recrutements, les plans de formations, et la gestion des ressources humaines doivent prendre en compte ces éléments pour assurer l'avenir du Groupe. Cette politique est décrite en section 1.7.1° du rapport de gestion.

- *Risque tiers :*

Le Groupe Installux a fait le choix stratégique depuis de nombreuses années de maîtriser la part de chaque client dans le chiffre d'affaires global pour limiter le risque sur un portefeuille difficilement assurable auprès d'une compagnie d'assurance crédit. Il a fait le choix «d'auto-assurer» son risque client. Ceci nécessite la mise en place d'outils de suivi et un dialogue permanent entre le credit management, le recouvrement client et la force de vente. Un reporting régulier est fait auprès de la Direction Générale du Groupe.

La politique d'achat du Groupe intègre le risque de défaillance potentielle de nos fournisseurs. Le service achat a l'obligation de sécuriser les approvisionnements stratégiques du Groupe en recherchant plusieurs fournisseurs. Il s'assure également de la bonne santé financière de nos partenaires par un contact direct périodique et par la réalisation d'enquêtes régulières et éventuellement une mise sous surveillance par un organisme spécialisé.

- *Problèmes géopolitiques et internationaux :*

Ce risque identifié reste faible pour le Groupe. L'essentiel de ses activités et de ses implantations sont en Europe. Seule la filiale Installux Gulf située à Bahreïn évolue dans un environnement à risque, et le commerce réalisé hors zone Euro est couvert par une assurance crédit. Une estimation de ce risque est réalisée



## RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

ponctuellement, et une analyse est faite par les instances dirigeantes du Groupe.

### • *Renouvellement des produits et innovation :*

Le renouvellement des gammes et la mise au point de nouveaux produits est l'une des principales préoccupations du Groupe. C'est l'un des moyens essentiels d'assurer sa compétitivité, de maintenir sa croissance organique et d'accroître sa rentabilité.

Pour cela, le Groupe veille au niveau de compétence de ses équipes au sein des différents pôles techniques et n'hésite pas à faire appel à des prestataires extérieurs pour élargir son socle de compétence et rester un acteur innovant sur son marché.

### 2) Risques industriels et environnementaux :

#### • *Continuité de l'exploitation :*

Comme tout acteur industriel, le Groupe Installux est exposé à la survenance d'incidents imprévus pouvant entraîner des arrêts temporaires d'activité susceptibles d'affecter significativement le site concerné. Ce risque est minimisé par l'éclatement géographique des sites.

Le Comité de Direction, très sensibilisé à ce type de risque, est très vigilant sur l'application des consignes de sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe et veille au bon entretien des bâtiments et matériels. Des tests de sécurité sont réalisés pour sensibiliser le personnel et valider les procédures de sauvegarde.

L'un des risques majeurs identifiés pour assurer la continuité de l'exploitation des unités du Groupe est le risque informatique. Ce dernier a fait l'objet d'investissements importants pour permettre une reprise très rapide de l'activité en cas de défaillance de l'une des salles informatiques ou sur le réseau de transport des flux numériques. La réplication en temps réel des données sur plusieurs lieux de stockages numériques et le doublement de nos flux avec tous nos sites contribuent fortement à cette sécurisation. Le Groupe veille également à la protection de ses données en mettant en place des systèmes de sécurisation et en formant son personnel informatique et en sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs sur les risques d'intrusions dans nos systèmes informatiques.

#### • *Environnement, santé et sécurité :*

Le Groupe conscient de son rôle sur la santé et la sécurité de son personnel et sur son impact sur l'environnement se veut un acteur responsable. Une politique de sensibilisation débutée depuis plusieurs années auprès du personnel s'est traduite par une amélioration significative de la sécurité au travail et par une prise de conscience de ses collaborateurs de l'impact de leur activité sur leur environnement. Cette politique est décrite en section 1.7.2° du rapport de gestion.

Chaque directeur de site est responsable de ses déchets et s'assure du respect de la législation locale et de l'habilitation des sociétés en charge de l'évacuation des déchets.

### 3) Risques juridiques :

#### • *Respect et suivi des évolutions des lois et réglementations :*

Le Groupe Installux est soumis à de nombreux règlements et législations dans les pays où il est présent. Il doit s'assurer du respect des obligations sociales en vigueur et de la conformité aux réglementations locales des produits commercialisés.

Pour cela, il s'appuie sur des conseils extérieurs et sur les compétences internes de ses techniciens et managers qui assurent une veille réglementaire et législative. D'autre part, le Groupe est présent dans des instances professionnelles afin de mieux anticiper les évolutions futures.

#### • *Litiges :*

Comme tout acteur économique, le Groupe Installux peut être exposé à des risques de contentieux et réclamations dans le cours normal de ses activités. En l'absence de service juridique

interne, le Groupe s'appuie sur des conseils locaux pour gérer ses réclamations contentieuses.

Un point régulier est fait avec la Direction financière et une synthèse des dossiers les plus significatifs est présentée régulièrement au Comité de Direction et aux auditeurs du Groupe lors de leurs interventions semestrielles.

A la date d'établissement du présent document, tous les litiges connus et susceptibles d'entraîner un risque financier pour le Groupe ont fait l'objet d'une provision sans avoir de conséquences significatives sur les résultats du Groupe.

#### • *Contrats importants :*

Même si la signature de contrats importants pour le Groupe reste un point d'attention particulier des instances dirigeantes, à notre connaissance, aucun contrat ni aucun engagement financier significatif n'ont été conclus au cours du dernier exercice.

Cependant, ce risque étant clairement identifié, la Direction du Groupe n'hésite pas à faire appel à des conseils spécialisés lors de la signature de ce type de contrat.

### 4) Risques relatifs aux marchés financiers :

#### • *Perte de change, de taux d'intérêt, de liquidité :*

Ce facteur de risque et sa méthode de gestion sont décrits dans la note 24 des comptes consolidés.

### 5) Suivi et couvertures des risques :

Les risques majeurs identifiés sont gérés par le Comité de Direction. Les autres risques continuent à faire l'objet d'un suivi rapproché par les différents responsables opérationnels.

Certains risques font déjà l'objet d'une couverture soit par des processus internes (risques opérationnels par exemple), soit par le biais de polices d'assurance.

## IV - CONTRÔLE INTERNE

### 1) Principe :

Le contrôle interne est centralisé au niveau de la Direction financière du Groupe, mais son application et son suivi sont décentralisés auprès des Directions de filiales ou des Directions transverses.

Le Contrôle de gestion dans sa mission de contrôle interne valide l'application des procédures par les différents acteurs à tous les niveaux.

### 2) Procédures relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière :

Le système d'information repose sur un outil informatique performant, et des procédures simples et fiables.

Un suivi mensuel et l'établissement de comptes semestriels concourent à la fiabilité de l'information financière, et permettent d'apporter les corrections nécessaires rapidement en cas de dérive constatée.

L'établissement des comptes consolidés du Groupe répond aux mêmes règles de contrôle que les comptes sociaux.

### 3) Autres procédures :

#### • *Procédures d'achat et d'approvisionnement :*

Les procédures mettent en permanence l'accent sur le processus d'autorisation et sur la séparation des fonctions.

Pour les achats d'investissement, le Groupe a mis en place une procédure d'approbation depuis la validation de la demande d'investissement jusqu'au règlement de la facture fournisseur.

Pour les autres achats, la procédure de validation repose sur un rapprochement de la facture avec la preuve de la livraison et le tarif négocié avec le fournisseur.

Une attention particulière est portée aux fournisseurs stratégiques pour le Groupe, notamment pour les achats d'aluminium

## RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

ou de sous-traitance de laquage. Ces achats sont sous la responsabilité de Monsieur Gérard COSTAILLE, Directeur Général Délégué du Groupe. Les fournisseurs concernés font également l'objet d'un suivi par le Credit manager qui s'assure de leur équilibre financier et de leur pérennité.

### • *Procédures de vente :*

Les procédures de vente suivent des règles communes pour toutes les filiales du Groupe. Elles sont néanmoins adaptées en fonction des particularités des marchés de chaque société.

Les principes communs couvrent en particulier :

- la validité des prix de vente et des conditions commerciales (processus d'établissement des tarifs, schémas d'autorisation des politiques de prix spécifiques, etc.),
- la gestion des avoirs et la séparation des fonctions,
- le respect des périodes de comptabilisation, la séparation des exercices comptables et les procédures d'arrêt de période,
- la juste valeur des créances clients avec les procédures de calcul des provisions sur clients douteux.

### • *Procédures logistique et de gestion des stocks :*

La gestion des stocks couvre la conservation physique des biens, l'évaluation de ces derniers ainsi que le suivi des flux. Les procédures en place traitent ces différents aspects.

Les instructions transmises par la Direction du Groupe aux services logistiques incluent notamment :

- le contrôle des flux,
- la sécurisation des stocks par le respect des consignes de sécurité pour les actifs du Groupe et les personnels,
- le respect des procédures d'inventaire.

La valorisation des stocks est réalisée conformément aux règles Groupe décrites en annexe des comptes consolidés.

### • *Procédures de gestion de la trésorerie :*

La gestion de la trésorerie est principalement centralisée au niveau du département trésorerie du Groupe. Les procédures mises en place visent essentiellement à sécuriser la protection physique des moyens de paiement, l'établissement des réconciliations bancaires et la séparation des tâches.

Sur les comptes bancaires des sociétés, les seules signatures autorisées sont celles de leurs représentants légaux et, par délégation, celles de Madame Nicole CANQUERY, Monsieur Christophe CANTY, Monsieur Sylvain MOYNE, ainsi que pour un montant limité Monsieur Albert ARNAL GUSO et Monsieur Stéphane DUPONT FERRIER.

### **4) Activités de contrôle :**

Tous les acteurs du contrôle interne et l'ensemble du personnel sont impliqués dans les activités de contrôle et le respect des règles et procédures édictées par le Groupe.

Le Contrôle de gestion dans ses missions de contrôle interne procède également à des opérations de contrôle ponctuelles portant notamment sur :

- la validité et l'exhaustivité des opérations et des transactions réalisées sur les différents flux,
- la correcte évaluation et comptabilisation des opérations pour garantir la mise à disposition et la présentation d'une information fiable,
- le respect des procédures d'inventaire et de valorisation des stocks,
- l'application des normes et leur suivi par les différents acteurs.

### **Approbation du rapport et informations**

Le présent rapport a été présenté au Conseil d'administration et approuvé par ce dernier dans sa séance du 30 mars 2017.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ INSTALLUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

*Aux Actionnaires,*

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Installux SA, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon, le 27 avril 2017

**NOVANCES - DECHANT et Associés**  
*Société de Commissaires aux Comptes*  
**Membres de la Compagnie Régionale de Lyon**  
**Christophe ALEXANDRE, Représentant légal**



**PREMIER MONDE**  
*Société de Commissaires aux Comptes*  
**Membres de la Compagnie Régionale de Lyon**  
**Philippe BONNEPART, Représentant légal**





**COMPTES CONSOLIDÉS  
DU GROUPE**



# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## COMPTE DE RÉSULTAT

NOTES	En K€	2016	2015
Note 5	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>116 256</b>	<b>112 071</b>
	Achats consommés	- 51 947	- 51 373
	Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	180	-233
Note 6	Charges de personnel	- 20 856	- 20 533
	Charges externes	- 24 837	- 23 510
	Impôts et taxes	- 1 236	- 1 230
	Dotation aux amortissements	- 3 532	- 3 628
Note 8	Dotation nette aux provisions	- 297	- 79
Note 9	Autres produits et charges d'exploitation (1)	- 259	- 459
	<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>13 473</b>	<b>11 027</b>
Note 11	Autres produits et charges opérationnels non courants		373
	<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>13 473</b>	<b>11 400</b>
	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	502	490
	Coût de l'endettement financier brut	- 21	- 47
Note 12.1	<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>481</b>	<b>442</b>
Note 12.2	Autres produits et charges financiers		- 39
Note 13	Charge d'impôt	- 4 046	- 3 498
	<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>9 908</b>	<b>8 306</b>
	. dont part du Groupe	9 582	8 083
	. dont part des intérêts minoritaires	326	222
Note 14	<b>Résultat par action (part du Groupe)</b>	<b>31,57</b>	<b>26,63</b>
Note 14	<b>Résultat dilué par action (part du Groupe)</b>	<b>31,57</b>	<b>26,63</b>

Il n'y a pas eu d'activité abandonnée sur les exercices présentés, ni de filiale mise en équivalence.

(1) Essentiellement pertes sur créances irrécouvrables (hors effet des dotations et reprises sur provisions).

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En K€	2016	2015
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (REPORT)</b>	<b>9 908</b>	<b>8 306</b>
<b>Autres éléments du résultat net global :</b>		
. Ecart de conversion	73	160
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net consolidé</b>	<b>73</b>	<b>160</b>
. Ecart actuariel sur les engagements de retraite (cf. note 19)	- 130	27
. Impôts différés sur écarts actuariels	43	- 9
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net consolidé</b>	<b>- 86</b>	<b>18</b>
<b>RÉSULTAT NET GLOBAL</b>	<b>9 894</b>	<b>8 483</b>
. dont part du Groupe	9 539	8 221
. dont part des intérêts minoritaires	356	262

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### ACTIF

NOTES	En K€	2016	2015
Note 15.1	Ecarts d'acquisition	632	632
Note 15.3	Immobilisations incorporelles	527	676
Note 15.4	Immobilisations corporelles	21 983	21 897
Note 15.5	Actifs financiers non courants	796	741
Note 25	Impôts différés actifs nets	1 157	1 182
	<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>25 095</b>	<b>25 127</b>
Note 16.1	Stocks	21 702	20 492
Note 16.2	Clients	19 517	20 104
	Créances d'impôt sur les sociétés	282	1 037
Note 16.4	Autres actifs courants	4 785	5 216
Note 17	Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 633	31 693
	<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>80 918</b>	<b>78 542</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>106 013</b>	<b>103 670</b>

### PASSIF

NOTES	En K€	2016	2015
Note 18	Capital	4 856	4 856
	Prime de fusion	877	877
	Réserves et résultats consolidés	78 499	71 388
	<b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>	<b>84 232</b>	<b>77 121</b>
	Intérêts minoritaires	668	473
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>84 900</b>	<b>77 594</b>
Note 19	Engagements au titre des pensions et retraites	1 716	1 521
Note 20.1	Provisions non courantes		
Note 21.2	Dettes financières non courantes		4 200
Note 25	Impôts différés passifs nets		
	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>1 716</b>	<b>5 721</b>
Note 20.2	Provisions courantes	1 185	928
Note 21.2	Dettes financières courantes	1 830	1 403
	Dettes fournisseurs	10 762	12 361
	Dettes d'impôt sur les sociétés	406	119
Note 22	Autres passifs courants	5 214	5 544
	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>19 397</b>	<b>20 355</b>
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>106 013</b>	<b>103 670</b>

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

NOTES	En K€	2016	2015
	<b>Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)</b>	<b>9 908</b>	<b>8 306</b>
	Amortissements et provisions (hors actif circulant), dont variation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière	3 944	3 911
	Plus ou moins-values de cessions	9	153
Note 12.1	Coût de l'endettement financier net (excédent)	- 481	- 442
	Charge d'impôt (y compris impôts différés)	4 046	3 498
	<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>17 426</b>	<b>15 425</b>
	Impôts versés	- 3 977	- 3 584
Note 16.1	Variation des stocks	- 1 208	2 273
Note 16.2	Variation du poste clients	648	- 2 562
	Variation du poste fournisseurs	- 2 137	1 460
	Variation des autres actifs et passifs courants	1 211	- 2 281
	<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>- 5 462</b>	<b>- 4 694</b>
	<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>11 964</b>	<b>10 731</b>
Note 15.2	Acquisition d'immobilisations	- 3 299	- 3 812
	Cession d'immobilisations	106	36
	<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 3 194</b>	<b>- 3 776</b>
	Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 2 428	- 2 428
	Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 161	- 94
Note 21.1	Souscription d'emprunts		381
Note 21.1	Remboursement d'emprunts	- 5 603	- 1 400
	Intérêts financiers nets versés (excédent)	481	442
	<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>- 7 711</b>	<b>- 3 098</b>
	Incidence des variations de cours des devises	51	114
	<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>1 110</b>	<b>3 970</b>
Note 17	<b>TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>31 693</b>	<b>27 723</b>
Note 17	<b>TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE</b>	<b>32 804</b>	<b>31 693</b>

La variation des stocks de - 1,2 M€ provient principalement d'Installux Extrusión Services qui voit ses stocks de matières premières, dont notamment les billettes d'aluminium, augmenter de 0,9 M€. La variation du poste clients de + 0,6 M€ est due à une facturation d'Installux Gulf au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 exceptionnellement forte et représentant près du double des ventes sur la même période en 2016. Ceci a également un impact de - 0,6 M€ sur la variation totale du poste fournisseurs de - 2,1 M€, la variation restante concerne Installux pour - 0,7 M€ en raison d'achats moindres de l'ordre de 20 % sur les 2 derniers mois de l'année 2016 et FAC pour - 0,8 M€ dont - 0,5 M€ au titre de factures de loyers qui faisaient l'objet d'un litige en 2015 devenu sans objet en 2016. La variation des autres actifs et passifs courants de + 1,2 M€ est issue d'une créance fiscale nette d'impôt sur les sociétés en baisse de 1,0 M, de dettes sociales et fiscales nettes en baisse de 0,4 M€ et de charges constatées d'avance en baisse de 0,5 M€ (principalement en raison de billettes d'aluminium expédiées et facturées par les fournisseurs en décembre mais réceptionnées en janvier).

Le remboursement d'emprunts de 5,6 M€ comprend le remboursement anticipé intégral en juin 2016 pour 4,9 M€ de l'emprunt que la société IES avait contracté pour 7 M€ en 2014 dans le cadre de l'acquisition d'un ensemble immobilier.

# GRUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Prime de fusion	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global		Total part Groupe	Minoritaires	Total
				Ecart de conversion	Ecarts actuariels liés aux IFC			
<b>CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2015</b>	4 856	877	65 634	100	- 138	71 328	305	71 633
<b>Résultat net global</b>			8 083	120	18	8 221	262	8 483
Dividendes			- 2 428			- 2 428	- 94	- 2 522
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015</b>	4 856	877	71 289	220	- 121	77 121	473	77 594
<b>Résultat net global</b>			9 582	43	- 86	9 539	356	9 894
Dividendes			- 2 428			- 2 428	- 161	- 2 589
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016</b>	4 856	877	78 443	263	- 207	84 232	668	84 900

Le total des réserves distribuables de la société mère représente 50 526 K€ des réserves du groupe (hors résultat de la période) au 31 décembre 2016 contre 48 443 K€ au 31 décembre 2015.

Le dividende qui sera proposé lors de l'Assemblée générale est de 8,00 € par action, soit un montant total de 2 428 K€, comme au titre de l'exercice précédent.

### NOTES ANNEXES

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du

30 mars 2017. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 juin 2017.

Installux est une société anonyme de droit français, située à Saint Bonnet de Mure, et cotée sur le segment Eurolist C. L'activité du Groupe par métier est décrite note 2.6.

#### NOTE 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

##### 1.1 - Faits marquants

Faits marquants 2016 :

Le Groupe affiche un chiffre d'affaires en progression de 3,7 % à 116,3 M€ ; l'augmentation est portée à 4,9 % après retraitement de l'impact de la variation de l'aluminium sur les ventes de la société Installux Extrusión Services.

IES a remboursé par anticipation en juin, pour la somme de 4 900 K€, l'emprunt souscrit en 2014 pour financer l'acquisition d'un ensemble immobilier industriel situé sur la commune de Parets Del Vallès.

Le projet d'acquisition d'une nouvelle presse chez IES suit toujours son cours. Nous serons assistés par une société d'ingénierie pour la conduite de ce chantier majeur. L'investissement sera de l'ordre de 8 M€.

Rappel des faits marquants 2015 :

En 2015, le dénouement d'un litige s'était traduit par la comptabilisation en autres produits opérationnels non courants d'une indemnité de 416 K€ par la société Roche Habitat (cf note 11).

Les sociétés Installux et Roche Habitat forment un groupe intégré fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

##### 1.2 - Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

Aucune modification n'a été apportée aux comptes antérieurement publiés.

##### 1.3 - Evénements postérieurs

Il n'y a pas d'événement postérieur susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes 2016.

#### NOTE 2 - PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

##### 2.1 - Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Installux au 31 décembre 2016 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016 ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)).

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ne sont pas applicables, ou n'ont pas eu d'incidence significative sur la situation financière ni sur la performance du Groupe. Il s'agit principalement de :

- Les notes d'améliorations annuelles, cycles 2010-2012, et 2012-2014

- L'amendement aux normes IAS 16 et IAS 38 sur la clarification des modes d'amortissement acceptables,

- L'amendement IAS 1 «initiative, informations à fournir».

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne, ou non encore adoptées par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreraient en vigueur après le 31 décembre 2016. Il s'agit principalement des normes et amendements suivants :

- IFRS 15 y compris les amendements de clarification - contrats avec les clients,

- IFRS 9 - Instruments financiers,

- Amendement IFRS 7 «initiative, informations à fournir»,

- Amendement IAS 12 «comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes»,

- Amendement IFRS 2 «paiement en actions».

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 rentrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application

de la norme IFRS 9 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes. Le Groupe est en cours d'analyse de l'impact de la mise en œuvre de la norme IFRS 15.

Les amendements aux normes IFRS 7 et IAS 12 sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'amendement IFRS 2, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Groupe ne s'attend pas, compte tenu de l'analyse en cours, à ce que ces amendements aient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Il n'existe pas de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, non encore adoptées au niveau européen, et dont l'impact aurait été significatif sur les comptes de cet exercice.

L'analyse de l'impact de la norme IFRS 16 «contrats de locations», votée par l'IASB avec une 1<sup>ère</sup> application pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est en cours de réalisation au sein du Groupe. La norme IFRS 16 devrait être adoptée par la Commission Européenne fin 2017. Des réflexions sont toujours en cours, notamment au niveau français, sur les modalités de comptabilisation de certains contrats de location, notamment immobiliers. Le Groupe n'envisage pas d'appliquer par anticipation la norme IFRS 16. Une information sur les contrats de location simple est donnée en note 27.

##### 2.2 - Règles générales de présentation des états de synthèse

L'état de la situation financière est présenté selon le critère de distinction «courant / non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les provisions pour risques, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant».

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013. Le Groupe met notamment en évidence un résultat opérationnel courant, déterminé selon les recommandations de l'ANC.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format préconisé par l'ANC dans sa recommandation n°2013-03.

### 2.3 - Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote.

Le Groupe n'a pas identifié de sociétés dans lesquelles il détient directement ou indirectement une influence notable (pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques ; présomption lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote).

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a conduit à identifier ni co-entreprises, ni activités conjointes.

La mise en œuvre des nouvelles normes de consolidation en 2014 n'a pas conduit à modifier le traitement des trois SCI propriétaires de l'immobilier d'exploitation : celles-ci ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation car il n'existe aucun engagement du Groupe envers elles.

Les informations chiffrées concernant les SCI sont données note 28.2.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les soldes, transactions, provisions et résultats réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.1.

### 2.4 - Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe.

### 2.5 - Estimations et jugements de la Direction

L'établissement des comptes consolidés implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers, faisant appel au jugement, portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul

des tests de dépréciation, des provisions (provisions pour clients douteux, provisions pour engagements de retraite, provisions pour risques, etc.), et de l'activation des impôts différés. L'impact sur les comptes d'une variation des principales hypothèses retenues, déterminée dans le cadre des tests de sensibilité, est cependant limité sur les exercices présentés.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la Direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Le Groupe Installux n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux restant toutefois très volatile (cf note 19).

### 2.6 - Information sectorielle

L'analyse des critères prévus par la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle a conduit à l'identification des secteurs d'activité suivants (sans changement par rapport à l'année précédente) :

- l'activité bâtiment et amélioration de l'habitat,
- l'activité produits habitat prêts à la pose,
- l'activité aménagement d'espaces,
- l'activité traitement de surface,
- l'activité extrusion aluminium.

En effet, cette segmentation correspond bien à celle retenue par l'organe de Direction du Groupe pour suivre les performances du Groupe dans les reportings internes réguliers. L'analyse effectuée à la clôture n'a pas conduit à modifier cette segmentation sur les exercices présentés.

La répartition des entités juridiques par secteurs opérationnels est donnée en note 3, et les informations sectorielles sont données en note 4.

### 2.7 - Méthodes de conversion en devises

#### Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change de la transaction. Les écarts entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont constatés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la clôture de l'exercice au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat. Les écarts de change constatés sur les créances et dettes inter-compagnies sont maintenus en résultat en consolidation.

Les écarts de change sont rattachés au compte de résultat à la rubrique correspondante du résultat opérationnel, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes,...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de change, compte tenu de l'exposition non significative au risque de change.

#### Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe correspond à la monnaie locale en vigueur.



Le Groupe n'a pas de filiales situées dans un pays hyper-inflationniste.

La conversion des comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, s'effectue de la manière suivante :

- tous les éléments d'actif et de passif (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique,
- les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période,
- les écarts d'acquisition liés à l'acquisition d'une société étrangère sont libellés dans la devise de la filiale,
- lorsqu'une filiale étrangère distribue des dividendes, l'élimination de ces derniers se fait au taux du jour de la distribution. La contrepartie avec les réserves consolidées accumulées les exercices précédents est constatée en autres éléments du résultat global,
- la réserve de conversion est constatée en résultat lors de la cession de la filiale.

Les variations des écarts de conversion constatées sur les capitaux propres d'ouverture et sur le résultat de l'exercice sont inscrites en autres éléments du résultat global. Les écarts de conversion cumulés sont présentés distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

### 2.8 - Ecarts d'acquisition

Les fonds de commerce acquis et non identifiables séparément selon les critères de la norme IAS 38 sont traités comme des écarts d'acquisition.

En application de la norme IFRS 1, les goodwill et fonds commerciaux ont été figés pour leur montant net existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les amortissements cumulés à cette date ont été compensés avec les valeurs brutes.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée, applicable de manière obligatoire pour les acquisitions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par la norme IFRS 3. Dans le cas d'une prise de contrôle, la différence entre le coût d'acquisition des titres, et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition, est comptabilisée en écarts d'acquisition. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Dans ce délai, les écarts d'acquisition sont présentés en en-cours. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris les impôts différés actifs.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, majoré des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, constatés immédiatement en charges.

Les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie lors de l'acquisition, en fonction des synergies attendues par le Groupe.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet),

soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année selon les principes généraux définis dans la note 2.13. Les dépréciations constatées ne peuvent être reprises en résultat avant la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est rattaché.

### 2.9 - Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

### 2.10 - Immobilisations incorporelles

#### 2.10.1. Frais de recherche et développement (autres que les dépenses de logiciels)

Le Groupe n'engage aucun frais de recherche.

Les frais de développement, s'ils sont significatifs, sont immobilisés lorsque les 6 critères définis par la norme IAS 38 sont respectés : faisabilité technique, intention d'achever, utiliser ou vendre, capacité à utiliser ou à vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

En pratique, l'analyse effectuée n'a pas conduit à activer de frais de développement.

#### 2.10.2. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus. Les immobilisations incorporelles sont toutes à durée de vie définie et, par conséquent, amorties sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire.

Elles sont essentiellement constituées de logiciels, amortis linéairement sur une durée comprise entre 1 et 10 ans, selon qu'il s'agit de logiciels de bureautique ou d'exploitation. Seules les dépenses de développement internes et externes liées aux phases d'analyse organique, de programmation, tests, jeux d'essai et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisées, lorsque les critères définis par la norme IAS 38 sont respectés. Les projets informatiques sont amortis à compter de la date de mise en service des différents lots.

### 2.11 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent dans l'état de la situation financière à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque le montant correspondant est supérieur au seuil de matérialité déterminé par le Groupe.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 n'a pas conduit à activer de frais d'emprunts, l'impact étant considéré comme non significatif (pour information, l'emprunt lié au financement de la construction en Espagne et mis en place fin novembre 2014 a été remboursé par anticipation en juin 2016).

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La base amortissable des immobilisations corporelles est

constituée par la valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

• Bâtiments (a) :	17 ans
• Matériel et outillage :	5 à 15 ans
• Matériel de stockage :	10 à 20 ans
• Matériel de manutention :	7 à 15 ans
• Agencements divers :	10 à 20 ans
• Présentoirs :	5 ans
• Showroom :	3 ans
• Matériel de transport :	6 ans
• Matériel de bureau :	5 à 10 ans
• Matériel informatique :	3 à 7 ans
• Mobilier :	5 à 15 ans

(a) Le bâtiment acquis d'occasion par IES en 2014 est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle attendue, soit 17 ans.

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, selon les modalités définies en note 2.13.

Le Groupe ne détient pas d'immeuble de placement.

### 2.12 - Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire lorsqu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués.

La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17 (ex : transfert automatique de propriété, existence d'une option d'achat intéressante...). Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Ils sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

### 2.13 - Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Les actifs à durée de vie indéfinie concernent uniquement les écarts d'acquisition et les terrains.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes).

Il existe à ce jour 8 UGT, correspondant aux entités juridiques. La décomposition en UGT est cohérente avec l'information sectorielle. Aucune modification du périmètre des UGT n'est intervenue sur les exercices présentés.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est inférieure à sa valeur comptable.

La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité. En pratique, les tests sont réalisés à ce jour par rapport à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, les investissements de croissance, ni les restructurations non engagées.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de leur valeur recouvrable, lorsque celle-ci peut être déterminée de manière fiable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables, lorsque l'impact est significatif.

Les dépréciations sur les goodwill sont irréversibles, sauf en cas de sortie de l'UGT.

Les principaux paramètres retenus sont indiqués ci-dessous :

- les prévisions sont réalisées par la Direction sur les années 2017 à 2019. Elles sont ensuite projetées à partir des flux 2019 sur les années 2020 et 2021 avec un taux de croissance de 1 % par an, comme en 2015,

- les flux liés à l'horizon explicite des années 2017 à 2021 sont actualisés à un taux compris entre 10,9 % et 15,0 % en 2016, comme en 2015, cf infra. Le taux d'actualisation est calculé en retenant un taux sans risque (taux des OAT), une prime de risque marché, un coefficient bêta et une prime de risque spécifique, qui peut varier selon les UGT en fonction des risques spécifiques identifiés. Le taux prend en compte un effet d'impôt. La prise en compte d'un taux avant impôt conduirait à un résultat similaire,

- la valeur terminale est déterminée en appliquant au flux prévisionnel de l'exercice 2021 le même taux d'actualisation que celui retenu pour les flux explicites et un taux de croissance à l'infini, compris selon les UGT entre 0 % et 1,5 %, comme en 2015,

- comme en 2015, l'analyse effectuée sur les risques spécifiques a conduit à constater une prime de risque complémentaire pour l'UGT Roche Habitat (cf note 15.4), ce qui porte le taux d'actualisation à 15 % (idem 2015). Par ailleurs, comme en 2015, il n'a pas été pris en compte par prudence de taux de croissance à l'infini sur cette UGT.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité des valeurs déterminées à la variation de certaines hypothèses actuarielles (taux d'actualisation - plus ou moins 1 point -, taux de croissance à l'infini - plus ou moins 0,5 point -, et données opérationnelles clés - chiffre d'affaires ou taux de marge).

Les mouvements de dépréciation sont comptabilisés selon le cas en résultat opérationnel, ou en autres produits et charges opérationnels non courants lorsque les critères d'affectation à cette rubrique sont respectés (cf. note 2.24).

### 2.14 - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont constitués essentiellement de dépôts et cautionnements considérés comme des actifs constatés selon la méthode du coût (cf. note 2.21 sur les instruments financiers).

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de trésorerie attendus sont inférieurs à la valeur comptable.

### 2.15 - Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont essentiellement constitués de marchandises et de matières premières.

Le coût d'acquisition est calculé selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré, ou du dernier prix d'achat pour la société France Alu Color.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte des perspectives de vente pour les produits destinés à être vendus, de l'obsolescence ou du taux de rotation pour les références non destinées à être vendues en l'état.

### 2.16 - Créances clients, autres actifs financiers courants et règles de constatation du chiffre d'affaires

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur, qui en pratique est proche de leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, la situation financière du client, ou l'existence de couverture. Les taux de provision retenus sont de 100 % pour les clients en liquidation judiciaire, de 50 à 100 % pour les clients en redressement judiciaire et de 20 à 100 % pour les clients en contentieux. Les critères de dépréciation n'ont pas été modifiés sur les exercices présentés. Les provisions sont constatées sur la part des créances non garanties (une garantie COFACE puis EULER a été mise en place il y a plusieurs années sur les créances étrangères).

Le chiffre d'affaires est constaté lorsque l'essentiel des risques et avantages est transféré au client, lorsque le montant des revenus et des coûts associés peut être déterminé de manière fiable et que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe.

Les créances cédées dans le cadre de transactions de financement (ex : escompte en valeur) pour lesquelles le Groupe conserve un risque, sont maintenues en créances (cf note 16.2).

### 2.17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, une volatilité faible, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition (ou, en cas d'échéance initiale supérieure à 3 mois, susceptibles d'être résiliés sans indemnité significative) et présentant un risque de perte de valeur marginal. Ils comprennent essentiellement des fonds monétaires en euros, des comptes à terme, des certificats de dépôt négociables répondant à la définition de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

### 2.18 - Avantages accordés au personnel

#### Avantages à court terme

• Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés,...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

#### Avantages postérieurs à l'emploi

• Régimes à cotisations définies : ils correspondent aux

régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations. Ces cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

• Régimes à prestations définies : les risques actuariels incombent au Groupe. Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives. L'engagement est calculé en retenant l'hypothèse d'un départ à l'initiative des salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 19.

Le taux d'actualisation a été déterminé en tenant compte des taux de rendement des obligations privées ne présentant pas de risques, et ayant une maturité proche de celle des engagements.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le coût des services rendus, le coût financier, l'impact des changements de régime et les indemnités versées sont constatés en résultat consolidé.

Les écarts actuariels, liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience, sont quant à eux constatés immédiatement en autres éléments du résultat global ; ils ne sont pas recyclables en résultat consolidé ultérieurement.

Le Groupe n'externalise pas la gestion et le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds extérieur.

L'engagement est constaté dans l'état de la situation financière en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

#### Autres avantages à long terme

Il n'y a pas d'autres avantages à long terme, l'intéressement et la participation des salariés étant versés l'année suivante, à un fonds extérieur en ce qui concerne les sommes bloquées.

#### Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées dès la mise en œuvre d'une procédure.

### 2.19 - Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement les provisions pour litiges, qui sont liées à des litiges commerciaux ou prud'homaux. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue et selon le montant. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Aucune provision pour restructuration n'a été constatée par le Groupe sur les exercices présentés.

Il n'existe pas d'actifs et passifs éventuels sur l'exercice clos au 31 décembre 2016 (cf notes 2.18 et 20.3).

### 2.20 - Imposition sur les bénéfiques

#### Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leur étant applicables.

Les sociétés Installux et Roche Habitat forment un groupe intégré fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les impôts exigibles sont présentés distinctement en passifs courants.

Il n'existe pas de crédit d'impôt recherche.

Le Groupe a opté pour une présentation du crédit d'impôt compétitivité emploi en moins des charges de personnel, conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20 sur la comptabilisation des subventions publiques.

#### Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfiques non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible). Les différences correspondent à des retraitements de consolidation, ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables et autres différences temporaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des impôts différés passifs ou sur des résultats futurs, déterminés en fonction des prévisions disponibles établies par la Direction, lorsque celles-ci peuvent être estimées de manière fiable, ou en tenant compte de décisions de gestion fiscale à l'initiative de la société. Les résultats futurs sont pris en compte par prudence dans la limite de 3 ans. Le Groupe a tenu compte des dispositions applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat net consolidé, en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, en fonction des retraitements sous-jacents.

La répartition entre impôt différé et impôt exigible est donnée en note 13.2.

Conformément aux recommandations de la CNCC, aucun impôt différé actif n'est constaté sur le suramortissement fiscal «Macron». L'avantage fiscal est constaté annuellement. De même, aucun impôt différé passif n'est constaté, cet avantage étant définitivement acquis.

Conformément à l'option donnée dans le communiqué du CNC du 14 janvier 2010, et dans l'attente d'une position de l'ANC, la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) sont présentées en charges opérationnelles, et non en impôt sur les sociétés. Par conséquent, aucun calcul d'impôt différé n'a été effectué.

### 2.21 - Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers,

des passifs financiers, et des dérivés.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers sont déterminées par rapport à la classification suivante, qui ne correspond pas à des rubriques identifiées de l'état de la situation financière :

• Actifs et passifs constatés au «coût amorti» : cette rubrique correspond :

- d'une part aux créances clients, aux dettes fournisseurs, aux dépôts et cautionnements et aux autres créances et dettes commerciales. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture à leur valeur comptable, ajustée le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus dans des notes spécifiques.

- d'autre part, aux actifs et passifs constatés au coût amorti pour les prêts et les dettes. La juste valeur à l'origine est proche de la valeur nominale. Ces instruments sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture de l'exercice est proche de la juste valeur.

• Actifs désignés en tant que «juste valeur par le résultat» : ils comprennent uniquement les valeurs mobilières de placement telles que SICAV ou FCP, qui font l'objet de valeurs liquidatives régulièrement. Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultat.

Il n'existe pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, ni d'actifs disponibles à la vente.

Un tableau comparatif des justes valeurs des actifs par rapport à leur valeur comptable est donné en note 23.

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs financiers en 2016 et 2015 entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

Conformément à la norme IFRS 13, proche de la norme IFRS 7 précédemment appliquée, la ventilation des instruments financiers est donnée en note 23, en fonction de la hiérarchie de détermination de la juste valeur selon 3 niveaux.

### 2.22 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon les règles définies à la note 2.16 ci-dessus. Il comprend le résultat de change lié aux ventes. Les escomptes pour paiement comptant sont présentés en diminution du chiffre d'affaires.

Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis-à-vis des tiers (production immobilisée, transferts de charges,...), sont présentés en diminution des charges correspondantes

### 2.23 - Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent :

- les pertes (ou gains) sur créances irrécouvrables,
- les produits et charges divers de gestion,
- les résultats de cession des outils clients.

### 2.24 - Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, tels que :



- les résultats de cession des actifs à caractère non courant, à l'exception des outils clients,
- les dépréciations des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- le résultat de cession des sociétés consolidées,
- les coûts nets liés à des restructurations.

### 2.25 - Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts sur emprunts, sur contrats de location-financement, etc.), diminué des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont principalement constitués des gains et pertes de change sur comptes courants intra-groupe.

### 2.26 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net "part du Groupe" par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Il n'existe pas d'instruments dilutifs.

### 2.27 - Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des

flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par le CNC dans sa recommandation 2004-R-02. Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- la trésorerie est une trésorerie nette de la trésorerie passive et des comptes courants répondant à la définition de la trésorerie,
- les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt,
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances),
- la variation du poste «fournisseurs d'immobilisations» vient en déduction des acquisitions d'immobilisations. De même, la variation des créances sur cessions d'immobilisations vient en déduction du prix de cession des immobilisations,
- l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise,
- les flux liés aux intérêts versés et reçus sont classés en flux générés par l'activité.

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 3 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 3.1 - Sociétés consolidées :

Le périmètre du Groupe, ventilé par secteur opérationnel, est présenté dans le tableau ci-dessous :

Sociétés	N° Siret	Activité	Pays	% d'intérêt au 31/12/2016	% d'intérêt au 31/12/2015
<b>BÂTIMENT ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT</b>					
SA Installux (société mère)	963 500 905 00038	Profilés et composants aluminium	France	100	100
SA Installux Trading Export (ITE) (1)		Activité de trading	Suisse	100	100
Installux Gulf (filiale à 51 % d'ITE) (1)		Offre Groupe	Bahreïn	51	51
<b>PRODUITS HABITAT PRÊTS A LA POSE</b>					
SAS Roche Habitat	955 509 112 00061	Produits habitat prêts à la pose	France	100	100
<b>AMÉNAGEMENT D'ESPACES</b>					
SAS Sofadi-Tiaso	659 835 433 00031	Agencement/Cloisons	France	100	100
<b>TRAITEMENT DE SURFACE</b>					
SAS France Alu Color	351 500 368 00011	Traitement de surface	France	100	100
<b>EXTRUSION ALUMINIUM</b>					
SL Installux Extrusión Services		Extrusion aluminium	Espagne	100	100
<b>DIVERS</b>					
Sarl IMG	399 401 868 00019	Management	France	100	100

(1) Par simplification, les sociétés ITE et Installux Gulf ont été affectées au secteur Bâtiment et amélioration de l'habitat.

Les % de contrôle sont identiques aux % d'intérêt.

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

### 3.2 - Evolution du périmètre :

Aucune évolution du périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2016.

### 3.3 - Engagement de rachat accordé aux minoritaires :

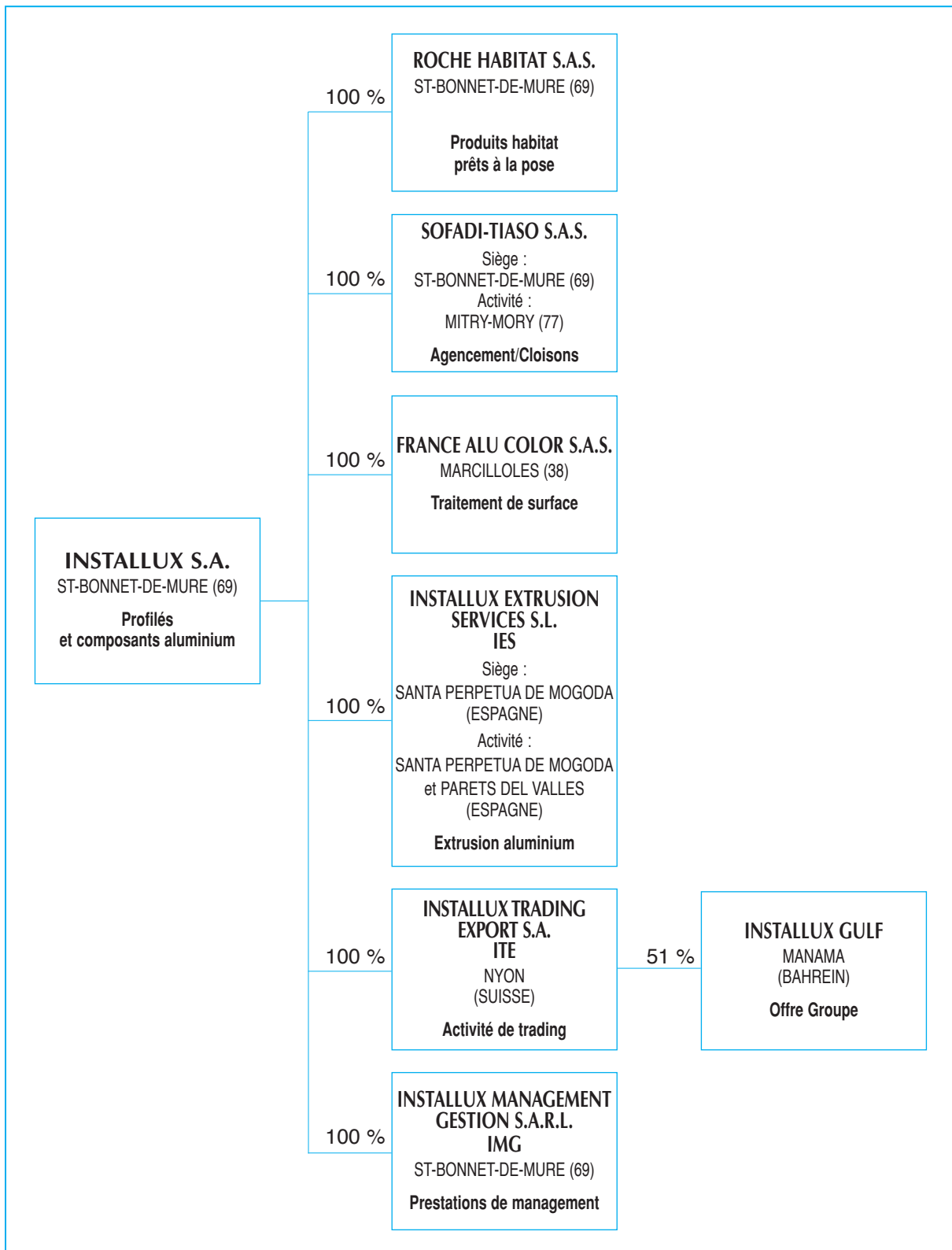
Il n'existe aucun engagement de cette nature dans le Groupe.



# GRUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## 3.4 - Organigramme :



# GRUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 4 - INFORMATION SECTORIELLE

2016	Bâtiment Amélioration de l'habitat	Produits habitat prêts à la pose	Aménagement d'espaces	Traitement de surface (2)	Extrusion aluminium (3)	Eliminations et divers	Consolidé
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>80 057</b>	<b>7 199</b>	<b>16 343</b>	<b>15 470</b>	<b>26 454</b>	<b>- 29 267</b>	<b>116 256</b>
Dont revenus externes	76 122	6 590	16 160	6 599	10 493	293	116 256
Dont revenus internes (entre secteurs)	3 935	609	183	8 871	15 961	- 29 560	
<b>RÉSULTAT SECTORIEL (1)</b>	<b>8 542</b>	<b>- 640</b>	<b>988</b>	<b>1 712</b>	<b>2 474</b>	<b>396</b>	<b>13 473</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants							
Produits financiers nets						481	481
Impôts						- 4 046	- 4 046
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>							<b>9 908</b>

Actifs sectoriels	89 785	3 193	17 617	16 346	20 625	- 41 554	106 013
Passifs sectoriels	26 508	1 933	1 518	2 983	14 515	- 26 344	21 113
<b>INVESTISSEMENTS (HORS FINANCIERS)</b>	<b>1 799</b>	<b>54</b>	<b>261</b>	<b>428</b>	<b>400</b>	<b>726</b>	<b>3 667</b>

Dotation aux amortissements	- 1 812	- 7	- 167	- 832	- 705	- 9	- 3 532
Dotation nette aux provisions	163	- 101	- 96	- 233	3	- 33	- 297

2015	Bâtiment Amélioration de l'habitat	Produits habitat prêts à la pose	Aménagement d'espaces	Traitement de surface (2)	Extrusion aluminium (3)	Eliminations et divers	Consolidé
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>79 820</b>	<b>6 465</b>	<b>15 410</b>	<b>15 378</b>	<b>29 053</b>	<b>- 34 054</b>	<b>112 071</b>
Dont revenus externes	74 330	5 857	15 336	6 703	9 551	294	112 071
Dont revenus internes (entre secteurs)	5 490	607	74	8 675	19 502	- 34 348	
<b>RÉSULTAT SECTORIEL (1)</b>	<b>7 116</b>	<b>- 658</b>	<b>766</b>	<b>1 681</b>	<b>2 411</b>	<b>- 289</b>	<b>11 027</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants						373	373
Produits financiers nets						403	403
Impôts						- 3 498	- 3 498
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>							<b>8 306</b>

Actifs sectoriels	88 960	3 083	16 771	15 813	21 574	- 42 531	103 670
Passifs sectoriels	28 830	1 464	1 361	3 674	17 330	- 26 584	26 076
<b>INVESTISSEMENTS (HORS FINANCIERS)</b>	<b>1 927</b>	<b>46</b>	<b>88</b>	<b>1 419</b>	<b>326</b>		<b>3 807</b>

Dotation aux amortissements	- 1 737	- 8	- 194	- 778	- 905	- 6	- 3 628
Dotation nette aux provisions	23	- 73	- 63		34		- 79

(1) Résultat opérationnel courant

(2) Le client Installux représente 50 % du chiffre d'affaires du secteur en 2016 et en 2015.

(3) Le client Installux représente 57 % du chiffre d'affaires du secteur en 2016 et 64 % en 2015.

La colonne «Eliminations et divers» comprend principalement les opérations de la société I.M.G. et l'élimination des opérations intra-groupe, dont celle des marges en stock (impact sur le résultat sectoriel, correspondant à la variation de ces marges : + 325 K€ au 31 décembre 2016 contre - 357 K€ au 31 décembre 2015).

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 5 - CHIFFRE D'AFFAIRES

	2016	2015
<b>France :</b> Ventes	102 883	98 976
Produits accessoires	3 088	2 898
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>105 972</b>	<b>101 873</b>
<b>Export :</b> Ventes	9 937	9 800
Produits accessoires	348	398
<b>TOTAL EXPORT</b>	<b>10 285</b>	<b>10 198</b>
<b>TOTAL</b>	<b>116 256</b>	<b>112 071</b>

## NOTE 6 - CHARGES DE PERSONNEL

	2016	2015
Avantages à court terme (salaires, participation, intéressement)	- 14 649	- 14 549
Avantages à court terme (charges sociales) (1) (2)	- 5 109	- 5 032
Autres avantages accordés au personnel	- 934	- 800
Charge nette liée aux indemnités de fin de carrière (cf. note 19)	- 165	- 152
<b>TOTAL</b>	<b>- 20 856</b>	<b>- 20 533</b>

(1) Les régimes de retraite sont à cotisations définies.

(2) En 2016, ce poste comprend le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) pour un montant de + 497 K€, contre + 529 K€ en 2015.

## NOTE 7 - FRAIS D'ÉTUDES, DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le total des frais s'est élevé à 1 088 K€ en 2016 et à 996 K€ en 2015.

La part engagée dans la phase de développement des projets identifiés remplissant l'ensemble des critères énoncés dans la note 2.10.1 ne représente pas un montant significatif susceptible d'être activé au titre des frais de développement (hors dépenses de logiciels).

## NOTE 8 - DOTATION NETTE AUX PROVISIONS

	2016	2015
Actifs courants	50	37
Risques et charges	- 257	- 101
Autres	- 89	- 15
<b>TOTAL</b>	<b>- 297</b>	<b>- 79</b>

La dotation nette aux provisions s'entend hors variation de provision liée aux engagements de retraite, comptabilisée en frais de personnel (cf note 6).

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 9 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2016	2015
Pertes sur créances irrécouvrables nettes des rentrées sur créances amorties	- 371	- 317
Résultat net sur immobilisations corporelles cédées ou mises au rebut	- 9	- 153
Autres	120	12
<b>TOTAL</b>	<b>- 259</b>	<b>- 459</b>

## NOTE 10 - COÛT NET DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

	2016	2015
Pertes sur créances irrécouvrables nettes des rentrées sur créances amorties	- 371	- 317
Dotation provision clients douteux	- 686	- 577
Reprise provision clients douteux	554	510
<b>TOTAL</b>	<b>- 503</b>	<b>- 384</b>

L'impact net des clients douteux (dotation nette majorée des créances irrécouvrables) constaté en résultat représente 0,43 % du chiffre d'affaires en 2016, contre 0,34 % en 2015.

## NOTE 11 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

	2016	2015
Indemnités reçues (cf. note 1.1)		416
Autres		- 43
<b>TOTAL</b>		<b>373</b>

## NOTE 12 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

### 12.1 - Coût de l'endettement financier net :

Les produits de placement comprennent principalement les produits de comptes à terme et certificats de dépôt négociables, ainsi que les produits nets sur cessions de VMP.

Les charges d'intérêts sont essentiellement liées à l'emprunt mis en place en 2014 pour financer l'investissement en Espagne, et remboursé en juin 2016 (cf note 21.1). Comme

indiqué en note 2.11, aucun frais n'a été activé, l'impact ayant été considéré comme non significatif.

### 12.2 Autres produits et charges financiers :

Ce poste ne comprend aucun élément significatif.

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 13 - CHARGE D'IMPÔT

### 13.1 - Taux d'impôt :

La charge d'impôt concerne essentiellement les sociétés françaises, pour lesquelles le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés de 33,33 % en 2016 est identique à 2015.

Les sociétés Installux et Roche Habitat forment un groupe intégré fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La société Installux Gulf n'est pas soumise à l'impôt.

### 13.2 - Détail de l'impôt comptabilisé dans le résultat net consolidé :

	2016	2015
Impôt social	- 3 977	- 3 584
Impôt différé	- 68	86
<b>TOTAL</b>	<b>- 4 046</b>	<b>- 3 498</b>

### 13.3 - Rapprochement impôt théorique / impôt réel (impôt constaté dans le résultat net consolidé) :

	2016		2015	
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>13 954</b>		<b>11 803</b>	
<b>Impôt théorique calculé selon le taux normal applicable en France</b>	<b>- 4 651</b>	<b>- 33,33%</b>	<b>- 3 934</b>	<b>- 33,33%</b>
<b>ECARTS</b>				
Charges non déductibles et produits non imposables	55	0,39%	32	0,27%
Crédits d'impôt et assimilés (dont CICE)	190	1,36%	198	1,68%
Différences temporaires non activées	47	0,34%	57	0,48%
Différences de taux d'impôt	313	2,25%	150	1,27%
<b>IMPÔT CONSTATÉ</b>	<b>- 4 046</b>	<b>- 29,00%</b>	<b>- 3 498</b>	<b>- 29,63%</b>

Les pertes fiscales non activées concernent la société Roche Habitat (cf note 25), pour la fraction antérieure à son entrée dans le périmètre d'intégration fiscale, soit avant 2015 (cf note 2.20).

Les différences temporaires non activées se rapportent aux dépréciations sur actifs amortissables de l'UGT Roche Habitat (cf note 15.4).

## NOTE 14 - RÉSULTAT PAR ACTION

	2016	2015
Résultat net consolidé part du Groupe	9 582	8 083
Nombre d'actions ordinaires	303 500	303 500
Résultat net par action (€)	31,57	26,63

Le résultat de base est identique au résultat dilué par action, car il n'existe pas d'instrument dilutif.

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 15 - ACTIFS NON COURANTS

### 15.1 - Écarts d'acquisition

UGT	2016	2015
Sofadi-Tiaso (1)	583	583
Installux (ex. Installux Services) (2)	49	49
Roche Habitat (3)	475	475
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>1 107</b>	<b>1 107</b>
Roche Habitat	- 475	- 475
<b>DÉPRÉCIATION</b>	<b>- 475</b>	<b>- 475</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>632</b>	<b>632</b>

(1) Secteur "Aménagement d'espaces".

(2) Secteur "Bâtiment / Amélioration de l'habitat".

(3) Secteur "Produits habitat prêts à la pose".

En dehors de l'écart d'acquisition de l'UGT Roche Habitat, déprécié à 100 % depuis 2009 (cf note 15.4 infra), l'application des tests de dépréciation et des tests de sensibilité tels que définis note 2.13 n'a pas mis en évidence de scénarios probables susceptibles de conduire à une dépréciation. L'analyse effectuée sur l'UGT Roche Habitat a conduit à constater une dépréciation au-delà du goodwill (cf infra note 15.3).

### 15.2 - Acquisitions de l'exercice

	2016	2015
Actifs incorporels	79	471
Actifs corporels	3 587	3 336
Actifs financiers non courants	58	5
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	- 426	
<b>TOTAL</b>	<b>3 299</b>	<b>3 812</b>

### 15.3 - Immobilisations incorporelles

	2015	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Variations de change	Autres mouvements	2016
Concessions, brevets, licences (1)	2 278	57		1		2 337
Autres immobilisations incorporelles	3		- 3			
Immobilisations en cours	34	22				57
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>2 316</b>	<b>79</b>	<b>- 3</b>	<b>1</b>		<b>2 393</b>
Concessions, brevets, licences	- 1 637	- 228	3	- 1		- 1 864
Autres immobilisations incorporelles	- 3					- 3
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATIONS (a)</b>	<b>- 1 640</b>	<b>- 228</b>	<b>3</b>	<b>-1</b>		<b>- 1 867</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>676</b>					<b>527</b>

(1) Essentiellement des logiciels.

#### (a) dont dépréciations

Roche Habitat	- 327	- 6				- 333
<b>TOTAL</b>	<b>- 327</b>	<b>- 6</b>				<b>- 333</b>

Les immobilisations incorporelles de la société Roche Habitat sont dépréciées en totalité sur les exercices présentés. Les acquisitions et cessions en 2015 s'élevaient respectivement à 471 K€ et 339 K€.



# GRUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## 15.4 - Immobilisations corporelles

	2015	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Variations de change	Autres mouvements	2016
Terrains et agencements	2 618					2 618
Constructions	4 418	20				4 438
Installations techniques	35 756	1 719	- 256	8	27	37 254
Installations techniques en location financement	852		- 227			626
Autres immobilisations corporelles	6 784	688	- 133	9	8	7 356
Immobilisations en cours et avances et acomptes	35	1 160			- 35	1 160
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>50 464</b>	<b>3 587</b>	<b>- 617</b>	<b>17</b>		<b>53 452</b>
Agencements des terrains	- 98					- 98
Constructions	- 492	- 257				- 749
Installations techniques	- 23 212	- 2 532	218	- 8		- 25 534
Installations techniques en location financement	- 801	- 28	227			- 602
Autres immobilisations corporelles	- 3 966	- 576	64	- 9		- 4 487
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION (a)</b>	<b>- 28 567</b>	<b>- 3 393</b>	<b>508</b>	<b>- 17</b>		<b>- 31 469</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>21 897</b>					<b>21 983</b>

### (a) dont dépréciations :

Roche Habitat	- 1 462	- 41				- 1 503
Installux Gulf	- 323	- 43		- 11		- 377
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 785</b>	<b>- 84</b>		<b>- 11</b>		<b>- 1 881</b>

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles de la société Roche Habitat s'élève, après dépréciation, à 20 K€ au 31 décembre 2016 (idem 31 décembre 2015).

Les immobilisations corporelles de la société Installux Gulf sont dépréciées en totalité sur les exercices présentés.

Les acquisitions et cessions en 2015 s'élevaient respectivement à 3 336 K€ et 1 074 K€.

Il n'existe pas d'actifs corporels donnés en garantie, ni loués en crédit-bail.

Les immobilisations en cours sont liées à des travaux de rénovation des bureaux du site de Saint-Bonnet-de-Mure. Elles ont été mises en service début 2017.

## Mise en œuvre des tests de dépréciation

### Roche Habitat :

Les tests de dépréciation ont été réalisés conformément aux règles présentées en note 2.13, à partir des prévisions validées par la Direction et tenant compte de mesures prises en 2016 pour redresser la situation. La mise en œuvre de ces tests a conduit à constater une provision nette cumulée de 2 312 K€ au 31 décembre 2016, contre 2 265 K€ au 31 décembre 2015, qui a été imputée, conformément à la norme IAS 36 :

- en priorité sur l'écart d'acquisition, provisionné à 100 % depuis 2009, soit 475 K€ (dépréciation non réversible)
- puis sur les autres actifs, dans la limite de leur valeur recouvrable, qui concerne en pratique les immobilisations incorporelles et corporelles de Roche Habitat à hauteur de 1 836 K€ à fin 2016, contre 1 790 K€ à fin 2015.

La provision cumulée correspond à 100 % de la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels, dans la limite de leur valeur recouvrable, soit 20 K€.

### Installux Gulf :

Les immobilisations corporelles de l'UGT Installux Gulf sont intégralement dépréciées en 2016 (idem 2015) pour tenir compte des risques liés à l'instabilité politique à Bahreïn (provision de 377 K€ au 31 décembre 2016, contre 323 K€ au 31 décembre 2015). Il n'existe pas d'écart d'acquisition affecté à cette UGT.

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## 15.5 - Actifs financiers non courants

	2015	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	2016
Dépôts et cautionnements	741	58	- 3	796
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>741</b>	<b>58</b>	<b>- 3</b>	<b>796</b>
<b>PROVISION</b>				
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>741</b>			<b>796</b>

Il n'y a pas d'impact de variations de change sur la période.

Les acquisitions et cessions en 2015 s'élevaient respectivement à 5 K€ et 13 K€.

## 15.6 - Ventilation des actifs par devise

L'essentiel des actifs se situent dans la zone Euro. L'impact des devises est peu significatif par rapport au total de l'actif non courant.

## NOTE 16 - ACTIFS COURANTS

### 16.1 - Stocks

	2016	2015
Marchandises	13 562	13 540
Matières premières	6 807	5 982
En-cours	362	308
Produits finis	1 669	1 543
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>22 401</b>	<b>21 373</b>
<b>PROVISION</b>	<b>- 699</b>	<b>- 881</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>21 702</b>	<b>20 492</b>

Comme indiqué en note 2.15, le stock est valorisé au PMP.

Le stock de matières premières est constitué de stocks d'aluminium brut pour 4 367 K€ en 2016, contre 3 678 K€ en 2015.

L'analyse des stocks réalisée selon les principes définis en note 2.15 a conduit à constater une dépréciation de 699 K€ au 31 décembre 2016 (657 K€ sur le stock de marchandises et 42 K€ sur le stock de matières premières).

En tenant compte de l'incidence des variations des cours des devises, la hausse de la valeur nette des stocks s'établit à 1 208 K€.

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## 16.2 - Clients

	2016	2015
Valeur brute	20 801	21 256
Provision clients douteux (cf. principes définis en note 2.16)	- 1 284	- 1 152
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>19 517</b>	<b>20 104</b>

Les effets portés en compte et non échus (escompte en valeur) ont été reclassés en clients pour un montant de 3 402 K€ en 2016 et 2 717 K€ en 2015.

L'impact net des clients douteux (dotation nette majorée des créances irrécouvrables) constaté en résultat est donné en note 10.

En tenant compte des avances reçues sur commandes et de l'incidence des variations des cours des devises, la diminution de la valeur nette des créances clients s'établit à 648 K€.

## 16.3 - Créances échues non provisionnées

	2016	2015
Échéance dépassée :		
- de 60 jours	1 946	1 820
+ de 60 jours	1 100	1 013
<b>TOTAL</b>	<b>3 047</b>	<b>2 833</b>
Soit en % du poste clients (valeur brute)	14,6 %	13,3 %
Dont non provisionnées du fait de garantie	324	325

La plupart des créances non garanties échues depuis plus de 60 jours et non provisionnées ont une échéance dépassée depuis moins de 6 mois.

## 16.4 - Autres actifs courants

	2016	2015
Créances fiscales et sociales	1 492	1 509
Charges constatées d'avance	2 738	3 261
Débiteurs divers	555	446
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>4 785</b>	<b>5 216</b>

Toutes les échéances sont inférieures à un an et aucun autre actif courant n'a fait l'objet d'une dépréciation. Il n'existe pas d'autres actifs courants significatifs échus non provisionnés.

Aucune créance n'a été donnée en garantie, ni ne fait l'objet d'un accord de compensation avec une dette.

Les charges constatées d'avance comprennent un montant d'aluminium brut en attente de réception de 2 153 K€ au 31 décembre 2016 (livraisons janvier 2017) et de 2 649 K€ au 31 décembre 2015 (livraisons janvier 2016).

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 17 - TRÉSORERIE NETTE

	2016	2015
Valeurs mobilières de placement (essentiellement SICAV en euros)		574
Autres placements (DAT et CDN)	31 732	27 448
Comptes courants bancaires et disponibilités	2 901	3 672
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>34 633</b>	<b>31 693</b>
Concours bancaires créditeurs	- 20	
Comptes courants créditeurs (sociétés non consolidées)	- 1 810	
<b>TRÉSORERIE CRÉDITRICE</b>	<b>- 1 830</b>	
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>32 804</b>	<b>31 693</b>

Aucun élément de trésorerie n'a été donné en garantie vis-à-vis des tiers.

Les variations de juste valeur au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 ne sont pas significatives, compte tenu d'un mouvement d'achat/revente effectué en fin d'année.

Il n'existe pas d'élément de trésorerie significatif soumis à restriction (contrôle des changes...).

Les comptes courants créditeurs concernent la société Financière CCE (cf note 28). Le compte courant a été présenté en trésorerie créditrice, car il est exigible à tout moment.

## NOTE 18 - CAPITAL

### 18.1 - Nombre d'actions

	2016	2015
Valeur du capital (€)	4 856 000	4 856 000
Nombre d'actions ordinaires	303 500	303 500
Valeur nominale (€)	16	16

### 18.2 - Objectif, politique et procédure de gestion

Le Groupe Installux n'est soumis à aucune contrainte légale ou contractuelle concernant son capital social.

Le suivi des capitaux propres est effectué par le Groupe à partir des mêmes composantes que celles des capitaux propres consolidés.

Le Groupe n'a ni objectif, ni politique, ni procédure de gestion du capital. L'arbitrage entre financement sur fonds propres et financement externe est effectué en fonction des opérations réalisées.

Il n'existe pas de contrat de liquidité sur les exercices présentés.

La société Installux n'a plus d'actions d'autocontrôle depuis fin 2009.

Les intérêts minoritaires sont liés à la société Installux Gulf (cf note 3). Compte tenu de l'impact non significatif sur les postes clés des états financiers (chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant, trésorerie nette d'endettement,...), aucune information détaillée n'est donnée au-delà de celle déjà présentée sur le résultat net consolidé et global et sur les capitaux propres.

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 19 - ENGAGEMENTS AU TITRE DES PENSIONS ET RETRAITES

	2016	2015
<b>ENGAGEMENT NET À L'OUVERTURE</b>	<b>1 521</b>	<b>1 422</b>
Coût des services rendus	126	120
Coût financier	39	32
Indemnités versées (y compris charges sociales)	- 100	- 27
<b>IMPACT SUR RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>65</b>	<b>125</b>
Autres éléments du résultat global (écarts actuariels)	130	- 27
<b>ENGAGEMENT NET À LA CLÔTURE</b>	<b>1 716</b>	<b>1 521</b>

La charge nette de l'exercice constatée en résultat consolidé (hors effet d'impôt), tenant compte des indemnités versées par le Groupe, s'élève à 165 K€ en 2016, contre 152 K€ en 2015.

Le calcul de l'engagement a été effectué en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux d'actualisation (cf note 2.18) : 1,8 % en 2016, contre 2,5 % en 2015,
  - taux de revalorisation des salaires : 1,5 % en 2016, idem 2015,
  - taux de turnover,
  - taux de charges sociales selon taux réels observés par catégorie socioprofessionnelle,
  - taux de mortalité : table INSEE,
  - âge de départ à la retraite : 62 ans pour les ouvriers et 65 ans pour les cadres et ETAM, idem 2015.
- Les écarts actuariels au 31 décembre 2016 sont essentiellement liés à la baisse du taux d'actualisation.

Aucune modification de régime n'est intervenue sur les exercices présentés.

Une variation de 0,5 point de certains paramètres aurait un impact sur la provision de 7 % concernant le taux d'actualisation, 8 % concernant le taux de revalorisation de salaires et 4 % concernant le taux de turnover. Le taux d'actualisation est très inférieur aux moyennes historiques.

La durée moyenne s'élève à 14,9 années au 31 décembre 2016 et à 14,6 années au 31 décembre 2015.

L'échéancier de l'engagement net se répartit ainsi : 5 % à moins d'un an, 4 % compris entre 1 et 5 ans et 91 % à plus de 5 ans, contre respectivement 2 %, 12 % et 86 % en 2015.

## NOTE 20 - PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

### 20.1 - Provisions non courantes

Aucune provision non courante n'est constatée dans l'état de la situation financière.

### 20.2 - Provisions courantes

	2015	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Ecarts de conversion	Autres mouvements	2016
Provision pour litiges	432	470	- 55	- 65			781
Autres provisions	496		- 93				404
<b>TOTAL</b>	<b>928</b>	<b>470</b>	<b>- 148</b>	<b>- 65</b>			<b>1 185</b>

Les mouvements de provisions sont intégralement constatés dans le résultat courant.

Les autres provisions sont essentiellement constituées des provisions pour réparation des outils clients.

### 20.3 - Actifs et passifs éventuels

Il n'existe aucun actif ou passif éventuel significatif à la clôture de l'exercice.

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 21 - EXCÉDENT FINANCIER NET

### 21.1 - Variation

	2015	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	Autres mouvements	2016
Dettes financières bancaires	- 5 603		5 603			
Concours bancaires créditeurs (1)		- 20				- 20
Comptes courants créditeurs (1)		- 1 810				- 1 810
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>- 5 603</b>	<b>- 1 830</b>	<b>5 603</b>			<b>- 1 830</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	31 693	2 940				34 633
<b>EXCÉDENT FINANCIER NET</b>	<b>26 090</b>	<b>1 110</b>	<b>5 603</b>			<b>32 804</b>

(1) Cf. note 17.

L'emprunt de 7 000 K€ sur 5 ans que la société IES avait contracté en 2014 dans le cadre de l'acquisition d'un ensemble immobilier a fait l'objet d'un remboursement anticipé intégral en juin 2016.

### 21.2 - Echancier de l'endettement financier

La totalité de l'endettement financier est courant (à moins d'un an).

### 21.3 - Endettement financier par devise à l'origine

L'endettement est exclusivement en euros.

## NOTE 22 - AUTRES PASSIFS COURANTS

	2016	2015
Dettes fiscales et sociales (hors impôt)	4 988	5 352
Clients et créditeurs divers	209	192
Produits constatés d'avance	17	
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>5 214</b>	<b>5 544</b>

L'ensemble des autres passifs courants est à moins d'un an.



# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 23 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IAS 39 définit des catégories financières dont l'affectation détermine le traitement comptable, mais qui ne correspondent pas à des postes spécifiques de l'état de la situation financière. Le tableau ci-dessous permet de faire le lien entre les actifs et les passifs financiers, les postes de l'état de la situation financière et leur traitement comptable.

Le Groupe n'a pas mis en place de contrat portant sur des dérivés.

	Désignation des instruments financiers	2016		2015	
		Valeur nette comptable	Juste valeur (2)	Valeur nette comptable	Juste valeur (2)
<b>ACTIFS</b>					
Actifs financiers non courants	D	796	796	741	741
Créances clients	D	19 517	19 517	20 104	20 104
Autres actifs courants (1)	D	555	555	446	446
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	34 633	34 633	31 693	31 693
<b>PASSIFS</b>					
Dettes financières courantes et non courantes	D	1 830	1 830	5 603	5 603
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	D	10 762	10 762	12 361	12 361
Autres passifs courants (1)	D	209	209	192	192

(1) Hors comptes de régularisation et créances et dettes fiscales et sociales.

(2) La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur.

A : actifs disponibles à la vente (non applicables sur les exercices présentés),

B : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat,

C : actifs détenus jusqu'à l'échéance, évalués au coût amorti (non applicables sur les exercices présentés),

D : actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti (il n'existe pas de titres de participation non consolidés).

L'impact des dépréciations et des variations de juste valeur a été donné dans les notes annexes supra liées aux postes concernés.

Aucun reclassement n'a été effectué entre les catégories sur les exercices présentés.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement), soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 :

• *Niveau 1* : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques : valeurs mobilières de placement ;

• *Niveau 2* : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) : autres placements de trésorerie (certificats de dépôts et dépôts à terme) ;

• *Niveau 3* : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché : aucun instrument financier n'est évalué en niveau 3 dans les comptes.

La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non exécution (risque de contrepartie lié au risque de non recouvrement des actifs, et risque de crédit propre lié au risque de ne pas honorer les passifs financiers).

### NOTE 24 - EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES

#### 24.1 - Gestion du risque de taux

L'endettement du Groupe Installux concernait exclusivement l'emprunt à taux fixe, et donc sans risque de taux, contracté en 2014 par la société IES. Cet emprunt a été remboursé par anticipation en juin 2016, comme indiqué en note 21.

Les excédents de trésorerie du Groupe sont principalement affectés à des comptes à terme rémunérés à taux fixe sur des durées longues, ne comportant également aucun risque de taux. Les excédents de trésorerie résiduels sont quant à eux placés sur des comptes à terme rémunérés à taux fixe sur des durées courtes et sur des Sicav de trésorerie rémunérées aux conditions du marché ; une variation instantanée de 1 point du taux de rémunération de ces supports aurait un impact non significatif sur le résultat consolidé avant impôt.

#### 24.2 - Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe Installux est maîtrisé par une trésorerie excédentaire et une activité régulière tout au long de l'année. En effet, les actifs courants sont très supérieurs aux passifs courants. Roche Habitat est la seule société soumise à une activité saisonnière. Sa part dans la trésorerie du Groupe est peu significative.

Ainsi, les échéances des actifs et passifs financiers courants ne sont pas ventilées pour la part à moins d'un an.

#### 24.3 - Gestion du risque de contrepartie

Le Groupe Installux est son propre assureur du risque client sur la zone Euro. Pour maîtriser ce risque, le Groupe a diversifié son portefeuille clients et a mis en place un suivi quotidien de l'encours client. Seuls 3 clients atteignent individuellement 1 % du chiffre d'affaires global du Groupe. Ils représentent au total 10 % de ce chiffre d'affaires.

Comme indiqué en note 10, l'impact net des clients douteux est peu significatif sur les exercices présentés.

Les placements sont effectués uniquement auprès de banques de premier rang et le Groupe veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires, afin de limiter le risque de contrepartie.

Afin de sécuriser ses approvisionnements en matières premières, le Groupe a intégré l'activité extrusion.

#### 24.4 - Gestion du risque de marché

##### Risque action :

Il n'y a aucun risque action.

##### Risque pays et risque de change :

Le Groupe n'est pas soumis à un risque pays significatif. Comme indiqué en note 15.4, les immobilisations de l'UGT Installux Gulf sont intégralement dépréciées.

Le Groupe Installux réalise l'essentiel de son activité en zone Euro et est donc peu sensible aux variations de change. Les impacts sont essentiellement dus à sa filiale Installux Gulf, dont la devise (le BHD) est indexée sur le Dollar US. Une variation instantanée de 10 % du BHD serait sans impact significatif sur les comptes.

Pour information, le résultat de change net constaté en 2016 en résultat s'élève à 0 K€ contre - 39 K€ en 2015. Il porte essentiellement sur le chiffre d'affaires et les comptes courants intra-groupes.

Les actifs et passifs en devises à la clôture de l'exercice ne sont pas significatifs.

##### Risque lié aux cours des matières premières :

En 2016, les billettes et les profils aluminium ont représenté 47 % des achats consommés. Pour couvrir ce risque et limiter l'impact des variations du cours de l'aluminium, le Groupe négocie des contrats d'approvisionnement auprès de ses fournisseurs, fixant les prix d'achat pour un volume et une durée déterminée. La fixation de ces prix d'achat est effectuée de manière corrélée avec les contrats de vente. Le Groupe ne prend aucune position spéculative sur le cours des métaux.

Au jour de l'arrêté des comptes 2016, les prix d'achat d'aluminium du Groupe sont fixés pour environ 61 % du volume prévisionnel 2017. A titre d'illustration, l'impact d'une variation instantanée de 10 % du cours de l'aluminium en 2016, sur la base d'une couverture de 61 %, aurait été de 7 % sur le résultat opérationnel courant et de 7 % sur le résultat consolidé avant impôt.

### NOTE 25 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2016	2015
Différences temporaires fiscales / comptables	260	251
Eliminations de marges intra-groupe	324	433
Engagements de retraite	572	507
Autres impôts différés		- 8
<b>TOTAL</b>	<b>1 157</b>	<b>1 182</b>
Dont impôts différés actifs nets	1 157	1 182
Dont impôts différés passifs nets		

Les mouvements d'impôts différés en 2016, soit - 25 K€, se ventilent ainsi : résultat consolidé - 68 K€ / autres éléments du résultat global + 43 K€.

Comme indiqué en note 2.20, les impôts différés sont présentés pour leur montant net par entité fiscale.

Les sociétés Installux et Roche Habitat forment un groupe intégré fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les impôts différés non constatés sont liés aux déficits reportables antérieurs à 2015 (date d'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale) et aux dépréciations nettes sur actifs amortissables de la société Roche Habitat. Ils s'élèvent en cumul à 655 K€ au 31 décembre 2016 dont 352 K€ sur déficits reportables, contre 702 K€ au 31 décembre 2015 dont 352 K€ sur déficits reportables.

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 26 - EFFECTIFS MOYENS

	2016	2015
Ouvriers	190	202
Employés - Techniciens - Agents de maîtrise	162	161
Cadres	88	88
<b>EFFECTIFS SALARIÉS</b>	<b>439</b>	<b>451</b>
Personnel mis à disposition du Groupe	53	41
<b>EFFECTIFS TOTAUX</b>	<b>492</b>	<b>492</b>

L'effectif salarié était de 433 personnes au 31 décembre 2016 et de 447 personnes au 31 décembre 2015.

L'effectif total de clôture n'est pas significatif, car les contrats d'intérim sont généralement arrêtés lors de la fermeture de fin d'année.

## NOTE 27 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### A - Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé (engagements de rachat d'actions,...) :

Non applicable.

### B - Engagements hors bilan liés au financement du Groupe :

Cf. note 21.

### C - Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe :

Les loyers immobiliers restant à payer sur la durée des baux en cours s'élèvent à 6 110 K€ au 31 décembre 2016 (prise en compte des loyers jusqu'à la prochaine échéance triennale pour les baux de 9 ans), contre 7 274 K€ au 31 décembre 2015.

Les locations immobilières représentent une charge de 3 436 K€ sur l'exercice 2016, contre 3 465 K€ sur l'exercice 2015.

Les autres contrats de locations simples non retraités en consolidation représentent un engagement de 351 K€ au 31 décembre 2016, contre 506 K€ au 31 décembre 2015. Ils concernent essentiellement les véhicules et du matériel industriel. Les durées de contrats sont généralement comprises entre 2 et 5 années.

Les locations mobilières représentent une charge de 430 K€ sur l'exercice 2016, contre 262 K€ sur l'exercice 2015.

Les contrats de location en cours ne comportent pas de clauses spécifiques telles que loyers variables indexés sur un indicateur d'activité, franchises,...

Les commandes d'immobilisations en cours au 31 décembre 2016 représentaient un total de 560 K€, contre 329 K€ au 31 décembre 2015.

## NOTE 28 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

### 28.1 - Avantages accordés aux Administrateurs et aux membres du Comité de Direction

	2016	2015
Avantages à court terme :		
- Rémunérations (salaire, intéressement, participation, jetons de présence)	1 397	1 421
- Charges sociales	509	534

# GROUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## 28.2 - Informations concernant les SCI ICCE, Compans et Marcilloles (cf. note 2.3)

Ces sociétés sont propriétaires de l'immobilier d'exploitation du Groupe et sont détenues indirectement par la Direction du Groupe Installux.

Synthèse des comptes cumulés des SCI :

	2016	2015
<b>RUBRIQUES DU BILAN :</b>		
Actifs non courants nets	11 590	12 116
Capitaux propres (y compris résultat)	12 742	11 140
Endettement	631	1 684
<b>RUBRIQUES DU COMPTE DE RÉSULTAT :</b>		
Chiffre d'affaires	5 381	4 194
Résultat	1 549	1 508

## 28.3 - Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ayant des dirigeants en commun

Le tableau ci-dessous indique les montants figurant dans les comptes du Groupe Installux et relatifs aux entreprises liées présentées note 28.2, ainsi qu'aux sociétés suivantes :

- sociétés fournissant des prestations au Groupe : Financière CCE (prestations d'assistance et de Direction générale), CDC Conseils (prestations de communication) et Côté Baies (commissions sur ventes) ;
- société cliente du Groupe : Les Cembros.

	2016	2015
<b>RUBRIQUES DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE :</b>		
<b>ACTIF :</b>		
Dépôts et cautionnements versés	728	729
Créances clients	163	170
Autres créances	219	158
<b>PASSIF :</b>		
Comptes courants créditeurs	1 810	
Dettes fournisseurs	714	333
Autres dettes	3	7
<b>RUBRIQUES DU COMPTE DE RÉSULTAT :</b>		
Chiffre d'affaires	477	389
Loyers et charges locatives	- 4 019	- 4 097
Commissions sur ventes	- 444	- 188
Prestation d'assistance et de Direction générale	- 1 124	- 1 049
Prestation de communication	- 54	- 113
Autres charges d'exploitation	- 4	
Charges financières	- 3	

Il n'y a pas d'engagement entre le Groupe Installux et les sociétés liées définies ci-dessus. Par ailleurs, le Groupe Installux n'a pas constaté de dépréciation ni de perte sur ces sociétés sur les exercices présentés.

# GRUPE INSTALLUX - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS - 31 DÉCEMBRE 2016

## NOTE 29 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Honoraires des Commissaires aux comptes

	2016					
	Novances - Déchant et Associés		Premier Monde - Meunier et Associés		JDA Audit	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Emetteur	34	76,4	34	64,6		
- Filiales intégrées globalement	10	23,6	19	35,4	9	100,0
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
- Emetteur						
- Filiales intégrées globalement						
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>100,0</b>	<b>52</b>	<b>100,0</b>	<b>9</b>	<b>100,0</b>

	2015					
	Novances - Déchant et Associés		Premier Monde - Meunier et Associés		JDA Audit	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Emetteur	33	76,4	33	64,4		
- Filiales intégrées globalement	10	23,6	18	35,6	9	100,0
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
- Emetteur						
- Filiales intégrées globalement						
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>100,0</b>	<b>52</b>	<b>100,0</b>	<b>9</b>	<b>100,0</b>

## RÉSULTATS DU GROUPE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté : Durée de l'exercice (mois) :	31/12/2016 12	31/12/2015 12	31/12/2014 12	31/12/2013 12	31/12/2012 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE (K€)</b>					
Capital social	4 856	4 856	4 856	4 856	4 856
<b>Nombre d'actions :</b>					
- ordinaires	303 500	303 500	303 500	303 500	303 500
- à dividende prioritaire					
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (K€)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	116 256	112 071	109 581	108 398	113 220
Charge d'impôt	4 046	3 498	4 401	4 143	3 646
Intéressement, participation des salariés	1 121	958	1 144	1 210	1 081
Résultat net	9 908	8 306	8 678	8 150	6 808
Résultat distribué (société mère)	2 428	2 428	2 428	2 428	2 428
<b>RÉSULTAT PAR ACTION (€)</b>					
Résultat net	33	27	29	27	22
Dividende distribué (société mère)	8	8	8	8	8
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	439	451	456	458	476
Charges de personnel (K€)	20 856	20 553	20 230	20 274	20 837

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

*Aux Actionnaires,*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Installux, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### 2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans la note 2.13 "Tests de dépréciation" de l'annexe relative aux principes de consolidation et méthodes d'évaluation. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 15 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 27 avril 2017

**NOVANCES - DECHANT et Associés**  
*Société de Commissaires aux Comptes*  
Membres de la Compagnie Régionale de Lyon  
**Christophe ALEXANDRE, Représentant légal**

**PREMIER MONDE**  
*Société de Commissaires aux Comptes*  
Membres de la Compagnie Régionale de Lyon  
**Philippe BONNEPART, Représentant légal**







## COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ INSTALLUX

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## BILAN ACTIF

(en K€)

Rubriques	Montant brut	Amortissements Dépréciations	2016	2015
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1 684	1 217	467	632
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	47		47	47
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	18 874	12 644	6 230	6 509
Autres immobilisations corporelles	2 514	1 632	882	952
Immobilisations en cours	464		464	
Avances et acomptes				21
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	17 343	1 772	15 571	16 070
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	938		938	1 188
Autres immobilisations financières	309		309	310
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>42 173</b>	<b>17 265</b>	<b>24 908</b>	<b>25 728</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	97		97	105
En cours de production de biens	34		34	71
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	10 312	483	9 829	10 242
Avances, acomptes versés sur commandes				
<b>CRÉANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	10 212	987	9 225	10 284
Autres créances	11 605		11 605	8 355
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				574
Disponibilités	30 216		30 216	29 721
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	319		319	309
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>62 796</b>	<b>1 470</b>	<b>61 326</b>	<b>59 661</b>
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>104 969</b>	<b>18 735</b>	<b>86 234</b>	<b>85 389</b>

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## BILAN PASSIF

(en K€)

Rubriques	2016	2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 4 856)	4 856	4 856
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 366	1 366
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	486	486
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	50 526	48 443
Report à nouveau		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>4 971</b>	<b>4 511</b>
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>62 205</b>	<b>59 661</b>
Provisions pour risques	236	262
Provisions pour charges	287	379
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>522</b>	<b>642</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts, dettes financières divers	15 640	16 620
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 226	6 235
Dettes fiscales et sociales	2 340	2 143
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	197	
Autres dettes	104	88
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>23 507</b>	<b>25 086</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>86 234</b>	<b>85 389</b>

Résultat de l'exercice en centimes : 4 971 367,12

Total du bilan en centimes : 86 233 938,19

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en K€)

Rubriques	France	Exportation	2016	2015
Ventes de marchandises	65 931	2 791	68 722	67 120
Production vendue de biens	1 127	50	1 176	1 444
Production vendue de services	3 708	1 839	5 546	7 109
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>70 766</b>	<b>4 679</b>	<b>75 445</b>	<b>75 673</b>
Production stockée			- 36	40
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			6	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			755	871
Autres produits			41	24
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>76 210</b>	<b>76 608</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			39 421	40 304
Variation de stock (marchandises)			575	- 22
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			1 723	1 925
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			8	28
Autres achats et charges externes			16 862	17 516
Impôts, taxes et versements assimilés			595	581
Salaires et traitements			4 102	4 273
Charges sociales			1 938	1 941
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 795	1 720
Sur actif circulant : dotations aux provisions			624	713
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			236	292
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>67 878</b>	<b>69 271</b>
			<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 337</b>
Produits financiers de participations			81	95
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			4	8
Autres intérêts et produits assimilés			484	469
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			6	21
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1	6
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>575</b>	<b>599</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			499	267
Intérêts et charges assimilées			137	188
Différences négatives de change				1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			<b>637</b>	<b>456</b>
			<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>143</b>
			<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>7 479</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>223</b>	<b>70</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>248</b>	<b>217</b>
			<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 147</b>
Intéressement et participation des salariés aux résultats de l'entreprise			497	432
Impôts sur les bénéfices			2 778	2 389
			<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>4 511</b>

### ANNEXE

#### 1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

#### 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

##### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

##### Dépenses de recherche et développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en charges.

##### Information relative au C.I.C.E.

Le produit à recevoir relatif à l'application du CICE, crédit d'impôt compétitivité emploi, est comptabilisé en déduction des frais de personnel pour 177 K€. Il n'a été demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE comptabilisé au titre de l'exercice 2015 pour 198 K€ a été déduit du solde de l'impôt sur les sociétés payé en 2016. Ce supplément de trésorerie a partiellement contribué au financement des investissements 2016 d'un montant de 1 753 K€.

##### Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis selon les règles suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
- Logiciels de bureautique	Linéaire	1 an
- Logiciels de gestion intégrés	Linéaire	10 ans
- Autres logiciels	Linéaire	4 et 8 ans

##### Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais nécessaires à leur mise en service.

Les modes et les durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Catégorie	Mode	Durée
- Matériel et outillage	Linéaire	5 à 15 ans
- Matériel de stockage	Linéaire	10 à 20 ans
- Matériel de manutention	Linéaire	5 à 35 ans
- Agencements divers	Linéaire	10 à 15 ans
- Showroom	Linéaire	3 ans
- Véhicules	Linéaire	6 ans
- Matériel informatique	Linéaire	3 à 15 ans
- Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

##### Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur valeur à la date de clôture de l'exercice.

Cette valeur ne peut être inférieure à la quote-part des capitaux propres qu'elle détient dans les sociétés concernées.

##### Stocks

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Ils sont dépréciés le cas échéant par voie de provision pour tenir compte de leur valeur à la date de clôture de l'exercice.

##### Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Taux de provision retenus :

- clients en liquidation judiciaire	100 %
- clients en redressement judiciaire	50 % à 100 %
- clients au contentieux	20 % à 100 %

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## 3 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (en K€)

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisition apports
Frais d'établissement, de recherche et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 628		57
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 628</b>		<b>57</b>
Terrains	47		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales, agencements, aménagements			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 985		1 072
Installations générales, agencements, aménagements	1 400		20
Matériel de transport	17		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	953		161
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			464
Avances et acomptes	21		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>20 423</b>		<b>1 717</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	17 343		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 498		1
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>18 841</b>		<b>1</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>40 891</b>		<b>1 775</b>

Rubriques	Diminution par virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 684	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			<b>1 684</b>	
Terrains			47	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencements, aménagements				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		183	18 874	
Installations générales, agencements, aménagements			1 420	
Matériel de transport			17	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		36	1 077	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			464	
Avances et acomptes	21			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>21</b>	<b>219</b>	<b>21 899</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			17 343	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		252	1 247	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>252</b>	<b>18 590</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>21</b>	<b>471</b>	<b>42 173</b>	



# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## 4 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS (en K€)

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	996	221		1 217
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>996</b>	<b>221</b>		<b>1 217</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage	11 477	1 333	166	12 644
Installations générales, agencements	741	105		846
Matériel de transport	1	3		4
Matériel de bureau et informatique, mobilier	676	133	26	783
Emballages récupérables et divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>12 894</b>	<b>1 574</b>	<b>192</b>	<b>14 276</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 890</b>	<b>1 795</b>	<b>192</b>	<b>15 493</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	
Frais d'établissement, de recherche et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Constructions installations générales, agencements							
Installations techniques, matériel et outillage							
Installations générales, agencements							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## 5 - TABLEAU DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (en K€)

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
Provisions pour litiges	262	81	108	236
Provisions pour garanties clients				
Provisions pertes marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	351		65	287
Provisions charges sociales, fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	28		28	
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES (1)</b>	<b>642</b>	<b>81</b>	<b>200</b>	<b>522</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 273	499		1 772
Dépréciations autres immobilisations financières				
Dépréciations stocks et en cours	645	133	295	483
Dépréciations comptes clients	891	491	395	987
Autres dépréciations				
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>2 810</b>	<b>1 123</b>	<b>690</b>	<b>3 242</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 451</b>	<b>1 204</b>	<b>890</b>	<b>3 765</b>
Dotations et reprises d'exploitation		624	755	
Dotations et reprises financières		499		
Dotations et reprises exceptionnelles		81	136	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

(1) Les provisions pour risques et charges reprises au cours de l'exercice ont été utilisées à hauteur de 148 K€.

## 6 - TABLEAU DES DISPONIBILITÉS (en K€)

Rubriques	2016	2015
Valeurs mobilières de placement (essentiellement SICAV en euros)		574
Comptes bancaires et caisse	- 634	- 180
Comptes à terme et certificats de dépôts négociables (dont intérêts courus)	27 728	27 448
Effets portés en compte et non échus (escompte en valeur)	3 123	2 454
<b>TOTAL</b>	<b>30 216</b>	<b>30 295</b>

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## 7 - TABLEAU DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES (en K€)

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	938	250	688
Autres immobilisations financières	309		309
Clients douteux ou litigieux	1 309	1 309	
Autres créances clients	8 903	8 903	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	21	21	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	215	215	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	178	178	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés (2)	10 971	10 971	
Débiteurs divers	218	218	
Charges constatées d'avance	319	319	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>23 383</b>	<b>22 386</b>	<b>997</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	250		
(2) Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine (1)				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 226	5 226		
Personnel et comptes rattachés	789	789		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	646	646		
Etat : impôt sur les bénéfices	263	263		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	424	424		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	218	218		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	197	197		
Groupe et associés (2)	15 640	15 640		
Autres dettes	104	104		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>23 507</b>	<b>23 507</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts, dettes contractés auprès d'associés personnes physiques				

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## 8 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	303 500			16

## 9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en K€)

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		59 661	
Distributions sur résultats antérieurs		2 428	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		57 233	
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Résultat de l'exercice			4 971
<b>SOLDE</b>			<b>4 971</b>
Situation à la clôture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant répartition		62 205	

## 10 - IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale - Siège social	Forme	Montant capital	% détenu
Financière CCE Chemin du Bois Rond, 69720 Saint-Bonnet-de-Mure 484 496 161 R.C.S. Lyon	S.A.R.L.	22 798 500	65,91 %

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## 11 - TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en K€)

Dénomination Siège social	Capital Réserves + R. à N.	Quote-part Dividendes	Valeur brute titres Valeur nette titres	Prêts Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
<b>FILIALES (plus de 50 %)</b>					
S.A.S. Roche Habitat Saint-Bonnet-de-Mure (69)	83 2 654	100,00 %	4 010 2 238	770	7 206 - 499
S.A.S. Sofadi-Tiaso Saint-Bonnet-de-Mure (69)	617 13 824	100,00 %	11 354 11 354		16 372 699
S.A.S. France Alu Color Marcilloles (38)	700 11 539	100,00 %	1 893 1 893		15 470 1 271
S.L. Installux Extrusión Services Santa Perpetua - Barcelone - ESPAGNE	10 4 234	100,00 %	10 10	10 938	26 454 1 865
S.A. Installux Trading Export Nyon - SUISSE	(1) 93 (1) 896	100,00 % 53	72 72		(2) 463 (2) 275
S.A.R.L. Installux Management Gestion - I.M.G. Saint-Bonnet-de-Mure (69)	8 544	100,00 %	5 5		3 853 84

(1) Conversion au cours de clôture.

(2) Conversion au cours moyen de l'exercice.

## 12 - PRODUITS À RECEVOIR (en K€)

Rubriques	Montant
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>371</b>
409 800 Fournisseurs - avoirs à recevoir	4
409 890 Fournisseurs - avoirs à recevoir Groupe	189
448 700 Etat - produits à recevoir	178
<b>BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS</b>	<b>678</b>
518 700 Intérêts courus à recevoir	678
<b>TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>1 049</b>

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## 13 - CHARGES À PAYER (en K€)

Rubriques	Montant
<b>DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>135</b>
408 100 Fournisseurs - factures à recevoir	110
408 190 Fournisseurs - factures à recevoir Groupe	25
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>197</b>
408 490 Fournisseurs immobilisations - factures à recevoir Groupe	197
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>104</b>
419 800 Clients - avoirs à établir	91
468 600 Charges à payer	13
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>1 261</b>
428 200 Provision congés payés	323
428 600 Personnel - charges à payer	443
438 200 Charges sociales sur provision congés payés	152
438 600 Organismes sociaux - charges à payer	125
448 200 Charges fiscales sur provision congés payés	7
448 600 Etat - charges à payer	211
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>1 697</b>

## 14 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (en K€)

Rubriques	Montant
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>319</b>
486 000 Charges d'exploitation constatées d'avance	319
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	
487 000 Produits d'exploitation constatés d'avance	
<b>TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>319</b>

## 15 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS (en K€)

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dont dettes, créances en effets commerciaux
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Titres de participations (montant net)	15 571		
Prêts	938		
Autres immobilisations financières	303		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances clients et comptes rattachés	906		
Autres créances	11 161		
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes financières divers	15 640		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 738		
Dettes sur immobilisations	197		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Dividendes	53		
Intérêts prêts	4		
Intérêts comptes courants	28		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Intérêts comptes courants	52		
Dotations provisions sur titres de participation	499		

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## 16 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en K€)

	2016	2015
Ventes de marchandises - France	65 931	64 552
Ventes de marchandises - Export	2 791	2 568
Ventes de produits - France	1 127	1 177
Ventes de produits - Export	50	267
Produits accessoires	5 546	7 109
<b>TOTAL</b>	<b>75 445</b>	<b>75 673</b>

## 17 - EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	35	
Agents de maîtrise et techniciens	50	1
Ouvriers	48	27
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>28</b>

## 18 - CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (en K€)

Nature des produits	Montant
Intérêts sur comptes à terme et certificats de dépôts négociables	484
Intérêts des avances Groupe	28
Dividendes	53
Divers	10
<b>TOTAL</b>	<b>575</b>

Nature des charges	Montant
Intérêts des avances Groupe	52
Escomptes accordés sur règlements clients	85
Divers	1
Dotations provisions sur titres de participation	499
<b>TOTAL</b>	<b>637</b>

## 19 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (en K€)

Nature des produits	Montant
Indemnités	56
Produits de cessions d'immobilisations	31
Reprises sur provisions pour risques et charges	136
<b>TOTAL</b>	<b>223</b>

Nature des charges	Montant
Indemnités et litiges	112
VNC des immobilisations cédées ou mises au rebut	27
Divers	28
Dotations aux provisions pour risques et charges	81
<b>TOTAL</b>	<b>248</b>



# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## 20 - RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (en K€)

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net après impôt
Résultat courant	8 271	2 946	5 325
Résultat exceptionnel	- 25	- 9	- 16
Intéressement et participation des salariés	- 497	- 160	- 337
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>7 749</b>	<b>2 778</b>	<b>4 971</b>

(1) L'impôt dû comprend l'impôt sur les sociétés - IS - au taux normal de 33,33 %, la contribution additionnelle de 3,3 % (calculée sur l'IS excédant 763 K€), la contribution de 3 % sur les dividendes soit 73 K€, ainsi qu'un crédit d'impôt mécénat d'entreprise de 24 K€.

Les sociétés Installux et Roche Habitat forment depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 un groupe intégré fiscalement, dont Installux est la société tête de groupe. Conformément à la convention signée entre les deux sociétés, les économies d'IS liées aux déficits fiscaux de Roche Habitat sont intégralement affectées à cette société, à l'exception de la part correspondant à la contribution additionnelle de 3,3 %, qui reste acquise à Installux. En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'IS de la société Installux se serait élevée à 2 787 K€.

## 21 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (en K€)

Engagements donnés	Montant hors bilan
Effets portés en compte et non échus	3 123
Engagement en matière de retraite (1)	766
Redevances de location longue durée	103
Caution envers un établissement de crédit dans le cadre de l'emprunt immobilier d'IES (2)	0
Caution envers un fournisseurs d'aluminium d'IES (3)	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 992</b>

(1) Le montant de l'engagement constaté correspond aux droits acquis à la clôture de l'exercice, évalués en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux d'actualisation : 1,8 % en 2016, contre 2,5 % en 2015,
- taux de revalorisation des salaires : 1,5 % en 2016, idem 2015,
- taux de turnover,
- taux de charges sociales selon taux réels observés par catégorie socioprofessionnelle,
- taux de mortalité : table INSEE,
- âge de départ à la retraite : 62 ans pour les ouvriers et 65 ans pour les cadres et ETAM, idem 2015.

(2) Installux s'était portée caution dans le cadre d'un emprunt souscrit par la société IES pour l'acquisition d'un ensemble immobilier en 2014. La société IES a procédé au remboursement intégral de cet emprunt, par anticipation, en juin 2016.

(3) Installux s'était portée caution du paiement des achats d'aluminium de la société IES auprès d'un fournisseur. Cet engagement n'a pas été renouvelé en 2016.

Engagements reçus	Montant hors bilan
Condition résolutoire en lien avec les abandons de compte courant en faveur de la société Roche Habitat	3 107
<b>TOTAL</b>	<b>3 107</b>

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## 22 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (en K€)

Rubriques	Dirigeants	Conseil d'Administration
Engagements financiers	0	0
Rémunérations allouées (jetons de présence)	9	12

## 23 - SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE (en K€)

Rubriques	Montant
<b>IMPÔT DÛ SUR :</b> A réintégrer ultérieurement	
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	
<b>IMPÔT PAYÉ D'AVANCE SUR :</b> Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Provision congés payés           320 x 34,43 %	110
Provision Organic               88 x 34,43 %	30
Participation des salariés       137 x 34,43 %	47
A déduire ultérieurement :	
Divers	
<b>TOTAL ALLÈGEMENTS</b>	<b>187</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE</b>	<b>- 187</b>

<b>IMPÔT DÛ SUR :</b> Plus-values de fusion en sursis d'imposition :	
Fusion Sofadi-Tiaso :       1 039 x 12 % x 34,43 %	43
<b>CRÉDIT À IMPUTER SUR :</b> Déficits reportables Moins-values à long terme	
<b>SITUATION FISCALE LATENTE NETTE</b>	<b>43</b>

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en K€)

Rubriques	Montants	
	Détail	Total
Résultat net	4 971	
- Amortissements et provisions (hors stocks et clients)	2 175	
- Plus ou moins-values de cessions	- 4	
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>7 142</b>	
Variation des stocks (nette)	456	
Variation des créances d'exploitation et comptes de régularisation actif (nette)	1 545	
Variation des dettes d'exploitation et comptes de régularisation passif	- 796	
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>1 205</b>	
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>		<b>8 348</b>
Acquisition d'immobilisations	- 1 753	
Variation des dettes sur immobilisations	197	
Cession d'immobilisations	31	
Remboursement des immobilisations financières	252	
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 1 273</b>
Dividendes versés	- 2 428	
Emission d'emprunt		
Remboursement d'emprunts		
Remboursement des autres dettes financières		
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>- 2 428</b>
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE = VMP ET DISPONIBILITÉS 30 295 - DETTES GROUPE 9 394</b>	<b>20 901</b>	
Variation des VMP et des disponibilités	- 79	
Variation des comptes courants Groupe	4 726	
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE = VMP ET DISPONIBILITÉS 30 216 - DETTES GROUPE 4 668</b>	<b>25 548</b>	
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>4 647</b>

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en €)

Date d'arrêté : Durée de l'exercice (mois) :	31/12/2016 12	31/12/2015 12	31/12/2014 12	31/12/2013 12	31/12/2012 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	4 856 000	4 856 000	4 856 000	4 856 000	4 856 000
Nombre d'actions - ordinaires	303 500	303 500	303 500	303 500	303 500
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	75 444 864	75 673 466	72 876 915	75 170 916	80 951 083
Résultat avant impôt, participation, intéressement, dotation et reprise amortissements et provisions	10 354 285	9 258 994	9 984 961	9 756 488	10 470 836
Impôts sur les bénéfices	2 777 739	2 389 491	2 754 213	2 910 893	3 346 944
Intéressement, participation des salariés	496 759	431 501	484 596	514 106	474 669
Dotation et reprise amortissements et provisions	2 108 420	1 927 132	2 129 194	1 464 203	1 237 047
Résultat net	4 971 367	4 510 870	4 616 957	4 867 286	5 412 175
Résultat distribué	2 428 000	2 428 000	2 428 000	2 428 000	2 428 000
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, intéressement, avant dotation et reprise amortissements et provisions	23	21	22	21	22
Résultat après impôt, participation, intéressement, dotation et reprise amortissements et provisions	16	15	15	16	18
Dividende attribué	8	8	8	8	8
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	133	141	146	151	163
Masse salariale	4 102 472	4 273 280	4 235 424	4 317 924	4 654 590
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	1 937 612	1 940 920	1 963 950	1 957 467	2 201 413

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

*Aux Actionnaires,*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Installux, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- L'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note intitulée "Règles et méthodes comptables" de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, le rapport de gestion ne mentionne pas de manière individuelle les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés. Il n'existe aucun engagement consenti en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 27 avril 2017

**NOVANCES - DECHANT et Associés**  
**Société de Commissaires aux Comptes**

**Membres de la Compagnie Régionale de Lyon**  
**Christophe ALEXANDRE, Représentant légal**



**PREMIER MONDE**  
**Société de Commissaires aux Comptes**

**Membres de la Compagnie Régionale de Lyon**  
**Philippe BONNEPART, Représentant légal**



## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

*Aux Actionnaires,*

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### 2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 2.1. Convention d'assistance

• Modalités :

- Convention d'assistance facturée par la société Financière CCE au prorata des temps consacrés à sa mise en œuvre.
- Montant comptabilisé en charges sur l'exercice : 750 500 euros hors taxes.

#### 2.2. Avance de trésorerie

• Modalités :

- Avance de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 euros, souscrite auprès de la société Installux Trading Export, et rémunérée au taux légal fixé par l'administration fédérale des contributions AFC (Confédération Suisse).
- Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 491 205 euros.
- Montant des charges financières comptabilisées sur l'exercice : 5 242 euros.

#### 2.3. Contrat de prêt

• Modalités :

- Contrat de prêt consenti à la société Installux Extrusión Services d'un montant de 2 000 000 euros, sur 10 ans, portant intérêt au taux de l'Euribor 3 mois connu au premier jour de chaque trimestre civil majoré de 0,60 %.
- Montant du solde du prêt à la clôture de l'exercice : 937 500 euros.
- Montant des produits financiers comptabilisés sur l'exercice : 3 958 euros.

#### 2.4. Avance de trésorerie

• Modalités :

- Avance de trésorerie d'un montant maximum de 250 000 euros, consentie à la société Installux Gulf, et rémunérée au taux égal à l'Euribor moyen du mois précédent majoré de 0,60 %.
- Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 201 461 euros.
- Montant des produits financiers comptabilisés sur l'exercice : 529 euros.

#### 2.5. Avance de trésorerie

• Modalités :

- Avance de trésorerie d'un montant maximum de 3 100 000 euros, souscrite auprès de la société Financière CCE, et rémunérée au taux égal à l'Euribor moyen du mois précédent majoré de 0,60 %.
- Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 1 810 000 euros.
- Montant des charges financières comptabilisées sur l'exercice : 3 198 euros.

# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### ANNEXE

PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38  
(situation arrêtée au 31/12/2016)

	S.A. Installux	S.A.R.L. Financière CCE	S.A. Installux Trading Export	S.A.S. Soñadi-Tiaso	S.A.S. Roche Habitat	Installux Gulf	S.L. Installux Extrusion Services	S.A.S. France Alu Color
M. CANTY Christian	Président Directeur Général	Gérant	Administrateur			Administrateur	Administrateur unique	
M. CANTY Christophe	Administrateur Directeur Général Délégué	Gérant	Administrateur			Président		
M. COSTAILLE Gérard	Administrateur Directeur Général Délégué	Gérant						
M <sup>me</sup> CANQUERY Nicole	Administrateur							
M. CROS Olivier	Administrateur							
M. CHARRETIER Sylvain	Administrateur			Directeur Général Délégué				
M <sup>me</sup> CANTY Stéphanie	Administrateur							
S.A.R.L. Financière C.C.E.	Actionnaire			Présidente	Présidente			Présidente

Fait à Lyon, le 27 avril 2017

**NOVANCES - DECHANT et Associés**  
*Société de Commissaires aux Comptes*  
Membres de la Compagnie Régionale de Lyon  
**Christophe ALEXANDRE, Représentant légal**



**PREMIER MONDE**  
*Société de Commissaires aux Comptes*  
Membres de la Compagnie Régionale de Lyon  
**Philippe BONNEPART, Représentant légal**





## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

ASSEMBLÉE DU 15 JUIN 2017 - RÉSOLUTION N° 13

*Aux Actionnaires,*

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 3% du capital social, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Lyon, le 27 avril 2017

**NOVANCES - DECHANT et Associés**  
**Société de Commissaires aux Comptes**

**Membres de la Compagnie Régionale de Lyon**  
**Christophe ALEXANDRE, Représentant légal**



**PREMIER MONDE**

**Société de Commissaires aux Comptes**

**Membres de la Compagnie Régionale de Lyon**  
**Philippe BONNEPART, Représentant légal**



# INSTALLUX - COMPTES INDIVIDUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2017

**Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve le montant des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit 23 966 euros, et celui de l'impôt correspondant, soit 7 989 euros (au taux normal de l'impôt sur les Sociétés, hors contributions additionnelles).

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration pour l'exercice dont elle vient d'approuver les comptes.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à la somme de 4 971 367,12 euros, de la façon suivante :

- une somme de 2 428 000,00 Euros est distribuée aux actionnaires à titre de dividendes, ci	2 428 000,00 €
- une somme de 300,00 Euros est virée au compte "Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants" qui se trouve ainsi porté de 4 780,00 Euros à 5 080 Euros, ci	300,00 €
- une somme de 2 543 067,12 Euros est virée au compte "Autres Réserves", qui se trouve ainsi porté de 50 520 908,74 Euros à 53 063 975,86 Euros, ci	2 543 067,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 971 367,12 €</b>

Le dividende mis en distribution, d'un montant de 8,00 euros par action, sera éligible, pour les bénéficiaires remplissant les conditions requises, à la réfaction instituée par l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts et serait mis en paiement le 23 juin 2017.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que

les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende total	Dividende éligible à la réfaction	Dividende non éligible à la réfaction
Exercice clos le 31 décembre 2013	2 428 000 € (8,00 € par action)	2 428 000 €	0 €
Exercice clos le 31 décembre 2014	2 428 000 € (8,00 € par action)	2 428 000 €	0 €
Exercice clos le 31 décembre 2015	2 428 000 € (8,00 € par action)	2 428 000 €	0 €

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application des articles L. 225-40 et suivants du Code de commerce, constate qu'aucune convention du type de celles visées à l'article L 225-38 du même code n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité de nouvel Administrateur de la société pour une période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- La Société Financière C.C.E., dont le siège est Chemin du Bois Rond 69720 Saint-Bonnet-de-Mure.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité de nouvel Administrateur de la Société pour une période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. :

- Madame Caroline CANTY, demeurant 56 bis, avenue du 8 Mai 1945 à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône).

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Sylvain CHARRETIER vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier CROS vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration, au titre de l'exercice écoulé, à la somme de 21 000 euros (nette du forfait social).

### ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle les mandats de Co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société Premier Monde et de Monsieur Arnaud MALIVOIRE venus à expiration avec la présente Assemblée, pour l'exercice en cours et les cinq prochains exercices sociaux.

Les mandats de la société Premier Monde et de Monsieur Arnaud MALIVOIRE viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sauf prorogation ou clôture anticipée d'exercice social.

### DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du descriptif du programme de rachat d'actions propres, et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration à faire acheter par la société, dans les conditions décrites ci-après, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société au jour de l'utilisation de cette autorisation, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention ;

2. décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue des finalités suivantes :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable,
- assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être

admise par l'AMF,

• et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;

3. décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, dans le respect des règles édictées par l'AMF, par tous moyens, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, et à tout moment, sauf en période d'offre publique portant sur les titres de la société ; la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'étant pas limitée et pouvant représenter la totalité du programme ;

4. décide que le prix d'achat hors frais ne pourra dépasser 380 euros (trois cent quatre-vingts euros) par action, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la société. En cas d'augmentation de capital par incorporation de primes d'émission, bénéfiques ou réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas d'une division ou d'un regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres après l'opération ;

5. fixe à 11 533 000 euros (onze millions cinq cent trente trois mille euros), le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat d'actions ainsi autorisé, correspondant à un nombre maximal de 30 350 actions acquises sur la base du prix unitaire de 380 euros ci-dessus autorisé ;

6. prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date ;

7. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes démarches, déclarations et formalités auprès de l'AMF et de tous organismes, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation ;

8. décide que le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale des opérations réalisées, conformément à la réglementation applicable ;

9. fixe à 18 (dix-huit) mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation.

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

#### TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 et suivants du Code du Travail, en une ou plusieurs fois pendant une période de vingt six mois à compter du jour de la présente Assemblée, par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de 3 % (trois pour cent) du nombre de titres composant à ce jour le capital social,

- décide que cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise, et, par conséquent, supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits salariés,

- détermine que le prix des actions souscrites en application de la présente délégation sera fixé selon les règles définies à l'article L 3332-19 du Code du travail.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à cette augmentation de capital, dans la limite ci-dessus fixée, aux dates, dans les délais et selon les modalités qu'il arrêtera, en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, notamment :

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre, leur date de jouissance, le prix d'émission, ainsi que les dates et conditions de leur émission,

- décider les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital,

- fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles,

- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,

- recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents,

- accomplir toutes formalités résultant de la ou des augmentations de capital qui pourront être réalisées, et notamment les modifications corrélatives des statuts.

#### QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 %, par période de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération ;

2. autorise le Conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes ou réserves disponibles ;

3. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts et d'une façon générale accomplir toutes formalités nécessaires ;

4. fixe à 18 (dix-huit) mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**





Siège social : Chemin du Bois Rond - 69720 Saint-Bonnet-de-Mure - (Lyon-FRANCE)  
Tél. +33 (0)4 72 48 31 31 - Fax +33 (0)4 72 48 31 47 - E mail : [installux@installux.fr](mailto:installux@installux.fr) - Site : [www.installux.fr](http://www.installux.fr)